

**ÉTUDE SPÉCIALE POUR LE PROJET
DE PLANIFICATION QUINQUENNALE**

TOME 10

**L'ÉTAT ACTUEL ET LA
RÉORGANISATION DU
SECTEUR ARTISANAL AU
QUÉBEC: CONCLUSIONS
ET RECOMMANDATIONS**

Gaétan Lévesque

en collaboration avec

Suzanne Alix, Jean Michel

Présenté au

Ministre des Affaires culturelles

Gouvernement du Québec

métiers d'art du québec



Bibliothèque Nationale du Québec

L'ETAT ACTUEL ET LA REORGANISATION DU SECTEUR ARTISANAL AU QUEBEC:

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Gaétan Lévesque
collaboration: Suzanne Alix, Jean Michel
février 1977



D7830175

OFF
A32A1
A31/P76
V.10 TS

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont collaboré directement ou indirectement à cette étude.

Tout d'abord, nous remercions les artisans, boutiquiers, fournisseurs qui ont bien voulu répondre à nos questions qui étaient quelquefois indiscrètes.

Nous remercions tous ceux qui ont eu la responsabilité d'une partie de l'étude par la présentation d'un rapport au profit de la planification quinquennale.

Nous remercions Luc Lamarche qui, par sa patience inlassable, a réalisé l'inventaire des artisans-producteurs québécois.

Nous remercions Pierre Boulay, analyste, qui, par la mise sur pied d'un programme d'informatique, nous a permis de solutionner des problèmes découlant de l'enquête auprès de la clientèle.

Nous remercions Michèle Fortin qui a réalisé une tâche colossale par la dactylographie de l'ensemble des rapports présentés au ministère des Affaires culturelles, à l'exception du tome 6, "L'avenir des métiers d'art au Québec".

Nous remercions Suzanne Alix, dont la présence d'esprit, le sérieux de sa participation, le travail constant et acharné ont permis la réalisation de l'édition de l'ensemble des rapports présentés au ministère des Affaires culturelles ainsi que la responsabilité en tant qu'auteur d'un texte et l'assistance dans la réalisation du tome 8 "Artisanat et société".

Nous remercions l'Association des métiers d'art pour l'aide qu'elle nous a prodiguée tout au long de cette longue recherche.

Nous remercions le ministère des Affaires culturelles et Pierre Boucher, sous-ministre, pour la confiance accordée aux responsables de l'étude.

AVANT-PROPOS

Nous présentons là le dernier rapport d'une série de dix, constituant "l'étude de planification quinquennale". Ce travail ne fut pas sans problème et, dès l'abord, il nous a fallu modifier totalement l'approche initiale prévue dans la présentation du Projet de planification quinquennale. En effet, les données sur lesquelles devait s'ancrer notre étude et qui provenaient d'une enquête effectuée par le ministère des Affaires culturelles pendant l'été 1973, s'avérèrent inutilisables. Non pas parce qu'elle avait été mal réalisée, mais plutôt mal pensée. A vouloir obtenir des données sur la production des artisans, sans tenir compte de leur méfiance naturelle, on risque fort d'obtenir des informations erronées, d'autant plus lorsque l'enquêteur ne connaît pas le producteur et encore moins le métier qu'il pratique.

C'est pourquoi nous avons opté pour une approche pragmatique basée sur une connaissance du métier pratiqué par le producteur (c.f. "Essai de classification") et, en second lieu, sur une sélection d'artisans-producteurs possédant diverses caractéristiques qui nous semblaient susceptibles de représenter l'ensemble du secteur étudié.

Un coup d'oeil sur le Projet de planification quinquennale initial présenté au ministère des Affaires culturelles nous montre que les responsables de l'Etude ont fourni plus d'éléments que prévus dans le projet originel. De plus, une enquête auprès de la clientèle a été réalisée durant les Salons des métiers d'art, à Montréal, Québec et Sherbrooke, en décembre 1974. Elle a touché au-delà de 2 000 personnes. Etant donné les caractéristiques de cette clientèle, nous pouvons facilement étendre son analyse à d'autres secteurs que l'artisanat.

TABLE DES MATIERES

	page
<i>INTRODUCTION</i>	9

Première partie

MENTALITE QUEBECOISE, PRODUIT ARTISANAL ET CREATION

<i>CHAPITRE 1: LE QUEBECOIS ET SA MENTALITE</i>	15
1.1 L'émigration française.....	15
1.2 La structure de la société québécoise.....	18
<i>CHAPITRE 2: LE PRODUIT ARTISANAL</i>	20
<i>CHAPITRE 3: LA CREATION</i>	24

Deuxième partie

LA PRODUCTION ARTISANALE ET LA CONSOMMATION DANS LE SYSTEME ECONOMIQUE QUEBECOIS ACTUEL ET FUTUR

<i>CHAPITRE 1: LES TROIS FACTEURS INFLUENCANT LA CONSOMMATION</i>	32
1.1 La qualité de la production.....	34
1.1.1 L'obsolescence physique et psychologique.....	34
1.1.2 La diminution de la qualité professionnelle de la main- d'oeuvre.....	35
1.2 Le comportement du niveau général des prix.....	37
1.2.1 L'évolution des prix au Canada depuis vingt-cinq (25) ans.	37
1.2.2 Les causes de l'inflation.....	38
1.3 L'évolution du revenu réel du consommateur canadien.....	38

	page
<i>CHAPITRE 2: PERSPECTIVES D'AVENIR.....</i>	40
2.1 Une hypothèse de revenu réel croissant de la population. Le cas du Québec: l'an 2001.....	41
2.2 Une hypothèse de revenu réel décroissant de la population.....	47
2.3 Conclusions.....	56
2.4 Remarques générales.....	57
 <i>CHAPITRE 3: LA PRODUCTION ARTISANALE AU QUEBEC, SON EVOLUTION ET SES PARAMETRES.....</i>	 58
3.1 La production artisanale québécoise en 1974.....	58
3.2 La croissance de la production.....	59
3.3 L'emploi dans le secteur artisanal en 1979.....	61
3.4 Les rapports économiques entre l'artisanat et l'industrie.....	62
 <i>CHAPITRE 4: LE ROLE DES MINISTERES GOUVERNEMENTAUX.....</i>	 65
4.1 Le ministère-titulaire: les affaires culturelles.....	65
1) Paternalisme et scepticisme.....	65
2) Le produit artisanal: un bien privé.....	66

Troisième partie

LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES,

LES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES ET L'ENTREPRISE ARTISANALE

<i>CHAPITRE 1: DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES A LA REGION.....</i>	72
1.1 Les structures administratives au Québec.....	72
1.2 Les régions administratives.....	74
1.3 La densité de la population, la population et l'éloignement par rapport au marché.....	74

	page
<i>CHAPITRE 2: LE ROLE AMBIVALENT DES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES ET DE L'ETAT.....</i>	78
<i>CHAPITRE 3: L'ENTREPRISE ARTISANALE ET L'ARTISAN.....</i>	83
3.1 La France.....	83
3.2 L'Allemagne.....	83
3.3 L'Italie.....	84

Quatrième partie

LES DOMAINES D'INTERET PRIVE ET PUBLIC

<i>DELIMITATIONS DES DOMAINES D'INTERET PRIVE ET PUBLIC.....</i>	88
<i>CHAPITRE 1: L'APPROVISIONNEMENT.....</i>	89
<i>CHAPITRE 2: LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'APPRENTISSAGE ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.....</i>	91
2.1 La formation professionnelle.....	91
2.1.1 Une spécialisation trop hâtive.....	92
2.1.2 L'orientation générale de l'enseignement professionnel....	98
2.1.3 Les implications pédagogiques et les répercussions sur l'artisanat.....	100
2.1.4 La nécessité d'une réforme qui tienne compte des besoins de l'artisanat.....	101
2.1.5 La restructuration: un réseau d'écoles.....	102
2.1.6 Le professorat.....	103
2.1.7 L'enseignement dispensé.....	105
2.1.8 La formation des adultes.....	108
2.2 L'apprentissage.....	109
2.3 La qualification professionnelle.....	113

	page
<i>CHAPITRE 3: LES CONDITIONS DE L'EXERCICE D'UN METIER: INTERET PUBLIC ET PRIVE.....</i>	116
3.1 L'acquisition du capital de base.....	116
3.2 La technologie.....	118
 <i>CHAPITRE 4: LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX: DOMAINE D'INTERET PRIVE.....</i>	 120
4.1 Le marché local.....	120
4.2 Le marché national.....	123
4.3 Le marché international.....	125

Cinquième partie

ORGANISATION ARTISANALE ET D'ASSOCIATIONS D'ARTISANS

<i>CHAPITRE 1: LES TYPES D'ORGANISATION ARTISANALE.....</i>	128
1.1 Le pré-artisanat.....	128
1.2 Le proto-artisanat.....	130
1.3 L'artisanat isolé.....	134
1.3.1 L'apprentissage et le perfectionnement.....	134
1.3.2 L'établissement.....	137
1.3.3 La pratique.....	138
1.4 L'artisanat groupé.....	140
1.5 L'industrie.....	142
a) la production de matériaux transformables, tels que la laine, le lin, le cuir, le bois, etc.....	142
b) la fabrication de produits finis.....	144
 <i>CHAPITRE 2: L'ORGANISATION DES ASSOCIATIONS D'ARTISANS.....</i>	 146

	page
2.1 L'organisation politique.....	146
2.1.1 Les associations régionales.....	147
2.1.2 L'association nationale.....	147
2.2 Leurs responsabilités respectives.....	148
2.2.1 L'association sous-régionale.....	148
2.2.1.1 L'organisation.....	148
2.2.1.2 Le financement.....	151
2.2.2 L'association régionale.....	152
2.2.2.1 Une permanence régionale.....	153
2.2.2.2 Le financement de cette permanence.....	154
2.2.3 L'association nationale.....	155
2.3 La structure "idéale" de l'organisation.....	156
 <i>CHAPITRE 3: CONCLUSION: LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DES POLITIQUES PROPOSEES.....</i>	
	157
3.1 Préliminaires.....	157
3.2 La première étape.....	159
3.3 La deuxième étape.....	161
 <i>ANNEXE: LA CENTRALE D'ARTISANAT.....</i>	
	164
 <i>RECOMMANDATIONS.....</i>	
	168
L'artisanat et la qualité du quotidien.....	168
Aménagement du territoire et aménagement territorial du secteur.....	170
L'artisanat, système autonome.....	172
Du pré-artisanat à l'industrie.....	173
L'information.....	189
L'animation.....	190
Le secteur artisanal et l'Etat.....	191

INTRODUCTION

Il est à la mode de dire de nos jours que l'artisanat renaît. Immédiatement, la mode étant ce qu'elle est, nous entrevoyons déjà le moment où il subira les effets du désintéressement progressif de celui qui l'avait popularisé dans le public: le consommateur.

Cette image entrerait dans la perception de Katona¹ qui traite du consommateur-roi. Cet auteur considère que ce consommateur, loin d'être exploité, peut infléchir la production dans un sens ou dans l'autre. En effet, si le consommateur possède un revenu qui lui permet de dépasser ses besoins vitaux, son excédent s'exprime dans une direction quelconque qui est difficilement manipulable par le producteur. Le consommateur agissant rapidement sur le marché, ce fait oblige le producteur à suivre les désirs des consommateurs.

Il est évident que ce consommateur-roi n'infléchit pas toujours la production dans la bonne direction. Il est sujet à des mirages qui l'obligeront à rebrousser chemin. Le consommateur qui dispose d'un revenu excédentaire et qui réfléchit sur le caractère intrinsèque de ses besoins décide donc des besoins (excédentaires), à satisfaire, compte tenu d'un tel revenu excédentaire. Il détermine la somme allouable aux produits susceptibles de satisfaire ces besoins et choisit le produit qui colle le mieux à ses exigences. Ce consommateur infléchira (au sens probabilistique) la production dans une direction souhaitable.

En Amérique du Nord, nous remarquons actuellement un engouement pour l'objet "fait à la main", unique, esthétique (certaines personnes vont jusqu'à confondre le produit artisanal avec le produit d'art telle la peinture, la

1. Katona, Georges, *La société de consommation de masse*, Editions Hommes et Techniques, 1969.

sculpture, etc.). En somme, le consommateur d'artisanat d'ici choisit un produit en fonction de l'un ou l'autre de ces facteurs ou d'une combinaison de ces facteurs. Au Québec, un autre facteur joue grandement; il s'agit de l'élément nationaliste. C'est un peu comme la politique "d'achat chez nous".

Si nous avons à trouver un dénominateur commun à tous ces facteurs, quel serait-il? Faisons un court voyage en Afrique et posons-nous au Niger. Ce choix est déterminé par le fait que ce pays dispose d'une structure de production comparable à celle observée au XIX^e siècle dans les pays occidentaux. Cette visite nous permettra d'analyser le comportement du consommateur nigérien dans une situation où le Québécois s'est déjà trouvé. Visitons un marché. Nous remarquons des maroquiniers, des potiers, des bijoutiers, des sculpteurs sur bois, etc. Interrogeons un consommateur nigérien et demandons-lui pourquoi il consomme de ces produits. Il nous répondra tout simplement que s'il l'achète, c'est parce qu'il en a besoin, et qu'autrement il ne pourrait pas se le permettre étant donné son niveau de revenu. Le "fait à la main", l'unicité, l'esthétisme et le nationalisme joueront peu dans l'expression de son besoin. Cherchons maintenant des produits concurrents à cette production artisanale et visitons les boutiques de la capitale. Nous remarquons des produits d'une facture tout à fait différente de celle des produits du marché précédemment visité. Les produits sont miroitants, dégagent une impression de solidité, de confort, d'aisance. Quels sont ceux qui achètent de ces produits? Les consommateurs à l'aise de la capitale qui recherchent autre chose que le produit traditionnellement vendu sur le marché. Mais ces produits viennent de l'étranger et la croissance de la demande met en danger l'équilibre précaire de leurs finances extérieures. S'ils veulent que la croissance se continue, ils doivent substituer à leurs consommations importées une production autochtone similaire à l'importée.

Nous devons donc opposer l'artisanat à l'industrie en tenant compte évidemment de toutes les formes de production se situant entre ces deux organisa-

tions de production. Mais, au niveau du consommateur, qu'en est-il? Interrogeons de nouveau notre consommateur nigérian. Celui-ci est maintenant en face de deux jarres dont l'une est artisanale et l'autre, industrielle. Demandons-lui ce qui primera dans son choix? Selon toutes probabilités, il nous répondra qu'il fera le choix entre les deux jarres en tenant compte de leurs qualités et de leurs prix respectifs. La qualité sera fonction de la durabilité, la solidité, la maniabilité, etc. Il est évident que l'estimation de la qualité est fonction de l'individu. Supposons que le consommateur estime que la jarre fabriquée artisanalement est d'une qualité d'une fois et demie supérieure à l'autre mais que le prix de la jarre artisanale est le double de celui de la jarre industrielle. Le consommateur nigérian choisira la jarre industrielle.

Si le consommateur occidental favorise actuellement l'achat du produit artisanal, c'est parce que la relation qualité-prix des produits qui lui sont offerts s'est modifiée avec le temps. Il s'est produit une désaffection progressive du consommateur envers le produit de facture industrielle qui revalorise le produit fabriqué artisanalement.

Contrairement au Nigérian, le consommateur occidental est confronté à un produit industriel dont la qualité est peut-être la moitié de celle du produit artisanal, mais le prix de ce dernier est d'une fois et demie supérieure au prix du produit industriel. Ce qui veut dire que le consommateur d'ici choisira la jarre artisanale.

Ainsi, le dénominateur commun s'avère être la qualité (en relation avec le prix) du produit. Pour le consommateur, quel que soit le type d'organisation de la production, ce qui primera dans son choix final, ce sera la qualité du produit qu'il achètera. L'estimation de cette qualité fera appel à des jugements de valeur et à des jugements objectifs. Quelle que soit la proportion des deux types de jugement, le consommateur en arrivera à poser son geste en fonction de la qualité par rapport au prix. Cependant, dans

le système industriel, le progrès technologique s'incorporant de plus en plus dans le système de production et provoquant des hausses de productivité qui entraînent une hausse de revenu fait que les prix sont plus flexibles que les qualités des produits. En effet, l'introduction d'une nouvelle machine dans l'entreprise provoque une augmentation de la production ou une diminution des coûts de production ou les deux à la fois. Cependant, il se peut que la qualité du produit demeure relativement stable par rapport à la production de l'ancienne machine. Cet effet se répercutera dans la société par une hausse de revenu réel et, si le niveau général des prix demeure stable, il en découlera un écart grandissant entre la qualité et les prix.

Ainsi, le dénominateur commun c'est la qualité du produit qui est en relation avec son prix et le prix du produit est en relation avec le revenu réel du consommateur.

Si le revenu réel du consommateur augmente, nous verrons une diminution relative du prix du produit et, par conséquent, un agrandissement du rapport qualité-prix. Ce qui veut dire que la consommation de ce produit augmentera.

Au contraire, si le revenu réel du consommateur diminue, nous verrons une augmentation relative du prix du produit et, par conséquent, une diminution de la relation qualité-prix. Ainsi, la demande pour le produit de la part du consommateur diminuera.

Trois (3) facteurs concourent à des changements structurels de la demande par le consommateur: qualité (durabilité, solidité, maniabilité, esthétisme, valorisation de l'individu, différenciation sociale, etc.), prix et revenu (ces deux (2) derniers étant touchés par la division du travail, le progrès technologique appliqué dans les manufactures, l'agriculture, les mines, les services, etc., la découverte et l'exploitation des ressources naturelles transformables et énergétiques qui soient renouvelables ou non renouvelables).

Si la qualité du produit industriel tend à diminuer, le rapport qualité-prix s'amointrira et, par conséquent, la consommation du produit industriel tendra à s'abaisser au profit de la production artisanale. Si la qualité du produit industriel s'élève et que son prix s'abaisse, l'effet sur la consommation sera explosif. C'est un peu ce qui s'est produit au début de la Révolution industrielle. Par exemple, le fil de laine fabriqué industriellement était d'une meilleure qualité que celui fabriqué par le rouet traditionnel. De plus, le coût de production du fil industriel était inférieur au coût du fil artisanal. Dans de telles conditions, le marché est vite monopolisé.

Mais pourquoi le consommateur occidental (du moins nord-américain) a-t-il tendance à se tourner vers le produit fabriqué artisanalement? Nous trouverons la réponse en analysant les trois (3) facteurs: qualité, prix, revenu. Mais avant de faire cette analyse, nous parlerons de la mentalité québécoise, du produit artisanal et du phénomène de la création. Ceci nous permettra de comprendre davantage la renaissance de l'artisanat au Québec.

Première partie

MENTALITE QUEBECOISE, PRODUIT ARTISANAL ET CREATION

Chapitre 1

LE QUEBECOIS ET SA MENTALITE

Pourquoi constatons-nous une renaissance plus vive de l'artisanat au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord? L'explication se trouverait dans nos origines. En effet, la population francophone n'a pas connu, depuis 1960, d'apports étrangers substantiels. Nous sommes tous les descendants du Français qui est venu s'établir en Nouvelle-France. Ce que eux étaient, nous le sommes probablement.

1.1 L'EMIGRATION FRANCAISE

On évalue à environ 10,000 le nombre de Français passés en Nouvelle-France. Ils se distribuent ainsi: 3,500 soldats, 1,100 filles, 1,000 prisonniers, 3,900 engagés et 500 hommes libres.

Quelle était le caractère psychologique de cette main-d'oeuvre?

Les premiers Canadiens furent donc soit soldat ou coureur de bois et, en dernier lieu seulement, homme de métier ou artisan. Duchesneau, en 1680, évalue à 800 le nombre de coureurs de bois sur une population masculine d'environ 1 600 sujets. Comme nous l'avons noté, ce n'est que plus tard que le Canadien se transformera majoritairement et comme par obligation à la Conquête en fermier sédentaire. A quoi serait dû ce phénomène de mobilité? Au tempérament d'aventurier, ces immigrants venus de France sont des manoeuvres pour la plupart; ils sont habitués au travail saisonnier, donc à des périodes de chômage; dans l'ensemble, ils ne sont ni des artisans, ni même des ouvriers; ils n'aiment pas le travail de durée, celui qui nécessite patience et habileté. De plus, un grand nombre, nous l'avons vu, sont des soldats. Plusieurs personnages importants (Bigot, Champigny, Raudot) font état dans leur correspondance de la paresse et de la fainéantise des gens du pays. Hocquart cependant nuance ce jugement qui peut nous paraître sévère et disant

que "le Canadien n'aime pas le travail de durée et qui attache", de là son goût pour la course dans les bois, la pêche à la morue et même l'exode vers l'Ouest et la Louisiane; ces voyages créent des habitudes de mobilité donc de liberté et ces habitants du Nouveau Monde s'accommodaient mal en conséquence des métiers sédentaires. De là toutes les difficultés notables dans diverses correspondances pour former une main-d'oeuvre ouvrière et artisanale sédentaire, compétente, productive de quelque'importance¹.

Ce besoin qu'ont les habitants de s'évader, le refus du travail qui attache ne serait-il pas le facteur le plus important qui expliquerait l'absence d'une industrie typiquement québécoise. En effet, la production manufacturière implique la sédentarisation la plus poussée, la plus continue. Le paysan peut être sédentaire mais son domaine est vaste, les saisons se succèdent, la nature change. Le changement est continu. Mais, dans une manufacture, tout demeure fixe.

De plus, travailler dans des manufactures où les ordres ne sont pas donnés dans la langue maternelle et où la possibilité de prospérer passe par une plus grande sédentarisation, donc un esclavage accru n'entraînent pas des conditions favorables aux gens d'ici.

Pourtant nous possédions les qualités pour développer une économie originale:

En effet, laissé à lui-même, le terrien habitant doit improviser la plupart de ses instruments de travail afin de tirer de la terre tout ce qui devenait nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille. En 1737, Hocquart écrivait que "la nécessité les a rendus industriels de génération en génération... les habitants font eux-mêmes la plupart des outils et des ustensiles (sic) de labour, bâtissent leurs maisons, leurs granges, etc.". En 1744, le jésuite Charlevoix, qui a souventes fois écrit sur les vices qui accablaient les habitants de la colonie (ignorance, vanité, inconstance, paresse) déclare que:

1. Laberge, André, en collaboration avec Lucie Barash, *Les métiers d'art du Québec et l'histoire*, Montréal, M.A.Q., 1975, p. 21.

Personne ne peut leur contester un génie rare pour les mécaniques; ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller et on en voit tous les jours qui réussissent dans tous les métiers sans en avoir fait l'apprentissage.

D'autres témoignages confirment l'habileté des Canadiens à satisfaire leurs besoins. Au début du XIX^e siècle, le peintre anglais Heriot déclare:

Each family can from his own resources supply its wants. They manufacture their own linens and wollen stuffs, tan the hides of their catle, make shoes and stockings, are their own carpenters, masons, wheelers and taylors. They are sufficiently intelligent with regard to objects which relate to their own interest, and are seldom liable to be overreached.

Et il ajoute:

Their propensity to a state of inaction retains many of them in poverty; but as heir wants circumscribed, they are happy. Contentment of mind, and mildness of disposition seem to be the leading features in their character¹.

En outre, l'habitant n'est pas un excellent agriculteur. Et c'est de Montcalm que nous aurons la meilleure description de l'inaptitude du Québécois à cultiver son sol.

Le colon n'est généralement pas un agriculteur. Le plus souvent, c'est un artisan ou un militaire que les impératifs du moment poussent vers l'agriculture. Dépourvu de connaissances agricoles, il n'observe aucun cycle de semence, et le sol, soumis à une culture trop intensive, s'appauvrit après quelques années².

La colonisation des treize colonies et, après la Conquête, le développement du Haut-Canada montrent une politique différente. Le colon anglais, venant s'établir dans le Nouveau Monde, était généralement un paysan qui devait s'exiler de la mère-patrie à cause des bouleversements politiques et économi-

1. Laberge, André, *op. cit.*, p. 51.

2. Laberge, André, *op. cit.*, p. 49.

ques. En effet, c'est en Angleterre que de nouvelles techniques agricoles furent originellement implantées. La productivité s'accroissant et la demande étant relativement inélastique pour les produits agricoles, elle signifiait la ruine pour certains paysans. Ceux-ci furent obligés de requérir leur subsistance dans les manufactures ou de s'expatrier.

N'étant pas dépourvu de connaissances agricoles, le colon anglais réussissait rapidement à s'établir et à prospérer. Le surplus économique qui découlait de cette prospérité favorisait la transformation manufacturière. La culture du coton entraînait la naissance de la filature. Et celle-ci permettait l'implantation de la fabrique de tissage et de vêtement.

Tandis qu'au Québec, la production agricole réagissait rapidement à des mouvements de prix qui originaient habituellement de l'extérieur. Ainsi, la culture du chanvre¹ pouvait décupler en volume en quelques années pour ensuite retomber à son niveau antérieur. Notre société est toujours instable. Rien n'est sûr. L'instabilité psychologique entraîne des conséquences négatives si celle-ci est confrontée à une stabilité psychologique extérieure plus puissante.

Avant 1950, notre société était trop basée sur la paysannerie. L'agriculture vivotait. Vingt ans plus tard, il n'y a plus de paysannerie. Tout le monde a plié bagages en même temps. C'est la "grande marche" vers la ville mais, contrairement à l'autre, elle ne nous mène pas nécessairement à la libération.

1.2 LA STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Traditionnellement, la société québécoise s'est bâtie sur une unité d'exis-

1. Cité dans André Laberge, *op. cit.*, p. 43.

tence fondamentale: le rang. Celui-ci est défini comme "une disposition de maisons sur une ligne - le rivage des cours d'eau, ou une route - à quelque distance l'une de l'autre, chacune au début de sa parcelle... Chaque tenancier possède une façade sur le fleuve, puis sur la route, il peut trouver aide et secours chez son premier voisin¹"

Cette sorte d'habitat est-il représentatif de la psychologie de l'habitant? Ne pas être prisonnier de la vie de village telle qu'on la retrouve en Europe où les paysans demeurent dans le bourg tout en ayant leurs champs dans le domaine communal, mais ne pas se retrouver seul dans le milieu de ses terres comme nous le remarquons dans le développement rural des anglo-saxons.

Le Québécois refuserait-il de s'intégrer dans la communauté tout en rejetant l'idée d'un isolement? Il semblerait que oui. Mais si un membre de la collectivité est victime de l'incendie de sa maison ou de ses bâtiments, tout le monde lui fournit l'aide et le support nécessaires. En peu de temps, l'on rebâtit ce qui a été détruit et la vie continue. Cette aide était inconditionnelle, même si le malheureux était le mouton noir du rang.

1. Derruau, Max. cité dans André Laberge, *op. cit.*, p. 48.

Chapitre 2

LE PRODUIT ARTISANAL

Cette renaissance plus vive de l'artisanat au Québec, dont nous parlions au chapitre précédent, nous amène à nous attacher de façon particulière à ce qu'est le produit artisanal. Si le terme "artisanat" est d'utilisation récente, l'emploi du terme "produit d'artisanat" est encore plus récent¹.

D'un terme désignant un secteur d'activités, l'expression d'une pensée politique, économique et sociale, le symbole d'une classe sociale, on a fait un terme situant un produit par rapport à un autre et, par extension, une manière de vivre d'une partie de la population en opposition avec celle de la majorité.

Maintenant, on vit et on fait de l'artisanat. Autrefois, on ne disait pas de Monsieur Tremblay qu'il faisait un meuble artisanal, on le définissait comme étant un ébéniste ou un menuisier en meubles. L'acheteur des meubles de Monsieur Tremblay ne consommait pas un symbole² mais un produit. Pour le consommateur contemporain, qu'il soit le consommateur aisé, érudit, urbain ou l'homme du peuple, l'artisan n'est pas un homme de métier. Le terme d'artisan est devenu vide de sens réel et l'artisanat d'ici est à l'image de ce que veut le consommateur.

Nous ajouterions même que le secteur artisanal tendra, avec les années, à perdre de plus en plus contact avec la réalité, ce ne sera pas par la faute du consommateur, mais par celle du producteur. On n'exploitera plus le matériau,

1. Voir Jean Michel, *L'artisanat et quelques autres modes de productions...*, Montréal, M.A.Q., 1976.

2. Entendons-nous bien: ce consommateur faisait partie d'une classe sociale quelconque dans laquelle le besoin de se distinguer existait.

mais l'idée. Une visite au Salon des Métiers d'Art permet de situer l'ampleur du malaise qui guette l'artisanat québécois.

Le besoin d'approfondir n'est pas nécessaire, il faut innover. La fuite en avant¹. Car l'approfondissement de l'idée n'est plus possible. Les moyens sont insuffisants. La connaissance des matériaux, des procédés de production est quasi nulle. On parle de contact avec la matière, on la touche, on la cajole. Nous sublimons ce contact avec le réel au moment où il disparaît. C'est comme pour nos Indiens.

L'artisan s'est pris dans le piège tendu par le consommateur. En ce sens, Baudrillard a raison. Il devait être le symbole de la désaliénation et le voici prisonnier d'une irréalité. D'un contenant devenu contenu. D'un produit qui satisfait un besoin réel à celui qui répond à un désir inconscient. Cette population qui a perdu contact avec l'effort physique a besoin de joueurs de hockey pour s'identifier. Cette foule d'individus spécialisés qui a besoin d'ordinateurs, de machines, de modèles, rêve d'être polyvalente, habile de ses mains, afin de s'entourer d'objets qui lui ressemblent. Ces hommes, ne connaissant pas la finalité des biens qu'ils produisent, désirent "faire de l'artisanat".

Le chemin par lequel s'effectue le choix de l'individu qui désire devenir un artisan est parsemé d'éléments négatifs. La Terre Promise passe par la Terre de Caïn. Mais celle-ci est tellement aride que plusieurs manquent de vitamines et ne terminent pas le périple.

La formation de savants, ingénieurs et technocrates implique une "manière de penser" et une structure qui en favorise l'émergence. Ainsi en est-il de la formation d'une classe d'entrepreneurs et d'artisans.

1. Voir à ce sujet Jean Michel, *op. cit.*, "le mythe de l'artisan "créateur"", en introduction, p. 15 à 18, "établissement de l'artisanat", p. 74-76, "présence de la mode", p. 91.

Or, actuellement, le système de la formation ne permet pas l'éclosion du milieu. Des failles béantes sont apparentes dans la production artisanale actuelle. Certains secteurs sont inexistantes. D'autres sont omniprésents et étouffent ceux sur lesquels ils devraient reposer.

La popularité actuelle de l'artisanat et la croissance de la demande accentuent le déséquilibre. La qualité de la production tend à décroître. Le consommateur consomme des produits étrangers.

La qualité de la production étrangère (notamment européenne) et l'écart s'agrandissant entre la qualité du produit québécois et celle du produit importé feront que le taux de croissance des importations québécoises et canadiennes sera plus élevé que celui de la production autochtone. En somme, avec le temps, l'écart s'agrandira davantage. Ce n'est pas seulement vrai pour le secteur artisanal, ça l'est aussi pour l'industrie manufacturière.

En somme, la mise sur pied d'un système de formation professionnelle adéquat n'aura pas seulement des effets sur le système artisanal mais aussi stabilisera la qualité de la production industrielle. Même si l'on est contre l'entreprise industrielle, on ne peut pas être d'accord avec ce qu'entraînerait sa dégénérescence, c'est-à-dire le chômage, la baisse du revenu, etc.

La nécessité d'une excellente qualité des produits revient comme un leit-motiv dans le cours du texte. Toute politique concernant l'artisanat doit en faire son premier but. D'autant plus que dans le cadre d'une hypothèse de revenu décroissant, la nécessité d'obtenir un produit de haute qualité sera fondamentale.

La protection du consommateur passera par le contrôle de la qualité des produits. Le rôle de l'Etat ira grandissant dans une direction qui devra favoriser l'éducation, l'information et la connaissance de ce qui est l'essentiel et non l'accessoire.

Plus le consommateur sera éclairé, plus ses exigences concernant le produit qu'il consommera seront élevées et plus le producteur devra être compétent. A ce moment, le rôle de l'Etat dans la société sera moindre car les individus seront autonomes.

Chapitre 3

LA CREATION

Du produit artisanal, passons au phénomène de la création¹ qui est un domaine toujours hasardeux d'aborder. C'est le domaine de l'impondérable. Le terme, d'ailleurs, a plusieurs sens: action de donner l'existence, de tirer du néant, action de faire, d'organiser une chose qui n'existait pas encore, le fait de créer une oeuvre, nouvelle fabrication, modèle inédit; c'est ce que nous en dit le dictionnaire, *Le petit Robert*.

Le terme création réfère à la Genèse, au monde, à la nature, à l'univers, à la conception, à l'élaboration et à l'invention, à la fondation et à la formation (création d'une société, d'une entreprise), à l'idée de commencement, de début (création d'idées nouvelles), à l'apparition, à la naissance et à la survivance (le fait de créer une oeuvre, un spectacle, un rôle) et enfin à l'oeuvre, à l'ouvrage (modèle inédit).

La création est du domaine de l'infiniment grand à l'infiniment petit. De la réalisation la plus grandiose à la tâche la plus humble. De l'action de créer la vie à l'action de vivre quotidiennement. De l'élaboration et de la conception d'une pyramide jusqu'à l'action de filer la laine.

Derrière ces actions de création (nous excluons le sens de la création qui réfère à la Genèse, à la nature et à l'univers pour des raisons extérieures à notre volonté et nous espérons que cette exclusion sera l'aspect le moins litigieux du rapport) se situe le besoin qu'a l'homme de s'exprimer, de collaborer à l'aventure humaine.

1. Voir à ce sujet Jean Michel, *op. cit.*, "l'artisan créateur", Introduction, p. 15 à 18, et "la créativité", p. 136.

Dans notre société, l'on a élargi le sens du terme création. Auparavant n'était créateur que celui qui oeuvrait dans les arts libéraux. Il y avait distinction très nette entre l'artiste, homme des arts libéraux et l'artisan, homme des arts mécaniques, homme de métier. Cependant, l'artisan se distinguait de l'ouvrier car celui-ci est un homme de travail. "Il fait un genre quelconque d'ouvrage" (Laveaux (1820) cité par de nombreux auteurs).

La distinction entre le créateur et le non-créateur (l'exécutant) se rapportait à deux notions référant au même objet: le travail.

En premier lieu, l'artiste était celui qui dirigeait le travail des exécutants. Une fresque n'était réalisable que par plusieurs personnes. L'artiste, le "maître-d'oeuvre" dirigeait le travail. La division du travail était nécessaire. Le créateur ou l'artiste était membre d'une classe sociale bien définie. Il faisait partie d'une société hiérarchisée dans le sens politique et social du terme.

En second lieu, ce qui distinguait l'artiste du travailleur, c'était que son oeuvre ne laissait pas transparaître le travail manuel. C'est pour cela qu'un artiste était celui qui ne se salissait pas par son travail. Ainsi, Leonard de Vinci s'objecta violemment à ce que les sculpteurs soient admis dans le cercle des artistes et donna cette raison pour appuyer ses dires.

L'artiste le plus accompli était celui qui laissait l'impression de l'oeuvre la plus spontanée, la plus désincarnée. Il ne fallait pas que le travail, au sens le plus matériel, soit perceptible dans l'oeuvre. En ce sens, l'oeuvre artistique est mystification. Elle essaie de reproduire l'acte de création suprême. "L'idée de création, l'idée sans laquelle on conçoit que par un simple acte de volonté rien devient quelque chose" disait Rousseau. De la force de l'esprit à l'habileté de l'outil.

Plus l'artiste réussissait à éliminer de son oeuvre toutes traces d'un labeur, plus il était accepté dans la caste aristocratique. En ce sens, l'artiste est élitiste. Il exclut la participation du grand nombre à la réalisation de l'oeuvre collective.

Les artistes, surtout depuis l'avènement de l'Etat bourgeois, se sont exclus de la masse. Ils ont abandonné la réalisation de l'oeuvre collective telle que réalisée au temps du Moyen-Age et de la Renaissance pour accomplir leur micro-oeuvre que l'on peut accrocher ou décrocher suivant les avatars politiques et économiques du consommateur bourgeois.

Evidemment, l'artiste d'autrefois travaillait pour le roi ou l'évêque. Son oeuvre était consommée par certains individus mais dans un but collectif. La population, par les fêtes religieuses et profanes, prenait conscience collectivement de la valeur de cette oeuvre.

Tandis qu'aujourd'hui, l'oeuvre est essentiellement de consommation individuelle. Lorsqu'elle se trouve dans un musée, elle est figée, vide de sens. Elle a acquis une valeur d'échange au détriment de la valeur d'usage. Elle est l'objet des mêmes variations que la valeur d'une action à la Bourse.

L'artiste est malheureux. La masse est amputée d'un membre essentiel. Les objets qui l'entourent sont vides de contenu humain. Ils sont utiles, fonctionnels. Lorsqu'il tente d'inclure un contenu humain, il tombe vite dans les excès. L'équilibre entre la fonction utilitaire de l'objet et la fonction esthétique est rompu.

D'où la naissance du Bauhaus. Le "design" sera le moyen par lequel on recréera l'équilibre... Mais celui-ci est difficile à réaliser car l'objet-design tend à se mouler sur les possibilités de la machine. L'outil tend à être déficient. Il ne permet pas de réaliser totalement la conceptualisation de

l'objet désiré. Il conduit la production de ces objets dans un sens qui favorise le "fonctionnalisme", la "gadgétisation". C'est pourquoi l'équilibre est précaire. Le système industriel a sa logique et son utilisation implique une limitation de la logique du producteur.

L'artiste revient peu à peu là où il doit se trouver. Du milieu d'où il origine. Où il sera heureux de travailler. Nous le retrouvons comme potier, tisserand, bijoutier, orfèvre, joaillier, etc. Il redonne à la production autre chose que seulement l'aspect utilitaire. Il fera une oeuvre simple dont la consommation sera individuelle mais cette production servira de modèle à d'autres individus qui réaliseront d'autres oeuvres. La population acceptera peu à peu le retour de l'artiste.

Quand le retour de ce dernier sera définitif, la création de l'oeuvre collective sera de nouveau possible.

Nous croyons que l'erreur de l'artiste fut de mépriser l'aspect manuel de la réalisation de l'oeuvre et de trop accentuer son oeuvre au niveau de l'esprit. De plus, il a négligé la possibilité de créer par le travail constant et acharné. En effet, des peintres tels que Picasso était et Dali sont des bourreaux de travail et, s'ils semblent peindre avec une extrême facilité et sont prolifiques, c'est parce qu'ils travaillent constamment. Ils ne remettent pas au lendemain la réalisation de l'oeuvre, ils la réalisent à tous les jours.

Si cette condition est nécessaire pour le peintre, elle l'est d'autant plus pour l'artisan. Le travail constant développe son "tour de main" et lui permet de réaliser des oeuvres, ce qui serait impossible sans cette habilité amenée par le travail.

Or, nous constatons que beaucoup d'artisans québécois négligent cet aspect. Ils ont tendance à s'asseoir sur leurs lauriers. Ils ne s'imposent pas une

discipline de travail. Donc la qualité de leur travail en souffre. Ils tombent dans la facilité, le mimétisme.

Dans le cadre de notre travail, la création prend deux formes distinctes mais que l'on retrouve habituellement incorporées dans la production.

Nous avons deux types de création:

- 1- la création technique qui concerne l'aspect physique ou chimique de l'objet. Une porcelaine qui présente des caractéristiques de résistance et de durabilité physique est un exemple de cette création technique. Cette création a une vie "autonome". Ce n'est pas le jugement humain qui détermine la qualité de cette création. Elle a une vie propre: c'est le domaine de l'ingénieur, du technicien, de l'homme de métier.
- 2- la création esthétique qui concerne l'aspect visuel et physique de l'objet. La communication entre l'objet et le sujet et le bien-être qui en découle quant à la possession et l'environnement de cet objet est d'ordre esthétique. Cette création est subjective. Si l'univers est non grégaire, cette satisfaction devrait varier d'un individu à l'autre. Sa vie est non autonome. C'est le royaume de l'aléatoire. De l'incertitude. C'est le domaine de l'artiste, du designer et de l'homme de métier.

Les produits artisanaux intègrent ces deux types de création avec une intensité qui varie d'un artisan à l'autre. Le consommateur privilégiera l'un ou l'autre aspect. Du décoratif à l'utilitaire.

Le consommateur actuel de l'artisanat québécois favorise l'aspect esthétique du produit¹.

1. Tétrault, Michel assisté de Linda Collier, *Une analyse quantitative des caractéristiques de la clientèle des métiers d'art*, Montréal, M.A.Q., 1975, graphique 42, p. 56.

La mode est un facteur important qui joue un rôle de premier plan et provoque des réussites étincelantes et des chutes vertigineuses des produits et des producteurs.

L'artisan québécois favorise l'aspect esthétique du produit au détriment de son aspect technique. Ce qui lui a permis de conquérir une clientèle aisée. Mais cette attitude lui enlève la possibilité de rejoindre d'autres couches de la population et, de plus, risque de lui faire perdre la clientèle déjà acquise. Car celle-ci est confrontée à un produit (artisanal) autochtone et à un produit importé qui est également de qualité et qui combine de manière optimale, les aspects techniques et esthétiques.

L'artisan québécois n'a donc pas le choix. Il doit équilibrer son produit. Axer son travail, sa recherche, sur l'aspect technique tout en maintenant l'esthétisme. Une seule solution: le travail et une formation professionnelle adéquate. D'où l'intensité mise à l'élaboration d'une structure de la formation professionnelle.

L'évolution actuelle favorise la consommation de produits étrangers parce que l'organisation des pays étrangers, quant à la formation professionnelle et aux politiques d'aide à l'artisanat (les petites et moyennes entreprises), est généralement adéquate.

Le domaine de la création est d'ordre privé. Nous croyons que la création dite esthétique relève de l'individu alors que l'aspect technique relève de la formation.

L'Unesco, dans une série de publications qui étudiaient les politiques culturelles de différents pays, déduit les quatre (4) tendances fondamentales suivantes:

Tout d'abord, la politique culturelle doit s'intégrer dans le cadre d'une planification générale; deuxièmement, l'Etat considère qu'il a, en matière culturelle, une responsabilité découlant du rôle qu'il a assumé envers la nation; troisièmement, l'intervention de l'Etat doit se limiter à une aide financière qui ne serait assortie d'aucune condition, de crainte de neutraliser l'élément de contestation que peuvent apporter les Arts; enfin dans certaines sociétés (particulièrement celles en voie de développement), on considère que le développement culturel est indispensable pour renforcer la conscience nationale. Cependant, dans tous les cas, l'intervention de l'Etat ne doit pas s'exercer au détriment de la liberté créatrice¹.

L'Etat doit assumer, par contre, un rôle dans l'aspect technique de la création (nous devrions dire de la recherche). Ce rôle consistera à fournir des services (CRIQ, techniciens). Il faut que ce soit l'artisan qui s'éveille à ses besoins et par la suite qu'il trouve à les satisfaire. Ces besoins sont fonction de sa formation professionnelle. Si celle-ci est adéquate, beaucoup de problèmes s'élimineront.

1. Czech, Jan et Claude Lussier, *Le secteur artisanal dans certains pays étrangers*, Montréal, M.A.Q., 1975, p. 4.

Deuxième partie

LA PRODUCTION ARTISANALE ET LA CONSOMMATION
DANS LE
SYSTEME ECONOMIQUE QUEBECOIS ACTUEL ET FUTUR

Chapitre 1

LES TROIS FACTEURS INFLUENCANT LA CONSOMMATION

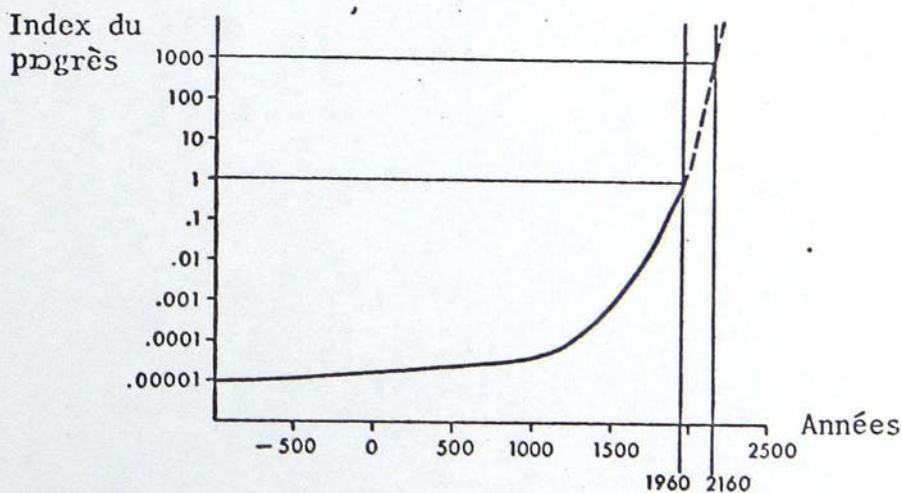
On localise généralement le début de la Révolution industrielle dans la moitié du XVIII^e siècle. Les tisserands, à l'aide du premier métier mécanique, multiplièrent par quarante (40) leur ancienne production quotidienne. Entre 1820 et 1860, la productivité d'un filateur sur métier mécanique sextupla. La productivité du *farmer* britannique et de ses quelques salariés augmente de 40% entre 1730 et 1780.

L'introduction du moteur à vapeur ainsi que du wagon sur rail dans les mines anglaises solutionnèrent le problème des approvisionnements.

Ainsi, le progrès se répandit dans toutes les sphères d'activité humaine.

Graphique 1

L'accélération du progrès selon Henry Adams¹



1. Cité dans Julien, Pierre-André, Lamonde, Pierre et Daniel Latouche, *L'avenir des métiers d'art au Québec*, Montréal, M.A.Q., janvier 1976, p. 136.

Certains auteurs ont placé sur graphique l'évolution des connaissances humaines (graphique 1).

La lecture de ce graphique nous dit que:

1960 représente une multiplication par 100,000 des connaissances humaines depuis l'an 1000 avant J.-C. Par contre, dans 185 ans, soit en l'an 2160, nous aurons de nouveau multiplié ce progrès par 1000¹.

Il faut toujours se méfier de telles estimations, mais il n'en demeure pas moins que, depuis deux cents ans, l'humanité s'est enrichie de connaissances nouvelles. Cependant, celles-ci ont peut-être été acquises au détriment d'autres connaissances, d'une nature moins scientifique, plus pratiques. Nous pensons notamment à la connaissance qui provient de la tradition et qui se perd peu à peu, surtout dans la société technologique actuelle². L'artisanat a été vivement touché par l'abandon des traditions.

-
1. Julien, Pierre-André, Lamonde, Pierre et Daniel Latouche, *op. cit.*, p. 135.
 2. Il nous semble qu'actuellement beaucoup de scientifiques remettent en question l'abandon de la tradition (notamment l'agriculture) en s'apercevant peu à peu de la valeur de cet enseignement et, surtout, en lui redonnant une vigueur nouvelle par une explication logique. Il se pourrait que l'évolution scientifique conduise à admettre le bien-fondé de la tradition. La réalité n'est pas un fil d'Ariane, c'est plutôt une sphère plus complexe dans laquelle l'observateur se perd s'il n'a pas de méthode d'analyse. Mais celle-ci n'est qu'un outil et son analyse ne vaut que ce que vaut l'outil. C'est pourquoi les conclusions scientifiques d'une analyse sont souvent remises en question par une analyse subséquente dont l'outil était plus approprié ou tout simplement différent. La réalité sera peut-être cernée lorsqu'on parviendra à synthétiser l'ensemble des fils d'Ariane de la sphère. Et la tradition représente peut-être cette synthèse, cet équilibre.

1.1 LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Nous vivons dans une société d'abondance (du moins dans un monde industrialisé) que l'humanité n'avait pas encore connue jusqu'ici. La masse de biens dont peut disposer un contemporain est beaucoup plus élevée que celle possédée par son arrière-grand-père. D'autre part, nous possédons des biens dont notre aïeul n'avait jamais imaginé l'existence probable.

Si la société s'avance dans la voie du progrès par des innovations appliquées dans de nouvelles machines et de nouveaux produits, il n'en demeure pas moins que nous constatons une moindre durabilité des produits que nous consommons. Nous avons jusqu'à l'impression que le bien que nous achetons pour remplacer l'ancien sera moins résistant et durable.

Il s'avère de plus que le consommateur, compte tenu de l'abondance, se lasse plus rapidement des biens qu'il possède.

1.1.1 L'obsolescence physique et psychologique

Deux facteurs se conjuguent pour raccourcir la vie des biens: l'obsolescence physique qui provient d'une usure prématurée du produit et l'obsolescence psychologique qui est due au désintérêt du consommateur envers le produit qu'il possède. De plus, ces deux facteurs ne sont pas indépendants l'un de l'autre. En effet, si le producteur détecte l'attitude du consommateur et mesure statistiquement ce désintérêt, il peut fabriquer son produit d'une manière telle que lorsque le consommateur est complètement lassé du produit, celui-ci soit techniquement hors d'usage.

D'autre part, la baisse de la qualité du produit conditionne l'attitude du consommateur. Si ce dernier considère que le produit qu'il vient d'acquérir

n'aura pas une durabilité technique qui excède deux (2) ans, l'attitude psychologique du consommateur tiendra compte de cet élément et, ainsi, il n'entretiendra pas, ne réparera pas ce produit. La période étant écoulée, ce produit ne sera bon qu'à être jeté.

1.1.2 La diminution de la qualité professionnelle de la main-d'oeuvre

Au début de la Révolution industrielle, la qualité de la main-d'oeuvre était excellente. En effet, la complexité des machines productives étant fort limitée, la main-d'oeuvre employée à la fabrication des produits devait avoir une certaine qualification. Les diverses opérations de la production d'un objet impliquaient une certaine connaissance des procédés de production. Ce qui n'est plus le cas de nos jours, car les opérations de production se font par la machine qui intègre les procédés de production. L'ouvrier d'aujourd'hui peut être un excellent technicien. Il peut connaître parfaitement les possibilités de la machine (ce qui n'est pas toujours le cas) mais non pas les procédés de production. Ce qui fait que sans l'utilisation de la machine, cet ouvrier serait incapable de réaliser la production de l'objet car il n'a pas la connaissance des procédés de production.

La division du travail a accentué cette diminution de la qualité de la main-d'oeuvre. Elle perd la connaissance générale de la technique par la division du travail: cette prolétarianisation s'est réalisée peu à peu. Au début du XIX^e siècle, l'ouvrier d'usine était fréquemment un ancien artisan. Celui-ci connaissait donc l'ensemble des procédés de production nécessaires à la fabrication d'un produit. Même s'il ne réalisait qu'une tâche très précise, il pouvait tout de même conceptualiser l'ensemble des opérations et, par conséquent, être permuté d'une tâche à une autre. L'absence de connaissances entraîne, par conséquent, pour l'entreprise une rigidité de ses activités de production.

Le progrès technologique qui se matérialise par de nouveaux procédés et de

nouvelles machines provoque une monopolisation de la connaissance dans l'entreprise. Il se crée un vide. La pyramide se déforme. L'on constate une minorité qui contrôle et organise tout l'ensemble des opérations de l'entreprise et une immense majorité qui n'ont que des tâches parcellaires à réaliser. Les innovations technologiques tendraient à minimiser la responsabilité dans l'entreprise et à prolétarianiser le grand nombre. C'est là où se trouve la cause de la désaffection des travailleurs dans l'entreprise et sa conséquence directe, c'est-à-dire la diminution de la qualité des produits.

Cette situation entraîne une insatisfaction des consommateurs face aux produits industriels et, par conséquent, une revalorisation à leurs yeux des produits de fabrication artisanale. C'est pour cette raison que nous constatons une renaissance de l'artisanat qui se réalise dans la production de biens durables traditionnels tels que la céramique, le textile, la bijouterie, le bois et le cuir. La nature propre de ces produits n'oblige pas le producteur à une capitalisation excessive. Ce qui provoque non pas une monopolisation de la production dans ces secteurs de fabrication mais plutôt l'arrivée de nouveaux producteurs sur le marché.

Donc, si l'on désire solutionner le problème auquel le monde industriel est confronté, l'on doit :

- a) redonner aux travailleurs la connaissance complète de leur métier, même si ceux-ci ne remplissent qu'une tâche parcellaire dans l'entreprise. La qualification professionnelle du travailleur se réalisera par un programme académique adéquat assorti d'une forme d'apprentissage en atelier.
- b) étant donné que le capital (machines, etc.) tend à prolétarianiser le travailleur, la société devra favoriser l'innovation technologique dans la réalisation de machines simples, versatiles et peu coûteuses, dans des domaines d'activité où cette technologie sera possible. Le peu de capi-

tal requis à l'achat de ces machines favorisera l'arrivée de nouveaux producteurs sur le marché et la qualité des produits tendra à augmenter.

1.2 LE COMPORTEMENT DU NIVEAU GENERAL DES PRIX

La stabilité des prix est un élément très important de toute politique économique. L'inflation brise l'équilibre entre les divers groupes sociaux. Elle favorise ceux qui ont la possibilité de s'ajuster et défavorise les salariés, les rentiers, les chômeurs, etc. Elle est un germe de dissension sociale.

1.2.1 L'évolution des prix au Canada depuis vingt-cinq (25) ans

Au début des années 1960, une hausse annuelle des prix de 3% était intolérable. Maintenant, on tolère une augmentation de 10 à 15%. On s'habitue à tout. Cependant, une telle situation est grave et met en cause l'évolution économique et sociale de notre société.

Nous remarquons que:

de 1961 à 1971, les prix ont évolué de l'indice 100 à 134, l'on constate que depuis lors celui-ci est passé de 134 à 178 en février 1975. Ce qui veut dire qu'en trois (3) ans, l'indice a augmenté plus rapidement qu'en dix (10) ans¹.

L'année 1975 et le début de 1976 montrent une relâche de cette augmentation. Cependant, les analystes de l'évolution économique sont fort prudents quant à déterminer si c'est la fin de l'inflation. Ils décèlent constamment des indices d'une nouvelle flambée des prix.

1. Lévesque, Gaétan assisté de Suzanne Alix, *Artisanat et société*, Montréal, M.A.Q., 1976, p. 56.

1.2.2 Les causes de l'inflation

Plusieurs causes concourent à cette augmentation rapide des prix. Et, compte tenu de leur importance, on a tout lieu de croire que nous ne sommes pas à la fin de cette situation.

Nous serons brefs dans cette énumération: la pollution, la détérioration écologique, la raréfaction des ressources naturelles, la diminution des sources énergétiques, le gaspillage des produits consommables (l'obsolescence physique et psychologique), la concentration de la force productive, la concentration de la population (transport, loisir, etc.), les coûts de production croissants de l'entreprise, l'augmentation des coûts attribuée à la commercialisation et à la distribution des produits, la désaffection du travailleur envers le système de production, la perte de qualification professionnelle de ce travailleur, etc.

1.3 L'EVOLUTION DU REVENU REEL DU CONSOMMATEUR CANADIEN

Le revenu réel est calculé comme étant la différence entre la variation du revenu monétaire et la hausse des prix.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le consommateur canadien voyait augmenter son revenu monétaire plus rapidement que les prix. Il pouvait attribuer une part croissante de ses revenus à la satisfaction d'autres besoins. Cependant, depuis 1970, la situation a évolué différemment.

L'analyse du tableau 1 nous indique que la hausse des prix à la consommation est passée de 3.7% en 1971 à 16.4% en 1974, tandis que le revenu personnel disponible (RPD) per capita monétaire est passé d'une hausse de 9% en 1971 à 14.2% en 1974. Par contre, le RPD réel est passé d'une augmentation de 5.3%

en 1971 à une diminution de 2.2% en 1974.

Tableau 1

Variation et écart de la variation pour l'indice des prix à la consommation, le R.P.D. per capita monétaire et réel: 1971, 1972, 1973 et 1974¹

Années	Indice des prix à la consommation		R.P.D. per capita			
	Variation %	Ecart de la variation %	Monétaire		Réel	
			Variation %	Ecart de la variation %	Variation %	Ecart de la variation %
1971	3.7	-	9.0	-	5.3	-
1972	6.4	73	10.4	16	4.0	- 25
1973	10.5	64	12.7	22	2.1	- 48
1974	16.4	56	14.2	12	-2.2	-205

Ce qui veut dire que le consommateur canadien avait, en 1974, moins de biens physiques et de services à consommer qu'en 1971. Est-ce le début d'une nouvelle époque? Nul ne le sait scientifiquement. Mais l'on doit garder présente à l'esprit cette éventualité.

1. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 56.

Chapitre 2

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'élaboration d'un plan de développement pour un secteur d'activités quelconque suppose divers scénarios prospectifs de l'évolution économique et sociale de la société. Il doit y avoir cohérence entre le plan de développement du secteur étudié et l'évolution réelle de la société. Si cette cohérence n'existe pas, on provoquera un déséquilibre accru de la société. Car tout est interrelié, la partie joue sur le tout et le tout sur les parties.

Supposons qu'un plan de développement favorise le transport urbain des voitures de tourisme mais que l'évolution réelle de la ville conduise à une congestion accrue du transport intra-urbain, à une augmentation des coûts due à cette congestion et à une diminution de l'activité économique du centre ville vers la périphérie. Cette politique accentuera la congestion et la décentralisation urbaine. Mais cette action implique des investissements qui conduisent à une diminution des dépenses dans d'autres sphères d'activités qui auraient été peut-être plus cohérentes avec l'évolution réelle de la société.

Il est important d'obtenir l'approximation la plus juste possible de ce que sera la société parce que de cette approximation dépendra l'action entreprise. Supposons que nous fonctionnons dans une hypothèse de revenu croissant per capita de la population et que nous avons à déterminer un plan de développement pour le tourisme. On sait que si le revenu tend à croître, l'élasticité-revenu pour la consommation de biens touristiques étant élevée, toute augmentation de revenu fera que la consommation de biens touristiques tendra à croître plus rapidement.

Compte tenu de cette hypothèse, la société fera des investissements en fonction de cette augmentation attendue et le taux de croissance moyen de ces in-

vestissements touristiques devra être plus élevé que celui de l'ensemble de la société.

Mais si nous nous trompons et, au lieu de constater une augmentation du revenu réel de la population, nous avons une diminution de revenu réel. L'effet déprimant sur la société sera accentué parce que, d'une part, les investissements seront excessifs par rapport aux besoins de la population et, d'autre part, cette diminution du revenu réel impliquera une chute du surplus économique de la société. Elle sera dans l'obligation de diminuer ses investissements. On aura donc un secteur dont les investissements sont improductifs et des secteurs d'activités impossibles à développer car on sera dans l'incapacité d'investir.

C'est pour cette raison que nous avons deux (2) hypothèses de travail dont l'une suppose une hausse du revenu réel de la population et l'autre une diminution du revenu réel. Chacune de ces hypothèses nécessite une description de la société. Ce que sera le sous-système artisanal découlera de cette description.

2.1 UNE HYPOTHESE DE REVENU REEL CROISSANT DE LA POPULATION. LE CAS DU QUEBEC: L'AN 2001

Le pôle conceptuel de l'analyse repose sur la société post-industrielle telle qu'elle a été développée par des auteurs tels que D. Bell, H. Kahn, etc.

Les éléments principaux de ce concept se résument comme suit:

- 1- *Tertiarisation intensive de l'économie: plus de 70% de la main-d'oeuvre travaille dans le secteur des activités tertiaires (transport, commerce, finance, administration publique, services personnels, etc.).*
- 2- *Les hommes de science et les techniciens forment une nouvelle*

- élite; ils travaillent en étroite symbiose avec les dirigeants politiques.*
- 3- *Les connaissances théoriques constituent le principe moteur de cette société. D'elles découlent en particulier les grandes innovations.*
 - 4- *C'est une société qui planifiera et contrôlera le changement, et surtout le progrès technologique, en fonction du mieux-être de la population.*
 - 5- *Par ailleurs, le progrès scientifique conduira à l'élaboration d'une nouvelle "technologie intellectuelle" (sic), qui permettra la substitution d'algorithmes, basés sur les probabilités, la théorie des jeux, etc., aux jugements intuitifs des décideurs.*
 - 6- *Cette société en est une de grande abondance; le P.N.B. per capita sera élevé; il en sera de même du salaire des travailleurs; la population et les activités se concentreront dans les grandes agglomérations urbaines.*
 - 7- *Au plan du système des valeurs, pour les individus, l'accent sera mis sur celles qui favorisent l'expression et le développement de la personnalité; quant aux valeurs sociales, ce sont la participation et le pluralisme social qui prédomineront¹.*

Cette étude nous permet d'établir que l'économie du Québec se post-industrialise, car:

1) Avec un taux de croissance annuel moyen de 3.6% entre 1970 et 2001, le produit national brut du Québec, en valeur réelle (dollars de 1970), triplera en trente et un ans, passant de \$21.1 milliards à \$63.1 milliards. Bien qu'elle soit plus lente que celle qui a prévalu de 1945 à nos jours, une telle croissance constitue une augmentation considérable du niveau de la production et de la consommation. Conformément au modèle post-industriel, le système économique québécois permettra d'atteindre le niveau d'abondance et de consommation qui caractérise une telle société.

1. Julien, P.-A., Lamonde, P. et D. Latouche, *op. cit.*, p. 15.

2) Un indicateur qui concrétise cette expansion des richesses nationales est fourni par le revenu personnel per capita: celui-ci, de \$2,778 en 1970, doit s'établir à plus de \$6,646 en 2001 (en dollars de 1970), soit 2.4 fois plus. Insistons sur le fait qu'il s'agit là d'une augmentation réelle: la dévaluation du dollar causée par l'inflation n'est pas incluse.

3) Au plan économique, comme au plan démographique, la polarisation urbaine se renforce; pour illustrer ce point, qu'il suffise de rappeler que nous avons constaté qu'au début des années 1970, la région administrative de Montréal, que domine sans partage la métropole, accapare une forte proportion de biens et services produits par le système économique québécois: cette part varie de 65 à 70% du P.I.B. global, de l'emploi manufacturier et des activités tertiaires, alors qu'en 1971 cette région ne contenait encore que 56.8% de la population totale du Québec. Nous croyons qu'il n'est pas déraisonnable de penser que la part relative moyenne de la région administrative de Montréal dans le produit intérieur brut québécois pourrait atteindre au moins le niveau de 72% en 2001.

4) Si on considère la structure de l'emploi par secteur, on se rend compte que, là plus qu'ailleurs peut-être, les changements se font en conformité avec la théorie de la post-industrialisation. Déjà en 1960, à l'aube de la Révolution Tranquille, le secteur tertiaire est devenu majoritaire; en moins de quinze ans, il a gagné 11 autres points, atteignant le niveau de 63% en 1974. Nos projections les plus conservatrices indiquent que cette tertiarisation de l'emploi se poursuivra jusqu'en l'an 2001 au moins, date à laquelle le pourcentage du tertiaire s'établirait à un minimum de 72.5%; de plus, en accord avec le modèle post-industriel, la part relative du sous-secteur tertiaire des services communautaires, commerciaux et personnels connaît une hausse exceptionnelle: de 13.3% en 1950 et 26.9% en 1974, elle passe à 34.6% en 2001, soit plus du tiers des emplois totaux au Québec.

5) Cette tertiarisation de l'emploi est accompagnée, évidemment, d'une transformation corollaire de la répartition de la main-d'oeuvre québécoise par profession. Nous avons constaté plus haut la montée de l'importance de catégories professionnelles typiques d'une société post-industrielle: personnel administratif et de direction, employés des services de transport, professionnels de la santé, juges et magistrats, ingénieurs, enseignants, artistes, économistes, etc. Cette transformation tend à donner raison à D. Bell qui annonce la formation d'une nouvelle intelligentsia durant la post-industrialisation d'une société.

... Mais la post-industrialisation de l'économie du Québec a un caractère inquiétant!

Nous avons vu que les tendances démographiques qui ont cours au Québec comportent plusieurs aspects dangereux; l'évolution de l'économie, telle que nous l'avons projetée, n'est pas moins préoccupante; c'est particulièrement vrai à trois points de vue: un écart grandissant entre la croissance de l'économie québécoise et celle du Canada, la persistance de très grandes inégalités entre classes et entre régions, une productivité insuffisante¹.

Quelles en seront les conséquences sur l'artisanat québécois? Contribuera-t-il à prospérer? Les mêmes auteurs ajoutent:

Les revenus: Notre scénario prévoit que le revenu personnel per capita au Québec en 2001, serait de \$6,646 (en \$ de 1970) soit 2.4 fois plus élevé que celui de 1970. Cette hausse va sûrement accroître la demande pour ce type de produits, qui s'adresse actuellement à une clientèle assez riche.

Urbanisation: Les acheteurs des produits des métiers d'art proviennent surtout des grandes villes et sont constitués en grande partie de cols blancs. Comme on l'a vu, notre scénario indique que la tendance à l'urbanisation va se poursuivre de même que la montée de l'importance des catégories professionnelles de type col blanc. Donc, de ce côté là aussi, la demande ne peut qu'être renforcée par ces tendances.

Tourisme et loisirs: Les statistiques indiquent que le tourisme tend à augmenter rapidement au Québec; il s'agit d'un phénomène typique de la post-industrialisation, renforcé par la réduction du temps de travail. Selon nos prévisions, le temps de travail, de 1970 à 2001, devrait diminuer de 13% et, par conséquent, les Québécois participeront encore plus aux activités de tourisme et de loisirs. Un tel mouvement sera sûrement bénéfique à la vente de produits artisanaux.

Scolarisation et type d'éducation: La hausse du niveau de scolarité, prévue dans le scénario, en particulier grâce à l'extension de l'éducation permanente, devrait favoriser un élargissement du marché: un plus grand nombre de gens dits instruits est susceptible

1. Julien, P.-A., Lamonde, P. et D. Latouche, *op. cit.*, p. 99 à 101 incl.

de multiplier le groupe de ceux qui aiment se dire cultivés, et qui sont des consommateurs potentiels de produits artisanaux. Par ailleurs, l'accroissement, d'ici 2001, de la part relative des professions de type culturel et artistique dans les occupations au Québec laisse aussi présager un progrès du développement culturel général et, donc, un plus grand intérêt pour les produits de type métiers d'art, que ce soit au plan de la demande ou de l'offre.

La québécoisité ou le nationalisme québécois: Que dire de la variable "nationalisme" et de son impact sur l'avenir des métiers d'art? Nous avons déjà souligné que l'objet artisanal était porteur d'une charge nationaliste. Jusqu'à un certain point il constitue une négation de l'environnement politique et économique à l'intérieur duquel les Québécois évoluent aujourd'hui. C'est une façon parmi d'autres, et sûrement pas la plus importante, de compenser et de rationaliser notre exclusion des activités de direction économique. L'artisan de qui on achète et qu'on choisit ainsi de valoriser par notre geste n'est-il pas l'antithèse de l'entrepreneur industriel? S'il survenait un recul du nationalisme et/ou une participation plus étroite des Québécois à la direction de leur économie, assisterions-nous à une baisse de popularité des métiers d'art? Pas nécessairement. Il est possible en effet que l'habitude se prenne et que, la mode aidant, il se produise un certain effet de démonstration. Le terme de mode peut apparaître paradoxal puisque l'objet métiers d'art semble refuser de s'inscrire dans un tel carcan. Mais ce n'est là qu'apparence. La mode métiers d'art c'est en fait l'indémorable et comme le souligne M. Righini, parlant d'une nouvelle chaîne française de meubles, c'est un heureux hasard "si la mode est actuellement à l'indémorable et si le goût du jour coïncide en ce moment au goût de toujours".

De toutes façons, si l'on en croit notre scénario tendanciel les métiers d'art n'ont guère à s'inquiéter de la possibilité d'une disparition du nationalisme québécois pas plus qu'ils n'ont sérieusement à craindre la possibilité d'une prise en main de leur économie par les Québécois. Ce sont là deux événements qui, sans être incompatibles avec une société post-industrielle, ne sont pas pour autant des conditions nécessaires ou suffisantes de celle-ci.

Des sources d'inquiétude

Si la plupart des variables économiques envisagées dans la section précédente semblent favorables - à l'exception du dilemme artisanat-industrie -, d'autres, par contre, ont un caractère moins favorable:

Une polarisation démographique dangereuse: Nous avons indiqué que l'urbanisation va jouer en faveur de l'augmentation de la demande des produits artisanaux; cependant, cette tendance s'accompagne, au Québec, d'une extrême concentration de la population dans les agglomérations de Québec et de Montréal - celles-ci polariseront plus de 57% des habitants en 2001 - concentration qui, par son caractère excessif, comporte toutes sortes de risques, dont quelques-uns ayant trait au système des métiers d'art.

Du côté de la demande, d'abord: en effet, la stagnation démographique, sinon le déclin, qui frappera la très grande majorité des centres urbains du Québec d'ici 2001, au profit de Montréal et de Québec, signifie qu'à l'extérieur de ces deux agglomérations le marché potentiel des métiers d'art risque d'être médiocre; d'autant plus, d'ailleurs, que la majeure partie des activités tertiaires, et donc des effectifs de cols blancs, se localiseront dans ces deux seuls pôles; en outre, les quelques autres capitales régionales qui feront preuve d'un certain dynamisme démographique comporteront une population anglophone importante (Hull, avec ses fonctionnaires fédéraux qui pourraient être plus de 35,000 en 1985), ou appréciable, quoique plus restreinte (Sherbrooke et Sept-Iles): or, on sait que, jusqu'ici du moins, les anglophones n'ont montré qu'un intérêt mitigé à l'égard des objets artisanaux québécois. Ce fait est susceptible de réduire encore plus le marché potentiel des produits artisanaux hors de Montréal et de Québec.

La polarisation démographique excessive des Québécois d'ici 2001 entraînent aussi des dangers pour l'offre des produits artisanaux. En effet, les régions périphériques et, tout particulièrement, leurs capitales et autres noyaux urbains qui les structurent, ont toujours fourni une proportion significative d'artisans producteurs. Si ceux-ci suivent le mouvement et émigrent vers le Québec et Montréal, ne faut-il pas s'attendre à une anémie culturelle croissante dans ces régions et, par conséquent, au non-épanouissement d'un grand nombre de talents et de capacités créatrices potentielles à l'extérieur des deux grandes métropoles - après tout, l'émigration ne peut jamais être totale? Si, par contre, ils ne suivent pas le mouvement et demeurent dans les régions périphériques - retenus, par exemple, par la qualité de la vie, le meilleur équilibre écologique, etc. - et s'ils sont rejoints, en cela, par des artisans métropolitains rebutés par la dégradation et l'environnement des grands centres et craignant pour leur créativité, ne risque-t-on pas d'aboutir à un éloignement dysfonctionnel de l'offre par rapport à la demande? Cette sorte de dislocation du marché des produits artisanaux, qu'elle résulte de l'un ou de l'autre cas, pourrait avoir des conséquences très inhibitrices pour le progrès du système des métiers d'art.

De toute façon, il y a là un dilemme sérieux dont il faudrait examiner plus à fond les implications. Ici, nous ne pouvons que le souligner.

D'autres tendances démographiques vont sans doute poser des problèmes au système des métiers d'art. Ici, mentionnons-en un seul brièvement:

Le vieillissement de la population: nous avons constaté que le groupe d'âge des jeunes de moins de 15 ans va tomber de 29.6% à 19.2% de la population, au profit des personnes âgées de 64 ans et plus, dont la part relative passera de 6.9% à 11.7%. Nous avons signalé que la demande pour les produits artisanaux dépend, entre autres, de facteurs sociologiques d'une grande importance: la charge nationaliste de ces produits, leur dimension culturelle et artistique, leur pouvoir de signification d'une position sociale, d'un statut, d'une appartenance à une classe et, surtout, leur rôle effectif, bien que déguisé, dans la récupération, l'intégration et la régulation subtile des individus et des groupes. Tous ces facteurs qui sous-tendent fondamentalement la demande peuvent-ils avoir la même force sur le groupe d'âge des personnes de 64 ans et plus? On peut en douter. En effet, pour ce groupe d'âge, les dés sont jetés, la partie est jouée, tant au plan du besoin de signification sociale que du degré d'intégration sociétale: leur demande pour les produits artisanaux, toutes choses égales par ailleurs, ne peut donc avoir le même dynamisme que pour le groupe d'âge actif. Mais comme leur part relative dans la population totale va doubler, n'y a-t-il pas là une tendance au freinage de la croissance de la consommation de produits artisanaux? Malheureusement, nous connaissons trop peu les aspects gérontologiques du vieillissement de la population pour pouvoir répondre à cette question¹.

2.2 UNE HYPOTHESE DE REVENU REEL DECROISSANT DE LA POPULATION

Il est évident que cette hypothèse est beaucoup moins étayée de statistiques que la précédente. Les événements que nous avons connus sont trop récents pour que les grands indicateurs économiques et sociaux aient eu le temps de

1. Julien, P.-A., Lamonde, P. et D. Latouche, *op. cit.*, p. 250 à 257.

s'ajuster aux nouvelles conditions. En second lieu, cette hypothèse ne traite pas exclusivement du Québec mais tente une analyse globale de la situation. Ce qui fait que les deux hypothèses ne sont pas nécessairement contradictoires. D'une part, les effets économiques et sociaux décrits par la seconde hypothèse ne se situent pas dans le cadre d'un temps déterminé. D'autre part, cette seconde hypothèse est globale, c'est-à-dire que nous pouvons retrouver ces effets dans l'ensemble d'un continent (par exemple, l'Amérique du Nord) sans les retrouver dans chacun des pays de ce continent. Certains pays ou régions de ce continent pourraient voir une augmentation de leur revenu réel per capita, alors que nous constaterions une diminution du revenu réel per capita de l'ensemble des habitants de ce continent. Tel pourrait être le cas du Québec.

Cette section présente donc un aperçu déductif de ce que serait l'ajustement de notre société à cette nouvelle situation. Nous élaborerons cette analyse à partir du point suivant: une diminution du revenu réel per capita de la population pousse le consommateur à diminuer l'obsolescence psychologique des biens qu'il consomme. La baisse de son revenu réel augmente la valeur du produit qu'il acquiert. Ceci implique une hausse de la durabilité temporelle des produits consommés.

Les effets sur la répartition des dépenses des consommateurs

La hausse des prix provoquera de la part du consommateur un redéploiement des produits non essentiels vers ceux qui le sont. Comme nous l'avons vu précédemment, la hausse plus rapide des prix des produits alimentaires accentuera le déplacement. A cette vitesse, l'on retourne rapidement d'un état où l'on consacre 15.8% des dépenses à l'alimentation en 1972 à 26.1% en 1950.

Les effets sur l'organisation de la production

L'augmentation de la durabilité temporelle des produits entraîne ipso facto une baisse de la production des entreprises. A son tour, elle implique des entreprises une nécessité vitale de se concurrencer entre elles. Parce que l'ensemble est moins opulent, la lutte se reporte sur les parties de c tout. De cette concurrence plus

vive entre les entreprises se répartissant un marché moindre, naîtra une amélioration de la qualité intrinsèque du produit. Par ce fait, elle nécessitera une main-d'oeuvre plus qualifiée ayant une formation appropriée. La valeur "travail" reprenant de l'importance, elle entraînera une augmentation du rapport travail-capital. Ceci provoquera une diminution de la vitesse de rotation de l'équipement. Par conséquent, ceci impliquera une diminution des besoins de l'entreprise au niveau des emplois dits techniques, mais une augmentation de ceux nécessaires à la réparation et à l'entretien de l'équipement.

Les effets sur le type de production

La baisse de la production causée par une diminution de la demande entraînera un déplacement de la production du produit fini vers les produits non finis. C'est-à-dire que le consommateur commencera par comprimer ses dépenses sur des produits qui intègrent du travail facilement substituable par le consommateur. Par exemple, les produits agricoles qu'on trouvait auparavant dans leur état naturel ont été remplacés par des produits industriels dans lesquels la part de l'emballage, de la présentation devient le trait dominant. On est arrivé à la situation où le prix des produits alimentaires est composé de 5% de matières premières et 95% de conditionnement de frais de transport et de frais d'opération.

Ainsi, peu à peu, "l'anchois à l'huile remplace l'anchois au sel et est lui-même remplacé par l'anchois roulé". Les mêmes auteurs ajoutent:

L'anchois roulé coûte cinq (5) fois le prix de l'anchois au sel. Le préparer soi-même économiserait à la ménagère quelque 30 F par heure. (Dupuy, J.P. et F. Gérin, p. 426.)

Le pattern de consommation se modifiera à cause des impératifs financiers du consommateur. Il coupera la chaîne de production plus rapidement. L'industrie de l'emballage en subira certainement des contrecoups. Du fait que le consommateur achètera des produits moins transformés et ce, dans une nécessité d'épargne, la valeur de la production attribuée au produit fini sur l'ensemble de la production tendra à diminuer. Cette nouvelle situation à laquelle feront face les entreprises les poussera à se concurrencer, non pas en différenciant leurs produits par des techniques de présentation, d'emballage, mais plutôt sur la qualité intrinsèque du produit qu'ils fabriquent. Ce fait entraînera une augmentation de la qualité des produits semi-finis et, par ce fait, une variété plus grande de la production. La production d'excellente qualité requérant des matériaux de très grande qualité sera favorisée par cette évolution. Nous remarquerons une revalorisation de la production artisanale.

Et, par conséquent, une décentralisation (dans le même lieu) de l'emploi manufacturier.

Les effets sur le style des produits consommés

La contrainte de la capacité financière du consommateur le poussera à revaloriser la durabilité des produits qu'il consomme. Ceci entraînera que le style des objets, que la vitesse de rotation des modes tendra à s'atténuer. Donc, le consommateur accentuera sa consommation sur les produits utilitaires plutôt que décoratifs, parce que l'objet décoratif en soi est plus conditionné par la mode que l'utilitaire et qu'il hésitera à acquérir des biens qui perdront peut-être de la valeur tant économique que psychologique. Ceci entraînera un intérêt accru pour la qualité de "fond" du produit plutôt que la qualité de "forme", c'est-à-dire que le consommateur apportera plus de soin à analyser le produit qu'il achètera sur des facteurs tels que la durabilité, la solidité, le confort en lui-même plutôt que l'attraction qu'il éprouve à la vue d'un produit dont il aime la forme, le style. Ce facteur entraînera des conséquences sur le producteur en ce sens qu'il exigera de lui une perfection du geste répété plutôt que l'aptitude à la création de formes nouvelles. Dans la production artisanale, en outre, ceci entraînera pour l'artisan la nécessité accrue d'être davantage un homme de métier qu'un artiste. Dans l'industrie, ce fait les poussera à revaloriser la formation professionnelle du travailleur plutôt que la division du travail basé sur la connaissance de la machine utilisée.

Les effets sur les échanges de marchandises au niveau national

L'augmentation des prix haussera considérablement le coût des échanges économiques, notamment les coûts de transports. Ce fait entraînera une diminution du commerce inter-régional et, par conséquent, une diminution de la concentration manufacturière dans certaines régions pour la diffuser plus également à travers les régions. On remarquera donc une hausse de l'autosuffisance des régions par rapport à ses importations. Ce nivellement de l'activité économique amènera une augmentation du pouvoir économique régional par rapport au national et une revalorisation des petites unités de production au niveau du pouvoir politique.

Les effets sur les échanges internationaux

Cette hausse de prix entraînera comme précédemment une hausse du coût des échanges. Elle diminuera le volume du commerce international. Compte tenu de la hausse des coûts de transport, l'on remarquera une baisse du volume des échanges de produits non finis par rapport aux produits finis. Parce que le coût augmentant, il

faudra que la valeur du produit transporté soit suffisamment élevée pour que l'échange soit profitable. Ce qui entraînera une baisse de l'exploitation des matières premières des pays non industrialisés par les pays développés. Mais la demande pour les produits finis requérant ces matières premières étant toujours existante, ceci poussera ces pays à transformer eux-mêmes leurs ressources naturelles. Ce fait entraînera une augmentation de la part des pays sous-développés sur l'ensemble de l'activité économique mondiale.

Les effets sur le comportement de l'unité économique

La contraction de revenu du ménage le poussera à une diminution de ses coûts fixes par rapport à ses coûts variables; les coûts fixes sont ceux qui sont nécessaires à la marche des choses quelle que soit la condition économique et sociale. Par exemple, pour un ménage moderne, les coûts fixes sont ceux nécessaires au loyer, aux assurances, à l'électricité, au chauffage, au téléphone, à l'automobile, etc. De coûts variables qu'ils étaient, les besoins alimentaires, le vêtement et les distractions sont devenus des coûts fixes. C'est-à-dire qu'ayant délaissé le jardin, les conserves, la fabrication du pain de ménage, la confection de vêtements pour les membres de la communauté, l'entretien de la maison, du mobilier, etc., pour les laisser à des spécialistes, les ménages sont devenus peu à peu dépendants d'eux. Cependant, tant qu'on fonctionne dans une hypothèse de revenu croissant, on ne sent pas cette dépendance très fortement, car de toute façon on peut rencontrer ces obligations.

Par contre, dans une hypothèse de diminution de revenu, la proportion des coûts fixes sur le budget familial deviendra contraignante de plus en plus jusqu'à ce que l'inévitable se produise, c'est-à-dire l'impossibilité de rencontrer ses obligations.

La famille, pour rencontrer ses coûts fixes, devra soit aller de plus en plus à l'extérieur chercher ce dont elle aura besoin, c'est-à-dire devenir de plus en plus dépendante de ses besoins, ou soit compenser le manque de revenu par une augmentation du travail familial. Dans cette dernière alternative, elle diminuera sa consommation de biens qu'elle peut elle-même produire. Elle recommencera à jardiner, à conserver les aliments, à boulanger, à charcuter, à faire le vin, la bière, à tricoter, à confectionner peu à peu ses vêtements, à réparer l'automobile familiale, la plomberie, les appareils électriques, à réparer les meubles, etc. Ce sera le seul moyen véritable de comprimer les coûts fixes qui oppriment la plupart des consommateurs.

Il y aura donc une augmentation de l'autosuffisance de l'unité économique. On peut imaginer l'effet produit sur le niveau global

des emplois car un dollar non dépensé de la part du consommateur entraîne un effet immédiat sur l'emploi. Les gens connaissent ce qu'est le multiplicateur d'emplois (car la publicité en fait mention) et évidemment implicitement qu'il peut devenir un "démultiplicateur".

Cependant, les consommateurs devront requérir à l'extérieur ce qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes.

Mais quel sera le choix économique de ces consommateurs ayant vu fondre la valeur de leur revenu? Si un mobilier de chambre à coucher passe de \$1 000. à \$2 000. mais que le revenu réel du consommateur tend à diminuer, ce dernier exigera une qualité différente selon les deux situations. C'est-à-dire que la qualité du mobilier à \$2 000. devra être plus élevée que celui de \$1 000. Mais la qualité sera-t-elle le double? Dans un sens, le consommateur désirera une qualité équivalente à au moins le double du mobilier de \$1 000. Mais celui qu'il acquerra ne sera pas nécessairement d'une qualité deux fois supérieure au premier, parce que la qualité d'un produit est conditionnée par la capacité du producteur. Si celui-ci ne peut pas doubler la qualité de son produit, le consommateur sera nécessairement insatisfait.

Mais qu'est-ce qui empêche le producteur de doubler la qualité de son produit sinon sa compétence professionnelle. Et la qualité signifie la solidité, la durabilité et la finition d'un produit. Si la qualité d'un produit double, elle entraîne une hausse au moins correspondante de la durabilité du produit. Or, si la qualité n'y est pas, sa durabilité en souffrira.

Pourquoi un meuble d'autrefois nous semble-t-il avoir une plus grande solidité par rapport à celui d'aujourd'hui, sinon que la technique utilisée à l'époque était supérieure à l'actuelle?

Faisons un court voyage dans le temps, aux environs de 1700. A cette époque, la mécanisation n'étant pas encore apparue, ce facteur impliquait un coût très élevé de l'exploitation des ressources forestières. De plus, le transport du bois était très coûteux. Donc, la valeur économique de ce matériau était élevée, reflétant un phénomène de rareté. Ceci obligeait le producteur à tenir compte de ce facteur. Les ébénistes devaient être obligatoirement qualifiés parce que tout gaspillage du matériau met en question la rentabilité de la fabrication. La première qualité professionnelle de l'ébéniste a trait à la connaissance de la matière. Elle lui permet, compte tenu de la rareté de la matière première, d'en tirer toutes les possibilités, non pas seulement un mobilier de chambre à coucher mais aussi une foule d'autres produits.

La première valeur économique est donc l'épargne. La deuxième qua-

lité de l'ébéniste reflète sa connaissance des divers procédés de production. Il peut effectuer toutes les tâches requises à la fabrication de l'objet désiré, même s'il y a une division du travail dans l'entreprise. De plus, à cause du coût élevé du matériau et du niveau de revenu du consommateur de l'époque, il apporte un soin particulier à sa fabrication. La deuxième valeur économique concerne la qualité de l'objet fabriqué. Elle conditionne la valeur de la consommation par le biais de la durabilité, c'est-à-dire de l'espérance de vie du meuble. Elle est facteur à la fois de la haute qualité technique de l'objet et de son aspect esthétique. Donc, la finition du produit prend une importance primordiale parce que le produit, avant la phase de la finition, coûte déjà relativement cher.

Revenons maintenant en 1965. Le coût d'exploitation de la matière première a fort diminué depuis 1700. La mécanisation de la coupe du bois ainsi que de ses premières transformations (sciage, planage, etc.) se fait de façon presque automatique. La matière première ayant perdu de son importance économique, les producteurs n'ont plus l'obligation d'apporter une grande attention à épargner ce matériau. De plus, les travailleurs attachés à la fabrication du meuble ne doivent pas être nécessairement qualifiés parce que la fabrication du meuble a été facilitée par de nouvelles machines ainsi que de nouveaux produits tels que les colles.

Ainsi, la connaissance professionnelle du travailleur n'est plus la même qu'en 1700 et, de plus, l'utilisation des vis, des colles, raccourcit le temps de fabrication du meuble. Cependant, le consommateur de 1965 n'exige pas du produit qu'il acquiert une longue durabilité du meuble. Pour lui, l'acquisition de ce mobilier de chambre à coucher ne représente qu'une étape de sa vie. Il ne veut pas posséder ce bien toute sa vie. Il lui donne implicitement une durabilité de quinze ans car il sait qu'un jour il ne tirera plus de satisfaction à le posséder. De plus, la perspective d'augmenter constamment son revenu réel lui indique qu'un jour il pourra acquérir un mobilier plus dispendieux que l'actuel.

Cependant, en 1980, ce même consommateur sent l'obligation d'acquérir un nouveau mobilier. D'une part, parce que celui qu'il possède actuellement l'horripile (le style espagnol étant démodé) et, d'autre part, parce qu'il est vétuste. Vétuste en ce sens que les colles utilisées à sa fabrication ont fini par lâcher, que le bois a éclaté à cause de l'utilisation des vis métalliques. Les tiroirs ne se ferment plus très bien. Les pattes menacent de s'écrouler. Même s'il le répare, l'amélioration ne vaudra pas le coût nécessaire car quelques années plus tard, tout sera à recommencer.

Notre consommateur prend la décision d'en acheter un nouveau. Main-

tenant, fini les nouveaux styles, il veut un produit qui ne sera pas démodé dans quinze ans et, d'autre part, il exigera un mobilier construit sur la base des procédés de production traditionnels non utilisateurs de colles et de vis, mais plutôt de tenons et de mortaises. Connaissant dorénavant mieux la valeur des choses, le consommateur tentera d'acquérir son nouveau mobilier remplissant ses conditions. Trouvera-t-il? L'industriel du meuble pourra-t-il satisfaire les besoins du consommateur? Ses employés auront-ils la compétence nécessaire? Les procédés traditionnels de fabrication n'exigent pas l'utilisation de machines complexes. L'ouvrier pourra-t-il fabriquer le meuble requis sans l'aide de la machine?

Si le consommateur ne peut obtenir satisfaction, vers qui se tournera-t-il? S'il n'a pas confiance à la valeur du produit industriel, il se tournera naturellement vers un individu en qui il a confiance. Il voudra obtenir un mobilier ayant certaines caractéristiques, niant, par ce fait, la production en série. Qui pourra le mieux lui répondre positivement sinon l'artisan.

Les effets sur l'utilisation des matériaux dans la fabrication des produits

La conscientisation de l'importance des matières premières non renouvelables et l'augmentation du prix qui en découle, entraîneront normalement une utilisation plus rationnelle de ces matériaux de base. Il y a donc nécessité de restructurer la production, notamment dans le secteur de la production utilisant des matériaux renouvelables. Par exemple, l'utilisation du plastique et du métal dans la fabrication des meubles deviendra de plus en plus onéreuse et se répercutera évidemment sur le coût de production. L'utilisation du synthétique dans la fabrication des textiles sera freinée car le prix de ce matériau augmentera et que, d'autre part, l'on devra utiliser ce matériau dans d'autres types de production nécessitant cette matière première.

Le retour vers les matières premières renouvelables dans la production où normalement elles sont requises, entraînera une revalorisation de ces productions de base. L'augmentation des prix de ces matières premières poussera la production de ces biens et, étant donné le fait que ces matières renouvelables ne sont pas aussi monopolisables que les matières non renouvelables, on devrait s'attendre à un approvisionnement de qualité et fortement diversifié. De plus, ce facteur amènera une véritable stabilisation du revenu des agriculteurs, des petits propriétaires forestiers, des éleveurs, etc.

Il est évident qu'une telle situation ne peut que favoriser l'arti-

san car il pourra disposer d'un approvisionnement abondant, de qualité et d'une grande variété.

Les effets sur l'occupation de la main-d'oeuvre

Une des caractéristiques les plus importantes de notre époque s'avère être la part grandissante du tertiaire dans notre société.

Il y a trois types d'occupation: soit le primaire, c'est-à-dire les travailleurs attachés à la production des matières premières renouvelables et non renouvelables, c'est-à-dire les cultivateurs, chasseurs, trappeurs, pêcheurs, hommes forestiers et mineurs.

Le secondaire désigne les travailleurs attachés à la transformation de ces matières premières. C'est le domaine de la fabrication manufacturière. Ce sont les ouvriers des usines, les hommes de métier et les artisans.

Le tertiaire comprend tous ceux qui ne sont pas, soit dans le primaire, soit dans le secondaire. Depuis trente ans, ce secteur a fait un bond extraordinaire. Du secteur primaire, notre société a évolué jusqu'au secteur tertiaire. Le tertiaire comprend les gens occupés dans les services: bureaux, transport, commerce, tourisme, fonctionnariat, éducation, santé, etc.

On peut établir une relation entre le surplus économique d'une société et son type d'organisation. Lorsque le surplus économique est presque nul, la grande majorité de la population est occupée dans le primaire. Le surplus économique s'élève grâce à de nouvelles techniques agricoles, de nouveaux procédés de fabrication, ou un état de domination d'une société sur une autre.

Lorsqu'on analyse une société, on note son niveau de développement par la proportion de tertiaires sur l'ensemble de l'emploi. Lorsque la proportion des travailleurs du primaire et du secondaire, par rapport à l'ensemble, tend à diminuer, les analystes désignent cette société comme évoluant vers le post-industriel. Cet état se particularise par une augmentation du temps de loisir par rapport au temps de travail requis de la population.

Mais, actuellement, notre société se confronte à quelques problèmes comme la diminution de la productivité agricole et l'augmentation de ses coûts, à une tendance à la baisse des taux de profit de l'industrie manufacturière reflétant des problèmes structurels et une diminution du pouvoir dominateur des pays développés sur les pays du tiers-monde. C'est-à-dire que la société occidentale perd ses esclaves à 20 sous l'heure.

Ces divers facteurs joueront un grand rôle sur l'évolution du surplus économique de notre société et, par conséquent, sur son type

d'occupation. Donc, au lieu de se diriger vers le quaternaire, notre société se réorienterait vers le primaire¹.

2.3 CONCLUSIONS

L'analyse de ces deux hypothèses mène à une conclusion similaire: l'artisanat continuera à croître. Son potentiel est immense. La croissance actuelle de l'artisanat québécois dépasse toutes les espérances. Ainsi, au Salon des Métiers d'Art du Québec à Montréal, en décembre 1975, la croissance des ventes a été de 70%. De plus, c'était la première année que le nombre de kiosques était stabilisé. Si la salle d'exposition avait été agrandie, la croissance aurait été plus élevée.

Cette croissance est d'une nature explosive. Il est évident qu'elle diminuera, mais ce qui compte, c'est le rapport entre le taux de croissance du secteur étudié et celui de l'ensemble de la société. Ainsi, entre 1970 et 2001, le taux de croissance annuel moyen, en valeur réelle, du produit national brut du Québec n'augmentera que de 3,6%. Depuis 1970, l'évolution des ventes au Salon des Métiers d'Art du Québec a été d'environ 45% annuellement. Si on enlève la hausse qui serait attribuable à l'inflation, le taux de croissance annuel réel serait de 30 à 35% depuis le début de la décennie.

Même si la croissance de l'artisanat québécois se continue, quelle que soit l'hypothèse envisagée, l'intensité et le contenu différeront.

Dans une hypothèse de revenu croissant, la part relative du secteur de la fabrication sur l'ensemble de l'emploi tend à diminuer tandis que dans l'hypothèse contraire, cette part tend à grandir.

1. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 74 à 84

Dans le premier cas, la part relative de l'emploi dans l'artisanat tendra à croître dans le secteur de la fabrication tandis que dans le second cas cette part relative tendra à croître mais peut-être moins rapidement que dans la première hypothèse.

D'autre part, le type de produit désiré par le consommateur différera selon les deux (2) hypothèses. Si l'on suppose une hypothèse de revenu croissant, il y a tout lieu de croire que le consommateur optera pour le produit unique, de création. Sa consommation évoluera selon les modes et les goûts du jour. L'impulsivité prévaudra quant au choix qu'il effectuera. L'obsolescence psychologique tendra à croître. Un bon produit sera un nouveau produit.

Si l'on fonctionne dans l'hypothèse contraire, le comportement du consommateur sera fortement modifié car ce qui prévaudra dans son choix, ce ne sera plus le produit unique de création, de différenciation sociale, mais plutôt la satisfaction d'un besoin que l'on appelle la durabilité de l'objet. L'obsolescence psychologique tendra à diminuer. Un bon produit ne sera pas nécessairement un nouveau produit.

2.4 REMARQUES GENERALES

Si nous avons présenté longuement ces deux hypothèses, c'est parce que nous croyons que ceux qui décideront de la politique à suivre quant au développement de l'artisanat doivent avoir à l'esprit la nécessité de la cohérence entre l'organisation du milieu et l'évolution de la société.

En définitive, c'est à la société de faire le choix qui s'impose à ses yeux: de prendre un chemin ou un autre, en optant pour une attitude prudente.

Chapitre 3

LA PRODUCTION ARTISANALE AU QUEBEC, SON EVOLUTION ET SES PARAMETRES

Après avoir analysé les facteurs influençant la consommation et émis deux hypothèses concernant les perspectives d'avenir du système économique, nous allons aborder la production artisanale au Québec.

Nous avons estimé la production artisanale québécoise en 1974 et nous avons déduit sa croissance et son efficacité par rapport à son substitut, c'est-à-dire l'industrie.

Les tableaux que nous vous présenterons sont les résultats d'une analyse provenant d'une tournée que les responsables de l'étude ont entreprise auprès d'une sélection d'artisans-producteurs.

Les lecteurs intéressés par la méthodologie et l'analyse de l'activité artisanale québécoise, en termes économiques, peuvent consulter le tome 8 de la planification quinquennale¹.

3.1 LA PRODUCTION ARTISANALE QUEBECOISE EN 1974

Nous avons estimé que la production artisanale, en 1974, était de \$36.8 millions. L'importance de la famille des textiles ressort: elle représente 53.2% de la production totale.

1. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 114 à 173.

Tableau 2
Production artisanale québécoise en 1974¹

Famille	1974 \$,000	%
Silicate	4 416	12.0
Textile	19 578	53.2
Métal	4 453	12.1
Bois	6 035	16.4
Cuir	1 067	2.9
Divers	1 251	3.4
Total	36 800	100.0

3.2 LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION

A partir de deux (2) hypothèses, nous obtenons la production estimée pour 1979.

La première hypothèse suppose une croissance annuelle de 11% de la clientèle de l'artisanat québécois. Il ne s'agit pas de l'augmentation monétaire de la consommation mais du bassin de la clientèle. Le choix de 11%² d'augmentation annuelle provient d'une enquête auprès de la clientèle des Salons de Québec, Sherbrooke et Montréal, en décembre 1974.

L'évolution de la production par famille artisanale tient compte du 11% d'augmentation annuelle en relation avec l'évolution des ventes observées au Salon des Métiers d'Art de Montréal depuis 1970.

1. Lévesque, Gaëtan, *op. cit.*, p. 125.

2. Tétrault, Michel, *op. cit.*, p. 54.

La seconde hypothèse suppose une croissance annuelle de 17% de la clientèle. Cette croissance provient d'une analyse des importations canadiennes depuis 1970 à 1973 et de leurs croissances sectorielles respectives

Tableau 3

La production artisanale québécoise en 1979:
taux de croissance annuelle de 11% et de 17%¹

Familles	11%		17%	
	Valeur \$,000,000	%	Valeur \$,000,000	%
Silicate	14.5	12	18.8	13
Textile	65.4	55	66.0	47
Métal	12.1	10	25.3	18
Bois	20.2	17	23.2	16
Cuir	3.2	3	4.1	3
Divers	3.6	3	3.9	3
Total	119.0	100	141.3	100

Nous constatons que l'évolution de la production québécoise diffère de celle de l'importation. Les produits importés de la famille du métal et des silicates jouissent de la faveur populaire. Nous constatons un essoufflement de la demande pour la production autochtone dans ces familles. Pourtant, lorsque l'on parle d'artisanat québécois et du Salon des Métiers d'Art, implicitement, on pense à la céramique et aux bijoux.

Derrière la croissance explosive des dernières années se camoufle des difficultés structurelles. Car les deux familles où l'artisanat québécois s'est le plus fait remarquer durant ces dernières années sont celles de la céramique et du métal. Malgré une créativité remarquable et un engouement indé-

1. Bronsard, Camille, Labib, Hertrel et Pierre-Yvon Ouellet, *La croissance de l'industrie des métiers d'art au Québec*, Montréal, M.A.Q., septembre 1975, p. 25 et 27.

ble du consommateur québécois pour ces produits, l'on constate un écart grandissant entre l'évolution de la production autochtone et celle de la production importée.

Nous avons remarqué que le consommateur se situant entre 30 et 39 ans tend à se désintéresser de la production québécoise et que ce même consommateur est un universitaire gagnant entre \$16,000 et \$24,000 annuellement.

Cette clientèle est instruite, informée par des lectures et des voyages. Elle peut comparer la qualité du produit québécois avec celle du produit importé.

Si la qualité du produit québécois ne croît pas, nous verrons d'autres groupes socio-économiques se désintéresser de la production des artisans québécois. D'où l'obligation d'une restructuration du système d'enseignement de la formation professionnelle. D'autant plus que certains pays européens (notamment la France) revalorisent le secteur des métiers. Si les pays européens sentent la nécessité de favoriser ce secteur tout en disposant actuellement d'une structure très efficace par rapport à la nôtre et que nous nous sentions nullement intéressés à modifier notre structure actuelle, l'on peut facilement imaginer ce qui en résultera puisqu'une réforme est impérieuse.

3.3 L'EMPLOI DANS LE SECTEUR ARTISANAL EN 1979

A partir des mêmes hypothèses que dans la section précédente, nous obtenons le nombre de travailleurs requis en 1979.

Tableau 4
 Estimation du nombre de travailleurs*
 dans le secteur de l'artisanat en 1975 et 1979¹

Familles	Taux de croissance			
	11%		17%	
	1975	1979	1975	1979
Silicate	392	600	413	774
Textile	3 356	5 244	3 360	5 290
Métal	186	244	216	510
Bois	294	465	174	545
Cuir	112	160	137	205
Total	4 340	6 513	4 300	7 324

* Nous supposons que chaque artisan travaille 240 jours par année et 8 heures par jour.

Entre 1975 et 1979, le taux de croissance de l'emploi dans le secteur artisanal devrait être de 51% si l'on suppose une augmentation annuelle de 11%, et de 70% si l'on suppose une augmentation annuelle de 17%. En somme, l'emploi devrait doubler entre sept et dix ans, suivant les hypothèses retenues.

3.4 LES RAPPORTS ECONOMIQUES ENTRE L'ARTISANAT ET L'INDUSTRIE

Au cours de notre étude, nous avons constaté que l'artisanat représentait une solution aux problèmes posés par l'industrie. Nous avons calculé, à partir des données recueillies auprès des artisans, des rapports de productivité, de production par unité de capital utilisée, de création d'emplois dans l'artisanat et dans l'industrie et, enfin, de taux de profit.

1. Bronsard, C., Labib, H. et P.-Y. Ouellet, *op. cit.*, p. 46 et 47.

Nous ne les analyserons pas car nous croyons qu'ils parlent tout seul.

Tableau 5
Rapports de productivité entre l'artisan et le travailleur industriel¹

Industrie	\$		%	
	Productivité de l'artisan		Rapport de productivité	
	moyenne (1)	potentielle (2)	artisanat (1)	& industrie (2)
Textile	14 000	18 000	45	58
Tricot			53	68
Vêtement			73	94
Cuir	20 000	33 000	111	183
Meuble	20 000	28 000	87	122
Produits métalliques d'architecture et d'ornementation	18 000	30 000	60	98
Argile et verre	16 000	24 000	62	93
Bijouterie et orfèvrerie	21 000	28 000	108	144

Tableau 6
Production par unité de capital
dans l'industrie et l'artisanat (en \$)²

Industrie ou Secteur	Production par unité de capital		
	Industrie	Artisan	
		moyenne	potentielle
Textile	1.73	14.00	18.00
Tricot	11.18		
Vêtement	8.08		
Cuir	5.45	16.67	27.50
Meuble et bois	2.21	6.67	9.33
Argile et verre	.83	4.57	6.87

1. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 166.

2. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 171.

Tableau 7

Création d'emplois artisanaux par rapport à
la création d'emplois industriels par secteur¹

Industrie ou Secteur	Création d'emplois artisanaux versus industriels	
	moyenne	potentielle
Textile	8.09	10.40
Tricot	1.25	1.61
Vêtement	1.73	2.23
Cuir	3.06	5.05
Meuble	3.02	4.22
Argile et verre	5.51	8.28

Tableau 8

Taux de profit dans l'industrie
et dans les secteurs d'artisanat²

Industrie ou Secteur	Taux de profit		
	Industrie*	Artisan	
		+ d'un	seul
Total des industries manufacturières	.06	.32	(-.29)
Textile	.06		
Tricot et vêtement	.03		
Cuir	.04	.46	.22
Bois et meuble	.06	.27	
Minéraux non métal- liques	.08	.27	.42

* Moyenne de 1960 à 1969.

1. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 172.
2. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 173.

Chapitre 4

LE ROLE DES MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX

Nous allons maintenant définir différentes priorités, dans les chapitres suivants, et établir le ou les responsables de l'action à entreprendre.

Mais avant d'aborder ces chapitres, nous aimerions donner un aperçu des responsabilités des divers ministères gouvernementaux en ce qui touche l'artisanat.

4.1 LE MINISTÈRE-TITULAIRE: LES AFFAIRES CULTURELLES

Dans l'état actuel de l'organisation de l'artisanat au Québec, il nous semble tout désigné de recommander le ministère des Affaires culturelles comme le ministère-responsable de l'artisanat québécois.

L'artisanat devenu denrée culturelle... Économiquement et socialement, il est marginal. Ce qu'il sera plus tard sera la responsabilité des futurs dirigeants. Malgré certaines lacunes du ministère des Affaires culturelles, ce dernier nous semble celui qui répond le mieux aux aspirations du milieu qui nous intéresse.

Mais le ministère des Affaires culturelles n'est pas exempt de critiques.

1) Paternalisme et scepticisme... si souvent constatés par le passé, devront faire place à la volonté d'élaborer avec les représentants du secteur les politiques adéquates au développement de celui-ci.

Il est vrai que l'attitude des artisans est pour quelque chose dans la présence d'un certain paternalisme. D'autant plus que les artisans insatisfaits du sort qui leur était réservé dans les ministères qui, antérieurement, s'occupaient d'eux, se sont "jetés" pieds et poings liés dans le giron du ministère des Affaires culturelles. Ce qui ne favorise pas des relations sous le signe de l'égalité.

D'autre part, à croire les artisans, le métier ne les fait pas vivre. Constantement, ils auraient besoin d'être subventionnés. Mais il est facilement vérifiable qu'un travail plus systématique les ferait "vivre". Ah! mais lorsqu'on est des artistes... Il est de notoriété publique que l'expression artistique ne fait pas vivre son homme. Les exemples sont légion.

Tenter de démontrer (et c'est notre cas) que le métier fait vivre son homme, c'est s'exposer à un scepticisme moqueur.

Notre travail, nous l'espérons, servira à modifier l'attitude des deux (2) parties: il en va de l'avenir du secteur.

2) Le produit artisanal: un bien privé

Un coup d'oeil rapide dans le document de travail du ministère des Affaires culturelles intitulé: "Pour l'évolution de la politique culturelle", nous montre ce que sont les responsabilités du Ministère.

Les domaines d'interventions qui nous semblent les plus importants sont le théâtre, la musique, la danse, les arts plastiques, l'artisanat et les lettres.

Tous ont une chose en commun: les personnes évoluant dans ces secteurs expri-

ment leur besoin de créativité. Le "moi" se libère par l'expression créatrice. Cet aspect touche le producteur. Il produit un bien public à l'exception d'un seul: l'artisan-producteur.

Le consommateur X, en consommant des pièces théâtrales, de la musique, de la danse, n'affaiblit pas la satisfaction du consommateur Y. Ce qui veut dire que le coût marginal amené par un consommateur supplémentaire est nul. Donc, si une salle de spectacle n'est remplie qu'aux trois quarts de consommateurs payants, il serait logique d'ouvrir les portes aux badauds de la salle de spectacle. Les produits culturels ont des coûts qui, de nature, sont fixes. Par exemple, le coût d'une représentation théâtrale est le même quel que soit le nombre de spectateurs dans la salle. D'où la nécessité des pouvoirs publics de subventionner l'activité culturelle.

Le produit artisanal est privé, c'est-à-dire que le consommateur X, en consommant ce produit, affaiblit la satisfaction du consommateur Y.

Nous avons la situation suivante: dans le cas d'un bien public, moins la demande est grande, plus la subvention doit être élevée et plus la demande est grande, moins la subvention doit être élevée. Dans le cas d'un bien privé, la proportion des coûts fixes sur les coûts variables est moins élevée que dans le cas d'un bien public. Ainsi, la subvention doit être moins élevée lorsque la demande est moindre et plus élevée lorsque la demande est grande.

La réaction de subventionner sera différente selon que nous avons un bien public ou privé.

L'importance de l'artisanat dans le budget du ministère des Affaires culturelles grandira possiblement mais sa politique globale quant aux mécanismes d'allocation de ses ressources demeurera axée sur les biens publics. Il est difficile de demander à un ministère d'avoir deux (2) politiques d'attribution de

ressources. D'autant plus qu'il doit répondre de ses décisions à un ministère distributeur de ressources financières.

Ces réserves exprimées, nous croyons que le ministère des Affaires culturelles mérite la confiance du secteur artisanal et que, de tous les ministères, il est celui qui est le plus sensibilisé au milieu.

C'est le ministère des Affaires culturelles qui aura la responsabilité de la coordination des divers éléments de l'application du Plan.

Les autres ministères et services gouvernementaux concernés seront:

- 1) le ministère de l'Education à qui incombera la responsabilité de la formation professionnelle;
- 2) le ministère de l'Industrie et du Commerce se préoccupera des problèmes d'approvisionnement, de techniques, de commercialisation et de financement;
- 3) le ministère de l'Immigration aura la responsabilité du recrutement à l'étranger de gens de métier;
- 4) le ministère de l'Agriculture aura à favoriser la production de matières premières (laine, lin, chanvre, etc.) techniquement et financièrement;
- 5) le ministère des Terres et Forêts aura la responsabilité de fournir de l'information technique et scientifique aux producteurs forestiers;
- 6) le ministère de l'Environnement devra favoriser l'intervention des arti-

sans quant à l'aménagement des sites publics;

- 7) le ministère des Affaires sociales devra propager de l'information afin de favoriser le plus possible l'autosuffisance de ses bénéficiaires ainsi que les producteurs du stade proto-artisanal, par un minimum de tracasseries administratives;
- 8) le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche devra favoriser par son action l'"image de marque" du Québec par des prospectus publicitaires adéquats et, surtout, la production de l'objet-souvenir;
- 9) le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre aura la responsabilité de l'apprentissage, de la qualification professionnelle ainsi que du financement des apprentis;
- 10) le ministère des Affaires municipales devra favoriser, par des politiques adéquates, la création de zones artisanales, d'ateliers groupés ainsi que faciliter l'implantation artisanale par l'atelier-habitat;
- 11) le ministère des Communications aura la responsabilité de la publication de livres techniques, par le biais de l'Editeur officiel du Québec;
- 12) le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives devra, par l'Office de la protection du consommateur, favoriser la diffusion d'informations quant à la qualité des produits mis sur le marché, par des analyses adéquates.
- 13) l'Office franco-québécois devra favoriser l'envoi de stagiaires à l'étranger ainsi que permettre la venue d'animateurs de stage pour les techniques moins connues ici;

- 14) le CRIQ aura la responsabilité de la recherche sur les matériaux et les procédés de production ainsi que l'équipement propre à être utilisé par les entreprises artisanales.

Troisième partie

LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES,
LES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES
et
L'ENTREPRISE ARTISANALE

Chapitre 1

DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES A LA REGION

1.1 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES AU QUEBEC

Nous savons tous que les années 60 (la Révolution tranquille) représentent la coupure d'avec l'organisation traditionnelle de la société québécoise. Si le changement était commencé depuis une bonne période, il n'en demeure pas moins que c'est à ce moment que le tournant définitif vers une société moderne a été entrepris.

D'une société relativement décentralisée au niveau des décisions politiques, économiques et sociales, nous nous sommes acheminés vers une centralisation des pouvoirs. Paradoxalement, au moment où l'on prenait pour acquis la nécessité de cette centralisation dans divers milieux afin de donner une certaine cohérence nationale aux politiques (notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation), d'autres milieux se posaient certaines questions sur les bienfaits de cette centralisation.

Déjà, au début des années 60, les responsables fédéraux des politiques de stabilisation économique s'inquiétaient du déséquilibre économique grandissant entre les diverses régions canadiennes. C'est pourquoi il y eut la création de l'ARDA afin d'étudier les causes des disparités régionales et, en second lieu, des programmes de subvention aux régions défavorisées ont été institués. Cette politique a mené à la création du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

Les succès de ce ministère sont fort mitigés car son action va à contre-courant d'une tendance vers la centralisation économique.

Cependant, nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction. Maintenant, les personnes réfléchies s'aperçoivent de la nécessité de la régionalisation des politiques. Mais les tentatives jusqu'ici n'ont été que des simulacres de décentralisation. Car décentraliser des structures administratives n'entraînent pas des effets positifs de régionalisation si la politique à suivre est dictée par le national. Ca ne veut pas dire que la politique soit mauvaise en soi, mais elle n'accroche pas car les administrés désirent s'auto-déterminer. Ca ne veut pas dire qu'ils réussiront à structurer leurs besoins communs en des politiques cohérentes mais, aussitôt qu'un groupe le réussira, ce modèle servira de catalyseur et les autres groupes croiront à la possibilité de s'organiser eux-mêmes.

Nous ne voulons pas dire que tout doit être déterminé par les groupes ou les individus mais nous croyons que certaines activités se prêtent mieux aux décisions individuelles. Nous déterminerons plus loin dans le texte ce qui fait l'objet du domaine public et privé dans le domaine de l'artisanat.

D'autre part, l'artisanat implique une multitude de producteurs sur le marché qui sont fortement dispersés et une consommation bien différenciée qui n'est pas celle d'une consommation de masse. De plus, la nature du travail de l'artisan implique l'indépendance et la liberté. Il est le seul maître de sa production¹. Il détermine lui-même son rythme de travail.

Parachuter du national au régional des politiques au sujet desquelles l'artisan n'aura pas eu son mot à dire et croire à leur réussite, serait se leurrer profondément.

1. Nous aimerions souligner le fait que l'implantation d'une politique découlant de l'étude aura des conséquences très minimes sur les artisans actuellement producteurs mais qu'elle aura des effets favorables (nous l'espérons) sur les nouveaux artisans. Or, ces nouveaux artisans ne sont pas de la responsabilité du groupe actuel d'artisans producteurs mais de celle de la société.

1.2 LES REGIONS ADMINISTRATIVES

Nous comptons, au Québec, dix (10) régions administratives dont l'une concerne la majeure partie du territoire québécois mais peu peuplée: le Nouveau-Québec.

Nous nous attacherons à neuf (9) régions administratives, même si certaines recommandations toucheront le Nouveau-Québec.

Ces régions sont nées de divers facteurs tels que les comtés, les relations économiques entre différentes agglomérations, etc.

Un fait nous frappe en premier lieu: la grandeur géographique de ces régions. A l'exception d'une seule région (Cantons de l'Est), nous constatons que la distance possible entre deux agglomérations d'une même région atteint facilement 200 à 250 milles. Une politique artisanale basée sur les régions administratives serait inefficace. Les demandes s'achemineraient jusqu'au bureau central, seraient étudiées et appliquées dans un intervalle de temps trop long pour être utile aux artisans. En effet, l'artisan (à l'exception du producteur dont la structure d'opérations est bien organisée) ou celui qui aspire à le devenir est confronté quotidiennement à des problèmes techniques de gestion, de vente, d'approvisionnement, etc. Lorsqu'un problème se pose dans le cadre de son travail, il doit être solutionné le plus tôt possible. La réponse à ces problèmes n'est pas d'ordre bureaucratique.

1.3 LA DENSITE DE LA POPULATION, LA POPULATION ET L'ELOIGNEMENT PAR RAPPORT AU MARCHÉ

Comme nous l'avons déjà dit, l'artisanat se caractérise par une multitude de producteurs sur le marché qui satisfont des besoins différenciés. L'industrie se caractérise, au contraire, par une structure de production (qui favorise la

concentration manufacturière de la main-d'oeuvre et de la population) et par une consommation qui favorise le grégarisme.

Si un artisan écoulait sa production dans un cadre de consommation rejoignant le grégarisme, il pourrait, par exemple, vendre des tasses à café ou des jardinières à tous les habitants du village où il demeure. Mais les besoins auxquels il est confronté sont différenciés. Il vendra donc quelques tasses à café ou des jardinières à certaines personnes du village et devra donc diversifier sa production afin de l'écouler dans son village ou ne pas la diversifier et écouler l'excédent dans les localités avoisinantes. Ou, il combinera les deux politiques: diversifier sa production afin d'optimiser ses ventes dans son village et axer sa production sur certains types de biens qui pourront s'écouler dans d'autres localités.

Le producteur est toujours confronté au dilemme: diversification et spécialisation. L'entreprise industrielle affronte les mêmes difficultés que l'artisan producteur. L'essence du dilemme est partout présent.

Plus un artisan (ou une entreprise) est éloigné du marché le plus riche et que la population de la région desservie est faible et la densité de cette même population est négligeable, plus cet artisan (ou cette entreprise) doit compter sur l'extérieur pour écouler ses produits.

Au contraire, si l'artisan est localisé dans un marché riche dont la population est nombreuse et dont la densité est élevée, celui-ci écoulera la grande partie de sa production dans ce marché.

L'artisan citadin n'affronte pas les mêmes difficultés que l'artisan rural. C'est pourquoi l'organisation doit favoriser le producteur rural en lui donnant des informations et de l'aide technique, de gestion, de commercialisation, etc.

D'autre part, l'artisan rural ne parvient pas facilement à écouler sa production sur le marché local. Les consommateurs aisés de ces régions favoriseront l'achat de biens qui ont la faveur populaire des citadins du marché opulent. S'ils s'éveillent aux produits artisanaux, ils préféreront les produits des artisans qui opèrent dans le grand marché. L'artisan rural est confronté à deux problèmes cruciaux: en premier lieu, la difficulté de s'implanter sur le marché le plus riche car il ne connaît pas la nature des besoins différenciés du consommateur aisé et, en deuxième lieu, il n'obtient pas l'appui de ses concitoyens car ceux-ci préfèrent les produits importés.

Une politique devrait avoir deux buts. Premièrement, l'organisation devra favoriser l'artisan opérant dans des conditions économiques défavorables. Deuxièmement, l'on devra aider l'artisan à se trouver des débouchés commerciaux.

- 1- Créer une structure qui lui permette d'écouler une certaine partie de sa production, par voie de marchés, salons, etc., à l'intérieur de son environnement immédiat.
- 2- Créer, par une division optimale du territoire, une revalorisation de la production régionale.
- 3- Créer une émulation entre les régions qui favorisera la création et les particularités régionales.

Si le consommateur de ces régions revalorise la production locale, ceci aura pour effet de stabiliser l'économie de ces régions, de réduire l'importation de schèmes économiques et sociaux qui créent l'uniformité culturelle. Elle freinera l'émigration des régions économiquement sous-développées et favorisera peut-être la croissance de la population (et, par conséquent, la décongestion des régions sur-développées) dans une perspective de développement

plus appropriée aux besoins de l'homme. Cet aspect s'intègre parfaitement dans le cadre d'une politique de développement régional¹.

Nous recommandons la création d'une trentaine de sous-régions correspondant à l'aire culturelle, à l'intérieur des régions administratives du Québec déjà définies.

Afin de tenir compte des particularités de chacune de ces sous-régions qui jailliront grâce à cette structure et de l'émulation qui se produira quant à la qualité de la production régionale, il faudra s'assurer que les politiques de chacune des sous-régions soient déterminées indépendamment l'une de l'autre par les producteurs concernés et que les responsables ne rendent compte de leurs activités qu'à l'assemblée (des producteurs) de leur sous-région administrative.

1. Michel, Jean, *op. cit.*, "L'artisanat groupé", p. 169.

Chapitre 2

LE ROLE AMBIVALENT DES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES ET DE L'ETAT

A l'intérieur des régions et sous-régions qui seront définies telles que recommandé, les artisans devront s'associer et, considérant ce fait, il est bon de rappeler ici le rôle ambivalent des corporations professionnelles et de l'Etat.

La corporation est définie comme une association de personnes ayant des règles, des obligations, des privilèges qui leur sont communs (*Larousse*).

Elles ont généralement deux (2) buts: protéger le consommateur en leur assurant la qualité du produit ou du service qu'il acquiert et le producteur, en le protégeant de la concurrence déloyale.

Historiquement, les Corporations de métiers sont nées d'un besoin de se protéger du pouvoir établi ainsi que de stabiliser la production suivant des règles, des lois, des méthodes de fabrication.

Cependant, d'un but louable, les Corporations de métiers en vinrent peu à peu à délaisser la protection du consommateur pour ne se pencher que sur le cas du producteur. D'une perception économique qui privilégiait la concurrence, on s'acheminait peu à peu vers le monopole.

C'est ainsi qu'il s'est créé avec le temps toute une structure hiérarchique légalisée et planificatrice de l'activité de la production artisanale. Tout était réglementé, à partir du type de matériau utilisé jusqu'à la largeur, la longueur, le poids des produits fabriqués. Afin d'assurer le respect d'une telle réglementation, l'on avait mis sur pied toute une armée de fonctionnaires chargés de mesurer, d'inspecter et de vérifier si la production allait dans

Le sens de la loi¹.

Les Corporations de métiers devenaient peu à peu les émissaires du pouvoir. Elles collectaient les impôts du roi à l'intérieur de ses cadres en échange de certains avantages tels que l'exclusivité de certaines productions. Une élite corporative négociait avec le roi et déterminait les politiques des artisans. Ces raisons expliquent pourquoi la population s'élevait contre les Corporations de métiers et que celles-ci furent abolies pendant la Révolution française.

Le rôle de l'Etat fut généralement négatif. Un Etat peut choisir deux (2) voies de gouvernement: être l'arbitre des divers agents économiques de la Nation en établissant les règles du jeu d'une manière démocratique. En assumant pleinement son rôle d'arbitre, il peut empêcher la formation de monopoles économiques, sociaux et culturels ou jouer le rôle de "leader" des divers agents économiques dans le but d'empêcher la formation de classes sociales qui provoquerait une mauvaise distribution des pouvoirs économiques, politiques et sociaux.

Deux dangers majeurs guettent ces deux voies de gouvernement. L'Etat-arbitre est enclin à déléguer sa capacité d'arbitrer à des organismes privés ou à fermer les yeux sur diverses anicroches à la règle du jeu. L'Etat-leader, lui, est enclin à une trop grande activité. Il porte son regard sur toutes les facettes de l'activité humaine. Il a tendance à se substituer à la population en déterminant ce dont elle a besoin pour s'accomplir.

Ces deux attitudes de la part d'un Etat mènent au même dénouement: une oligarchie d'intérêts où la masse des travailleurs (= consommateurs) est aliénée et encline au grégarisme.

1. Lévesque, Gaétan, *op. cit.*, p. 10.

Nous croyons que l'activité humaine s'exprime à différents niveaux d'importance. Ce qui est essentiel à l'individu peut être d'importance négligeable pour la collectivité. D'autre part, celle-ci peut être menacée si elle ne met pas de frein à l'expression des actes individuels. Par exemple, ce n'est pas le rôle de la société de choisir pour l'individu ce que devrait être son passe-temps ou sa consommation alimentaire ou son activité de production. Ça ne veut pas dire que la société doit laisser un père de famille battre ses enfants ou les saouler à tous les soirs. Nous discutons dans l'hypothèse où la société est relativement homogène, c'est-à-dire où une tribu d'anthropophages ne cohabitent pas avec une peuplade de végétariens.

Mais la société doit se protéger vis-à-vis certains de ses membres qui menacent, par leurs activités, l'équilibre de la collectivité. Dans une communauté relativement petite, une famille d'une nature trop impérialiste peut s'octroyer des privilèges qui aliènent les droits de la majorité de la population. Nous pensons notamment à un entrepreneur qui est le seul employeur des habitants d'une localité. En Suisse, il était habituel à la communauté de réquisitionner les biens d'une famille trop riche et de les répartir égalitairement entre tous les membres de la communauté. Evidemment, le Conseil du village devait faire preuve d'une certaine dose de courage. Ce qui, habituellement, n'est pas le propre de ces institutions.

Qu'en est-il de l'artisanat dans cette analyse? L'économiste suisse Gutersohn proposait la définition suivante:

Le travail indépendant de transformation de la matière première qui repose sur des prestations individualisées et souvent uniques visant à satisfaire de préférence des besoins différenciés¹.

1. Gutersohn, A., *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie du marché moderne*, Munich. Éditions Polygraphiques, 1957, p. 24.

Si l'Etat choisit la deuxième voie, il aura tendance, compte tenu de ce que nous avons dit, à négliger la nature des besoins différenciés du consommateur et à déterminer ce que devra être la prestation. Ce qui aura pour effet de limiter la qualité de la production et de pousser les producteurs vers la spécialisation. D'autre part, si l'Etat choisit la première voie, il aura tendance, s'il ne joue pas véritablement son rôle d'arbitre, à restreindre la nature du travail de l'artisan par des normes de toutes sortes concernant la nature du produit et les méthodes de production. Ce contrôle de la production par l'Etat ou par l'intermédiaire de l'élite corporative provoquera une diminution de la production qui fera croître les prestations et qui limiteront la satisfaction des besoins différenciés.

Quel rôle recommandons-nous à l'Etat? Il doit évidemment favoriser le développement du secteur artisanal sans mettre en péril l'évolution souhaitable des autres secteurs d'activités. Il doit garder à l'esprit la nécessité de la protection du consommateur, c'est-à-dire de se préoccuper de l'ensemble de la société. Cet objectif pousse l'Etat à une vigilance constante des règles du jeu établies. Ses rapports avec le producteur sont à trois (3) niveaux:

1. il doit veiller à ce qu'aucun groupe de producteurs ou un producteur ne détermine la nature des activités du secteur (régir les relations entre les membres d'un même secteur);
2. il doit veiller à ce que les producteurs d'un secteur quelconque ne déterminent pas la nature des activités d'un autre secteur (régir les relations entre les membres de différents secteurs);
3. il doit donner aide et assistance qui sont d'ordre public et semi-public aux secteurs et/ou aux membres de ces secteurs avec une intensité variant selon l'état économique et social des régions, des secteurs et des membres. (Ce rapport avec le producteur doit être perçu dans une optique de justice sociale.)

Etant donné le rôle néfaste si souvent joué par les Corporations de métiers mais la nécessité qu'ont les individus de s'associer, nous croyons minimiser les risques de coalition provoqués par les membres d'un même métier en recommandant:

- la création d'une association nationale d'artisans regroupant tous les métiers;
- la création de neuf (9) associations régionales, dans le cadre des régions administratives du Québec, regroupées en fédération nationale, régions rurales et régions urbaines, ayant le même poids décisionnel dans l'élaboration des politiques nationales concernant l'artisanat.

Il faudra:

- que l'Etat, dans la détermination des politiques nationales de l'artisanat, traite avec le ou les représentants officiels de la fédération nationale d'artisans;
- que l'Etat décourage toutes tentatives corporatistes dans le secteur;
- que l'Etat protège le consommateur par une politique d'information éducative qui aidera celui-ci dans son choix;
- que l'Etat permette l'utilisation par le producteur d'un sceau de qualité qui reposera sur une analyse objective du produit et/ou de la compétence professionnelle du producteur.

Chapitre 3

L'ENTREPRISE ARTISANALE ET L'ARTISAN

La définition légale de l'entreprise artisanale diffère considérablement d'un pays à l'autre, à l'exception d'un seul aspect où généralement l'accord est réciproque.

3.1 LA FRANCE

Le chef d'entreprise est celui qui

n'employant pas plus de cinq salariés, qui a une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services, à l'exclusion des entreprises agricoles ou de pêche, des entreprises de commission, d'agence, de bureau d'affaires, de celles qui se limitent à la vente ou à la location de choses achetées en l'état, ou dont les prestations ont un caractère spécifiquement intellectuel.

Est artisan en son métier l'artisan qui justifie d'une certaine qualification et prend personnellement part à l'exécution du travail.

Est maître-artisan en son métier l'artisan qui justifie d'une habileté technique et d'une qualification supérieure dans son métier, ainsi que d'une culture professionnelle attestée par la possession du brevet de maîtrise (ou d'un diplôme équivalent)¹.

3.2 L'ALLEMAGNE

Le code de l'artisanat ne donne pas de définition de l'artisan, mais propose une liste des métiers artisanaux, et considère comme

1. Cité dans Jean Michel, *op. cit.*, p. 7.

artisanale l'entreprise exploitée suivant le mode et la manière artisanaux, par un professionnel établi à son propre compte.

Le "mode artisanal" est évalué par les tribunaux... Ainsi pouvons-nous extraire de la jurisprudence constituée, les critères les plus importants:

- l'entrepreneur doit prouver ses aptitudes et connaissances (brevet de maîtrise) et participer au travail de l'entreprise;
- la division du travail ne doit pas obliger le recours à la spécialisation;
- les ouvriers doivent avoir reçu une formation artisanale;
- la petite série doit conserver un caractère artisanal;
- un équipement mécanique facilitera éventuellement le travail manuel.

Contrairement aux dispositions françaises, la dimension de l'entreprise n'est pas retenue comme critère. Pour le législateur allemand, il y a de petites entreprises industrielles et de grandes entreprises artisanales. Deux exemples illustrent cette distinction: le décolleteur, fabriquant sur son tour (automatique) des vis, boulons et autres objets normalisés, travaille selon un mode industriel; par contre, une entreprise telle Hermes, continuant à produire manuellement et souvent sur commande des sacs et autres articles de cuir d'une perfection peu commune, s'inscrit parfaitement dans le processus artisanal¹.

3.3 L'ITALIE

Les législateurs italiens considèrent comme artisanales les entreprises qui:

- emploient jusqu'à 10 ouvriers (y compris les membres de la famille) et 10 apprentis;
- emploient jusqu'à 5 ouvriers (y compris les membres de la famille) et 5 apprentis dans le cas où ces entreprises travaillent en série selon un programme qui n'est pas complètement mécanisé;

1. Michel, Jean, *op. cit.*, p. 8-9.

- peuvent employer un nombre illimité d'ouvriers et 20 apprentis au maximum pour les métiers qui touchent à l'artisanat d'art, les métiers traditionnels et la confection sur mesure.

L'on réfère donc ici à des critères:

- *d'activité (production de biens et de services);*
- *dimensionnels;*
- *ayant trait au mode d'exercice du métier dans les deux premiers cas; pour le troisième, le métier est considéré comme artisanal et tout critère dimensionnel disparaît¹.*

En Belgique, Suède, Finlande, Danemark, il n'est fait aucune distinction entre l'artisan et le petit entrepreneur².

Qu'est-ce qui caractérise l'artisan?

- *l'artisan est un homme de métier;*
- *il conçoit et fabrique seul ou avec l'aide d'ouvriers qualifiés et d'apprentis;*
- *il commercialise son produit et assure la gestion de son entreprise;*
- *il est propriétaire de ses moyens de production;*
- *il a souci de qualité (esthétique comprise)³.*

La définition de l'entreprise artisanale ne tiendra pas compte du nombre d'employés de l'entreprise.

La définition de l'entreprise artisanale impliquera que le chef d'entreprise est un homme de métier, qui fabrique, vend son produit et assure la gestion de son entreprise.

1. Michel, Jean, *op. cit.*, p. 9.

2. Michel, Jean, *op. cit.*, p. 9.

3. Michel, Jean, *op. cit.*, p. 10.

La définition de l'entreprise artisanale impliquera que le chef d'entreprise fabrique seul un produit ou avec l'aide d'ouvriers qualifiés et d'apprentis.

L'entreprise artisanale qui rejoint les conditions ci-haut mentionnées est susceptible de profiter du programme d'apprentissage.

Toutes entreprises répondant aux critères énoncés s'inscriront au programme d'apprentissage, après contrôle des qualités pédagogiques du chef d'entreprise.

Quatrième partie

LES DOMAINES D'INTERET PRIVE ET PUBLIC

DELIMITATIONS DES DOMAINES D'INTERET PRIVE ET PUBLIC

Dans le cadre du Projet de planification quinquennale, l'analyse de l'artisanat se limite à "l'activité de production de biens durables qui se caractérise par un souci d'esthétisme".

Nous n'abordons pas le commerce de détail, à l'exception des commerces qui vendent des produits artisanaux tels que définis précédemment.

Nous ne touchons pas l'artisanat de services (salons de coiffure, buanderie, etc.), réparation (appareils électro-ménagers, automobiles, etc.), à l'exception de l'activité de réparation concernant les produits de l'artisanat (par exemple, un artisan-bijoutier fait la réparation des bijoux qu'il a vendus à ses clients).

Quelle est cette production de biens durables? La production de biens utilisant des matériaux généralement traditionnels. Ce sont en général des biens qui sont nécessaires, quel que soit le type de développement d'une société.

Nous pouvons diviser cette production en cinq (5) familles: les silicates (céramique, poterie, verre); les textiles (tissage, tricot, broderie, tapisserie, fléché, dentellerie, etc.); le métal (bijouterie, joaillerie, dinanderie, ferblanterie, poterie d'étain, orfèvrerie, etc.); le bois (ébénisterie, menuiserie, marqueterie, etc.) et le cuir (maroquinerie, sellerie, etc.).

Quatre points importants:

- 1- l'approvisionnement;
- 2- la formation, l'apprentissage et la qualification professionnelle;
- 3- les conditions d'exercice d'un métier;
- 4- la commercialisation.

Chapitre 1

L'APPROVISIONNEMENT

C'est la fourniture de matières transformables dans le but d'en arriver à une production quelconque. L'artisan fabrique des produits finis. Il a donc besoin de matières brutes ou plus généralement de produits non finis (du fil de laine, du cuir, des planches de bois, etc.). Il doit trouver sur le marché ce dont il a besoin afin de réaliser le produit désiré. L'approvisionnement est possible par des fournisseurs locaux, nationaux et internationaux.

La difficulté de s'approvisionner croît lorsqu'on évolue du niveau local au niveau international. Le problème est à deux (2) niveaux:

- 1- Plus la source d'approvisionnement est éloignée, plus élevée est la possibilité que l'artisan ne puisse connaître ce qu'offre le marché.
- 2- Moins le marché local répond aux besoins des producteurs, plus ceux-ci sont dans une situation d'incertitude quant aux perspectives d'avenir de leurs productions actuelles.

Si le facteur "approvisionnement" est du domaine de l'initiative personnelle, l'on voit apparaître des zones grises où l'action individuelle peut être insuffisante pour atteindre les possibilités qu'offre le marché. Nous pensons notamment aux artisans de régions éloignées qui doivent avoir de l'aide afin d'obtenir des matériaux de grande qualité. Leur connaissance du marché étant déficiente par rapport à certains producteurs des régions développées, ils ne peuvent pas concurrencer ces derniers.

D'autre part, si la possibilité de s'approvisionner sur le marché national est nulle, soit parce que le produit demandé n'est pas offert sur le marché

ou que la production disponible est d'une qualité médiocre, nous voyons la nécessité d'une intervention publique. Pour solutionner le problème des approvisionnements, l'on doit agir dans d'autres secteurs que celui de l'artisanat. C'est le domaine de l'industrie. Mais les activités de production de l'industrie sont divisibles comme celles de l'artisanat. Cependant, une exception apparaît au niveau de la création où généralement cet aspect est plus de l'ordre de l'innovation technique que de la création au sens esthétique.

Si la possibilité de s'approvisionner (du moins sur le marché national) est nulle, cette situation est attribuable à deux (2) facteurs:

- 1- la production des artisans ne permet pas l'implantation d'une entreprise fournisseuse. Dans un tel cas, la possibilité de solutionner le problème est quasi nulle.
- 2- mais l'absence de production de matériaux transformables peut être attribuable à un manque de formation ou de compétence professionnelle. Ce qui provoque une production qualitativement non utilisable par les artisans et quantitativement insuffisante parce que la qualité est déficiente. A ce niveau, l'Etat a un rôle à jouer.

Concernant l'approvisionnement, l'établissement des besoins et des politiques demeurant la responsabilité des artisans, l'Etat n'interviendra qu'au niveau de la recherche et lorsque les agents fournisseurs ne pourront répondre aux besoins des artisans.

Chapitre 2

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'APPRENTISSAGE ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Un des aspects qui nous a le plus préoccupés dans le cadre de cette étude est celui de la formation professionnelle des artisans.

Les artisans sont des hommes de métier. Ce fait implique la connaissance des diverses règles du métier à partir de la connaissance du matériau jusqu'au calcul du prix de revient. En effet, l'artisan étant généralement un individu qui est à son propre compte, il est confronté à divers problèmes de nature différente. La division du travail étant habituellement rudimentaire, l'artisan doit connaître et maîtriser l'utilisation de divers types de matériaux transformables de même nature, un nombre de procédés de production généralement élevé, l'équipement nécessaire à cette fabrication, la production d'objets différents utilisant la même matière première (par exemple, le bois), la capacité de conseiller ses clients, l'établissement des coûts de production et une part de créativité autant technique qu'esthétique.

Devenir artisan implique donc un apprentissage technique en premier lieu mais aussi celui du commerce de la gestion et l'individu est en droit d'attendre de l'Etat la possibilité d'acquérir la formation adéquate.

La société doit fournir à ses membres toute l'aide nécessaire qui leur permettra de se réaliser. C'est le rôle que doit jouer le système d'éducation.

2.1 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est du domaine public. Les politiques du système

d'éducation ont des conséquences très lourdes sur l'ensemble de la société et portent sur le long terme, c'est-à-dire qu'un individu qui a été l'objet d'une décision quelconque dans le domaine de l'éducation, lorsqu'il était adolescent, portera durant sa vie d'adulte les séquelles de cette décision. C'est pourquoi, de toutes les orientations que prend une société, celles qui concernent l'éducation font l'objet de controverses, de débats passionnés, etc.

La formation donnée par la société aux individus est tout d'abord une formation générale dans le cadre du primaire et du secondaire. C'est la période de la scolarité obligatoire. Tandis que la formation dite professionnelle est accordée après cette période. La fin de la scolarité obligatoire se termine à quinze (15) ans (Québec) ou seize (16) ans (France, Suisse (Genève)).

Dans le cadre de la recherche, nous avons fait une étude concernant certains aspects de la formation professionnelle. Une analyse comparative étant nécessaire, le système français et suisse (genevois) ont été analysés.

Les raisons qui ont milité en faveur de ce choix étaient les suivantes:

- 1- les deux pays sont de taille et de population différente;
- 2- deux (2) perceptions au niveau du style de gouvernement (centralisation et décentralisation des pouvoirs de décision);
- 3- sans oublier le fait que ce sont deux (2) pays francophones.

2.1.1 Une spécialisation trop hâtive

Nous constatons, en premier lieu, que la formation professionnelle en France et en Suisse n'est donnée qu'après la fin de la scolarité obligatoire. Au

Québec, elle se donne à partir du secondaire 2 dans le professionnel court et au secondaire 3 dans le professionnel long.

L'enseignement professionnel court dure trois années (les secondaires 2, 3 et 4). La première année est consacrée à l'exploration. La deuxième année est une année d'expérimentation, dans les secteurs professionnels qu'a choisis l'étudiant, à raison de quinze (15) heures par semaine pour chaque discipline. La troisième année est une année de spécialisation.

L'enseignement professionnel long permet l'exercice d'une profession et l'ascension à des postes de responsabilité. Il dure trois (3) années. La première année est consacrée à l'expérimentation dans trois secteurs à raison de cinq (5) périodes par semaine par secteur. Les deux années suivantes sont des années de spécialisation: la première permet l'acquisition des notions de base dans un secteur, à raison de quinze (15) périodes par semaine; la deuxième est une année de spécialisation proprement dite, à raison de vingt-cinq (25) périodes par semaine.

En France et en Suisse, ce secteur d'enseignement est inexistant. Et pour cause. L'étudiant qui choisit le professionnel long ou court est censé connaître un métier ou une technique à 15 ou 16 ans. Ce qui veut dire que le choix qu'il effectue se situe à l'âge de 12 ou 13 ans. C'est beaucoup demander à des jeunes de faire un choix de vie lorsque la société oblige l'individu à une scolarité obligatoire. Quelle est la valeur des connaissances acquises par ces étudiants? Quelle sera la capacité d'adaptation de cet individu dans la société? Sera-t-il une pâte malléable dans les mains de l'industriel?

De plus, les élèves qui sont orientés vers le secteur secondaire d'enseignement professionnel sont ceux qui ont un retard dans ce qu'on appelle les matières abstraites. On se retrouve donc avec des "doués" et des "sous-doués". Le secteur d'enseignement professionnel attire irrémédiablement l'élève faible

en notes scolaires. L'on peut remarquer la localisation d'écoles publiques dispensant l'enseignement secondaire professionnel dans les zones urbaines défavorisées et les régions économiquement plus faibles. Ce qui n'aide pas à solutionner les problèmes de disparités de revenus entre les classes sociales, d'une part, et les régions économiques, d'autre part, mais aide plutôt à les maintenir.

Une telle situation ne peut qu'inquiéter en premier lieu parce que celle-ci vient en contradiction avec l'objectif majeur du ministère de l'Education et, en second lieu, parce que le secteur d'enseignement professionnel du secondaire ne permet pas la véritable connaissance du métier. L'étudiant ne choisit pas un métier parce qu'il l'aime mais parce qu'il est obligé de choisir celui-ci, car toutes les autres portes se sont fermées.

Il y aura donc dégénérescence du secteur des métiers et, par conséquent, ce fait touchera la structure de notre société industrielle qui s'était élaborée sur la qualité du secteur des métiers. Il y aura tendance dans l'avenir à une augmentation de l'insatisfaction quant à la qualité du travail et du produit utilisé par le consommateur.

Cette situation est inquiétante et oblige à des correctifs majeurs. Un rapport a été soumis récemment au ministère de l'Education par le Conseil supérieur de l'éducation¹. Les auteurs tirent les conclusions suivantes:

- 1- la liberté du secondaire de poursuivre ses objectifs sans les contraintes du post-secondaire;
- 2- ils s'opposent à la formation prématurément spécialisée;

1. "Le Collège", rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Conseil supérieur de l'éducation, juillet 1975.

- 3- ils veulent laisser au post-secondaire la formation professionnelle;
- 4- ils désirent que l'aspect technique ne soit pas soustrait du secondaire;
- 5- ils croient qu'il serait profitable "de permettre l'exploration des métiers et techniques à tous les élèves du secondaire dans une perspective de formation générale".

Cette perception du Conseil supérieur de l'éducation nous satisfait grandement et nous suggérons que:

- la formation professionnelle soit laissée au post-secondaire;
- le ministère de l'Education permette "l'exploration des métiers et techniques à tous les élèves du secondaire dans une perspective de formation générale";
- le ministère de l'Education favorise l'exploration des métiers et des techniques dans des secteurs d'activité de production traditionnelle;
- le ministère de l'Education, dans une perspective d'exploration des métiers et des techniques, ait l'approche suivante:
 - a) en premier lieu, montrer la connaissance de la matière à l'aide des propriétés physiques des matériaux utilisés;
 - b) en second lieu, compte tenu des propriétés physiques, de montrer à l'étudiant ce que permettent les propriétés physiques des matériaux en les initiant aux divers procédés de production;
 - c) que cet enseignement soit dispensé avec les outils qui impliquent le maximum de travail manuel (on élimine de ce fait le recours aux machines utilisées habituellement par les industries).

- cet enseignement soit donné dans l'optique d'un respect de l'individu pour la matière qu'il transforme.

Les deux hypothèses de travail que nous avons présentées (croissance ou décroissance du revenu réel de la population) prennent toute leur importance à ce moment-ci. Parce que si nous fonctionnons dans l'hypothèse de revenu croissant, l'attitude d'esprit de l'enseignant et des élèves devra différer de celle d'une hypothèse de revenu décroissant.

Dans le cadre d'un revenu croissant, ce qui primera ce sera l'expression individuelle. La répétition du geste n'aura pas la faveur populaire. L'obligation d'économiser et de tirer parti de toutes les possibilités des matériaux utilisés ne sera pas nécessaire. La concurrence pour la survie sera moins vive.

Si l'inverse se produit, les conditions socio-économiques seront moins favorables. La nécessité de rationaliser la consommation obligera le producteur à économiser les matériaux qu'ils utilisent, à fabriquer un produit durable qui devra être d'une grande qualité. Dans un tel cadre, ce qui primera ne sera pas l'expression individuelle mais plutôt l'obligation d'équilibrer un élément intérieur (expression individuelle) et une condition exogène sur laquelle l'homme n'aura pas d'emprise *i.e.* la nécessité d'économiser ce que la nature nous offre. La tradition réalisait cette condition.

L'élaboration d'une structure qui tienne compte de ce futur possible est insuffisante. C'est plutôt une attitude de l'esprit qui est nécessaire. Cette attitude ne viendra pas toute seule chez l'étudiant. Elle devra provenir du maître, des adultes, des parents. Le rôle de l'Etat est de développer une conscience sociale en fonction d'une telle réalité.

La question qui se pose est la suivante: que nous réserve l'avenir? Nous ne

parlons pas de ce futur exprimé par les sciences-fictionnistes mais de celui de l'individu vivant actuellement. Dans cinquante (50) ans, le jeune qui a actuellement huit (8) ans en aura cinquante-huit (58). Il travaillera probablement. Il aura une famille sous sa responsabilité. C'est pourquoi l'attitude d'esprit ainsi que les structures pédagogiques sont d'une importance capitale parce qu'elles influenceront le jeune de huit (8) ans et qu'elles détermineront ce qu'il sera à cinquante-huit (58) ans.

L'attitude d'esprit des responsables, définisseurs de politiques, doit être prudente. Ils doivent constamment avoir à l'esprit les conséquences à long terme d'une décision qui s'applique au court terme. Ainsi, l'élaboration d'une politique concernant la formation permanente permet d'atténuer les problèmes causés par une mauvaise estimation de la situation, mais ne peut pas les solutionner si l'attitude d'esprit du dirigeant n'est axée que sur le court terme.

Nous croyons que le paragraphe suivant situe essentiellement le problème:

La formation post-secondaire est professionnelle mais elle vise la transformation de l'être à travers la maîtrise d'une technique, d'une discipline, d'un champ de savoir. En ce sens, elle est d'abord formation fondamentale. A travers l'acquisition de ce savoir, elle se préoccupe de rigueur de pensée, de sens critique, de méthode de travail, de conscience historique; elle vise à la maîtrise des principes, de la démarche propre aux disciplines, des concepts de base et des lois qui permettent de saisir l'essentiel d'un savoir, de le situer dans une culture. Cette formation fondamentale se distingue de la formation générale que vise le secondaire, en ce sens qu'elle ne s'acquiert plus à travers un large éventail de disciplines, mais dans un champ concentré du savoir¹.

1. "Le Collège", op. cit., p. 51.

2.1.2 L'orientation générale de l'enseignement professionnel

Le domaine de la qualification et de la formation professionnelle est un domaine où les responsabilités sont partagées entre le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère du Travail (MTN).

"C'est ... au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre que revient la tâche de dresser le tableau actuel et futur des besoins tant quantitatifs que qualitatifs du marché du travail québécois en indiquant les priorités de développement ... il revient au ministère de l'Éducation d'assurer la formation de tous les individus, jeunes et adultes, pour qu'ils soient aptes à combler ces besoins. Par la suite, il revient au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre de certifier la qualification de la main-d'oeuvre". (Entente MTM-MEQ, juillet 1972)

L'accord survenu entre les deux ministères établit les modalités de cette collaboration et délimite les responsabilités respectives.

En résumé, le MTM (en accord avec l'industrie) définit la classification professionnelle, les fonctions et leur profil, la quantité et la qualité de la main-d'oeuvre. Le MEQ élabore les programmes, suivant l'analyse du MTM. Un comité de "révision des programmes" (maîtres et industrie) valide les programmes qui sont ensuite appliqués par le MEQ.

Au niveau des principes, le MEQ se donne d'abord pour but de former des personnes.

"Les objectifs généraux de l'enseignement secondaire définissent la formation professionnelle comme un élément de la formation de la personne. En effet, l'éducation n'a pas seulement pour objectif l'accès à la culture au sens large, elle doit aussi préparer l'entrée dans la société d'hommes responsables et autonomes, adaptés au monde d'aujourd'hui et agents de changement et de progrès en vue de l'avènement du monde de demain".

(Annuaire de l'enseignement secondaire 02 74-75, Avant-Propos.)

Par contre, en ce qui concerne l'enseignement aux adultes, il s'agit essentiellement de répondre aux besoins du marché du travail. Les modalités d'inscription en sont la preuve définitive. Voici ce qu'en dit la brochure "Éducation aux Adultes", prospectus 1973-1974 du MEQ:

"Admission: En plus des règles générales d'admissibilité ... il existe des règles d'admission propres à la formation professionnelle:

- Cours de formation professionnelle à plein temps: on doit se

faire inscrire par le conseiller du Centre de la Main-d'oeuvre du Canada à un plan de formation correspondant à ses propres objectifs personnels.

- Cours de formation professionnelle à temps partiel: on doit travailler dans un métier ou dans une spécialité reliée au cours de perfectionnement désiré..."

Ainsi donc, du fait que la classification professionnelle, les fonctions et leurs profils sont définis par le MTM qui contrôle encore en aval l'enseignement par le biais de la certification, le secteur de l'enseignement professionnel apparaît plus étroitement contrôlé par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre que par le ministère de l'Education.

Or, le MTM lui-même est surtout préoccupé du marché du travail et, d'ailleurs, la collaboration entre le MTM et le MEQ a essentiellement pour but de combler les besoins de ce marché.

Ces besoins sont définis à partir des demandes des divers agents économiques et surtout des milieux patronaux où les représentants des grosses entreprises ont le plus de poids.

Cet état de fait a des conséquences graves à plusieurs niveaux. D'abord, puisque les artisans n'ont pas de poids, même s'ils ont une voix, dans la définition des programmes, il ne faut pas s'étonner que ces programmes ne soient pas propres à former des artisans, comme on peut en faire l'expérience tous les jours. Mais l'industrie se plaint maintenant de ce que les produits du système éducatif ne correspondent pas à ses besoins, ne soient pas assez adaptables. Or, ces produits ont justement été formés suivant des normes définies par cette même industrie, à une époque où on croyait peut-être encore qu'elle était capable de prévoir ses propres besoins. Nous savons maintenant qu'il n'en est rien. L'industrie ne peut prévoir qu'à très court terme, et encore. Mais un système d'éducation public est une lourde machine qui doit prévoir et ne peut fonctionner qu'à assez long terme. Les besoins définis par l'industrie sur la base de prévisions à court terme seront déjà caducs lorsque les premiers produits du MEQ arriveront sur le marché du travail cinq ans plus tard... Et, effectivement, ces produits ne seront pas forcément adaptables aux nouveaux besoins, conséquence d'ailleurs aussi de cette subordination de départ de l'éducation à l'économique: en effet, les besoins définis par l'industrie l'ont été d'après le schéma de travail en usage dans la grosse entreprise, c'est-à-dire la parcellisation des tâches. On ne forme donc plus de gens rompus à diverses tâches mais, au contraire, des employés entraînés à se servir d'une machine, à effectuer une tâche précise. Rendu sur le marché du travail où les tâches ont pu subir une redéfinition, l'employé se trouve déphasé, et le modèle de fonctionnement va se

perpétuer, l'école s'adaptant aux besoins de l'industrie va modifier son programme et le temps qu'il soit appliqué, il sera déjà désuet...

Pour résumer l'orientation de l'enseignement professionnel, rappelons que le MEQ forme des travailleurs destinés avant tout à couvrir les besoins en main-d'oeuvre des grosses entreprises selon le schéma suivant: le secondaire professionnel forme des employés et ouvriers qui reçoivent une qualification de base, les CEGEP forment des techniciens, les universités, des cadres.

Par rapport aux contraintes de l'artisanat, le diplômé du secondaire a une formation qui couvre un champ trop restreint, le diplômé du CEGEP manque de pratique. Tous ont appris à utiliser des matériaux et des méthodes qui sont ceux de la grande industrie¹.

Nous considérons:

- que la définition des objectifs et des sous-objectifs des programmes de formation professionnelle est exclusivement la responsabilité du ministère de l'Education;
- que les programmes de formation professionnelle doivent être définis dans une perspective de formation fondamentale qui exclurait toute parcellisation des tâches de production.

2.1.3 Les implications pédagogiques et les répercussions sur l'artisanat

Les étudiants apprennent à utiliser des matériaux et des méthodes qui sont ceux de la grande industrie. Nous avons vu que ces conditions ne répondent pas aux besoins de l'artisan et que les produits de ce système déçoivent les utilisateurs et les "utilisés".

1. Chédanne, René-Guy, *Aspects de la formation professionnelle*, Montréal, M.A.Q.. 1975, p. 24 à 27.

2.1.4 La nécessité d'une réforme qui tienne compte des besoins de l'artisanat

Lorsqu'on compare les structures pédagogiques, françaises et genevoises à celles du Québec, on ne peut que s'alarmer des différences fondamentales entre ces deux pays européens et le Québec. Et ce dernier est un peu représentatif de ce qui se passe généralement en Amérique du Nord. Il ne faut pas chercher plus loin l'explication d'un certain piétinement de l'industrie nord-américaine par rapport à celle de l'Europe. La qualité de la production s'en ressent et le consommateur nord-américain tend à substituer l'importation de produits étrangers à la consommation de produits autochtones.

L'impact à court terme d'une telle situation est minime. La variation est marginale et nous ne remarquons pas le changement qui s'est produit. Mais le poids des années alourdira cette variation et le coup de barre sera insuffisant à rétablir la situation.

Le système d'éducation doit prévoir à très long terme. Il doit analyser la valeur de son produit sur une longue période et ceci en comparaison avec le produit de ses concurrents étrangers.

Si l'on comparait le produit québécois au produit européen, l'on sentirait peut-être le besoin de réagir à la dégénérescence actuelle.

C'est pour cela que nous recommandons que les programmes de formation professionnelle ne soient que la responsabilité du ministère de l'Éducation parce que celui-ci possède dans son sein des éléments qui peuvent tenir compte des effets à très long terme d'une structure pédagogique, tandis que les spécialistes du ministère du Travail nous semblent trop obnubilés par les représentants des industries. Et ces derniers font un choix trop marqué pour leurs intérêts personnels au détriment des intérêts collectifs.

2.1.5 La restructuration: un réseau d'écoles

La formation professionnelle étant du niveau post-secondaire, la restructuration devra se faire au niveau collégial *i.e.* dans les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Nous croyons que le réseau actuel des CEGEP au Québec, en termes d'infrastructure, est suffisant pour combler les besoins. Nous ne voyons pas la nécessité de créer des écoles de métiers proprement dites. Nous voulons minimiser le coût en utilisant optimalement ce qui existe déjà. Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu cinq (5) familles de production artisanale qui sont la céramique, les textiles, le métal, le bois et le cuir. Nous ne voulons pas que la structuration se fasse dans chacune des régions en implantant les cinq (5) familles mais que chacune des régions choisisse deux familles dans lesquelles tout l'éventail des techniques sera donné. A l'exception de la région de Montréal où l'ensemble des familles serait représenté pour tenir compte du bassin de la population.

Au cours du secondaire, dans une perspective de formation générale, nous voulons que les étudiants aient le choix de s'initier à chacune des techniques afin d'effectuer un choix véritable.

Nous suggérons que:

- le ministère de l'Education (MEQ) institue, dans le cadre de l'enseignement secondaire, des programmes d'initiation aux techniques de la céramique, du métal, des textiles, du bois et du cuir, dans l'ensemble de ses structures régionales (polyvalentes et écoles secondaires);
- le MEQ institue, dans chacun des collèges d'enseignement professionnel, des programmes de formation professionnelle intégraux de deux familles artisanales choisies en fonction des réalités de la région et de la sous-région;

- la durée du cours, faisant l'objet de l'enseignement professionnel, soit de trois (3) années.

2.1.6 Le professorat

Il est évident que la qualité du personnel enseignant est l'élément crucial de toute politique d'éducation. Or, il s'avère que la compétence du professorat de l'enseignement professionnel des techniques artisanales est fonction de nombreux facteurs de nature pédagogique et de connaissances techniques.

Un enseignant compétent est celui qui allie ses connaissances avec sa faculté de les communiquer. Un professeur d'histoire doit connaître le programme qu'il dispense ainsi que l'interaction de la partie historique qu'il enseigne avec l'ensemble de l'histoire humaine et sa pédagogie devra être en fonction de cette réalité. La pédagogie l'aidera à structurer sa pensée, à ressortir les faits dominants qui ont mené à certaines conséquences (telles les guerres, etc.). En somme, à "relativer" dans son enseignement les événements qu'ils relatent, il donnera à l'étudiant un embryon qui lui permettra de se donner une explication personnelle de l'aventure humaine.

Pour le professeur d'histoire, la parole sera importante et le geste aura une importance négligeable. L'ébéniste, au contraire, dans sa pédagogie, devra non pas parfaire la parole mais le geste. Comment aborder la matière pour permettre à l'étudiant de la travailler efficacement, comment affûter ses ciseaux, etc.

La répétition du geste par l'étudiant en ébénisterie sera donc en fonction du geste du professeur. La qualité du geste de l'étudiant originera de celle du professeur. La perfection du geste du professeur sera fonction de son habileté manuelle qui originera de la fréquence de ses gestes manuels. "C'est en forgeant qu'on devient forgeron".

Donc, un professeur qui enseigne des techniques artisanales doit être un individu qui possède le métier. Il doit s'astreindre à des périodes de production, pour tenir constante sa connaissance du métier.

Mais la formation de l'artisan n'est pas que pratique. Elle est aussi connaissance de certaines lois tels que la géométrie, le dessin, l'histoire du mobilier, l'architecture, etc. Ces matières lui fourniront les éléments dans lesquels il situera son travail.

Idéalement, qui devrait être le professeur d'une école de métiers?

- 1- Un homme qui pratique activement son métier dans un atelier de production, soit comme chef d'entreprise ou maître, ou compagnon.
- 2- Cet homme pourrait consacrer à l'enseignement l'équivalent d'une journée de travail comme cela se fait dans les écoles nationales supérieures des arts appliqués et des métiers d'art français.
- 3- Cet homme de métier devrait être le tuteur de l'étudiant et coordonner l'enseignement des autres professeurs.
- 4- Cet homme de métier devrait être porteur d'un certificat de qualification professionnelle.

L'importance marginale du secteur artisanal au Québec, en termes quantitatifs, ainsi que la compétence professionnelle moyenne des artisans-producteurs et les normes pédagogiques et syndicales actuellement en vigueur, ne permettent pas de réaliser immédiatement cet idéal.

Graduellement, ces difficultés s'estomperont à condition que:

- le ministère de l'Education, en collaboration avec le Conseil des maîtres, élabore des programmes et ouvre des concours qui permettraient à tout homme de métier qui exerce comme artisan ou autre, ou à titre de professeur actuellement en fonction, d'obtenir un certificat de qualification professionnelle;
- le ministère de l'Immigration recrute des hommes de métier d'une compétence professionnelle exceptionnelle dans les pays étrangers;
- ces hommes de métier soient officiellement détenteurs d'un certificat d'aptitudes professionnelles de leur pays d'origine;
- ces hommes de métier signent un contrat de cinq (5) ans avec un collège d'enseignement professionnel, après une période probatoire d'un (1) an en tant que professeur dans ce collège;
- les hommes de métier qui ont obtenu le certificat de qualification professionnelle soient les premiers à combler les besoins de l'enseignement professionnel en étant professeurs avec un contrat d'une durée de trois (3) années;
- la rémunération des professeurs soit fonction de leur expérience professionnelle et de leur certificat de qualification professionnelle;
- les professeurs qui dispensent les matières de connaissance fondamentale (géométrie, dessin, histoire de l'art, etc.) soient rémunérés selon les normes habituelles du ministère de l'Education.

2.1.7 L'enseignement dispensé

La formation professionnelle n'est pas que pratique, elle est aussi acqui-

tion de connaissances scientifiques, esthétiques, historiques qui soutiennent cette formation. Elles permettent à l'individu de situer son action individuelle dans un courant de pensée.

Il nous semble qu'au Québec, cet aspect de la formation fondamentale est négligé. L'équilibre entre, d'une part, la pratique et les connaissances est précaire et, d'autre part, entre les divers éléments de cette connaissance.

Le professorat manque définitivement, au Québec, de cette connaissance du métier qui fait que le geste n'a pas l'importance qu'il devrait avoir pour la formation de l'individu. Cet aspect a fait l'objet de la partie précédente.

L'acquisition de connaissances théoriques favorise, à notre avis, trop l'aspect esthétique de la formation professionnelle au détriment notamment des connaissances techniques, scientifiques et historiques.

L'exercice d'un métier implique un certain sens de la création. Ce fait est évident. Mais l'aspect technique est d'une importance telle que si celui-ci est déficient, l'exercice du métier sera hypothéqué. La jardinière n'est pas que contenant, elle doit contenir. L'équilibre doit exister entre le "fond" et la "forme" de l'objet.

Les artisans québécois qui ont été formés dans le réseau d'enseignement actuel (nous pensons notamment au cours de céramique dispensé au Collège du Vieux-Montréal) sont toujours confrontés à cette situation.

Une "créativité explosive" mais un manque de moyens techniques pour mener de la conceptualisation à la fabrication. Plusieurs artisans voient maintenant la nécessité d'un cours d'algèbre, de géométrie, de dessin, etc. Et ce que nous remarquons dans le cas des artisans québécois pourrait être applicable à la majorité de la population.

A Genève, les cours industriels du soir dispensent, sur une période de trois (3) ans, le programme suivant:

Métiers de la parure (bijouterie, orfèvrerie et joaillerie)

1^e année: Géométrie 1 - Dessin d'observation - Dessin de figure - Histoire de l'art (deux cours) - Dessin de lettre - Graphisme 1

2^e année: Géométrie 11 - Cours pratique de bijouterie - Histoire de l'art - Dessin et création du bijou - Chimie générale

3^e année: Dessin de mode - Dessin de publicité - Cours pratique de joaillerie - Histoire de l'art - Graphisme 11 ¹

Ces cours ont été créés en 1928 pour permettre aux ouvriers, employés, techniciens, cadres et patrons de l'industrie, de l'artisanat du bâtiment et des services publics, de parfaire, par les soirs, leurs connaissances générales et professionnelles. En 1971-1972, il y eut 18,374 inscriptions pour ces cours pour une population d'environ 400,000 habitants (Canton de Genève).

La qualité de la production suisse ne surprend guère lorsqu'on connaît l'organisation de la formation professionnelle dans laquelle évoluent les producteurs de ce pays et l'esprit avec lequel les dirigeants de cette formation professionnelle abordent le secteur des métiers.

Nous suggérons:

- que le ministère de l'Education établisse des programmes de formation professionnelle qui équilibrent la pratique du métier et les connaissances fondamentales et celles-ci entre elles.

1. Chédanne, René-Guy, *op. cit.*, p. 85.

2.1.8 La formation des adultes

La compétence professionnelle de l'individu étant de plus en plus déficiente et, de ce fait, le besoin de recycler les travailleurs oblige la collectivité à réorganiser son système d'éducation afin de remédier à cette situation.

Ainsi est née la formation des adultes dans le cadre de la formation permanente. Il y a des règles générales d'admissibilité propres à cette formation professionnelle. Si l'individu opte pour une formation professionnelle à plein temps (*i.e.* qu'il est un chômeur), son inscription est faite par un conseiller du Centre de Main-d'oeuvre qui le guide vers un plan de formation correspondant à ses objectifs personnels.

Cependant, si l'individu veut suivre un cours de formation professionnelle à temps partiel, il doit travailler dans un métier ou dans une spécialité reliée au cours de perfectionnement désiré.

Ces conditions d'admissibilité sont injustifiables. C'est assimilable à la politique du "pire". Si l'individu est menacé de crever de faim, on lui donne la possibilité de se recycler mais à un rythme infernal. Ce qui ne favorise pas la connaissance complète du métier.

Si l'individu désire perfectionner sa formation à temps partiel et se recycler dans un autre métier, il lui est impossible de le réaliser. Il nous semble que cette situation est contraire aux buts que se fixe l'éducation permanente. Elle empêche l'individu de décider lui-même ce dont il a besoin et de le réaliser de manière autonome.

Le système d'enseignement public étant déficient dans le cadre de la formation aux adultes, il s'est créé des ateliers et des institutions privées qui, en général, sont incapables de former des artisans et dont l'orientation est es-

sentiellement socio-culturelle. Le cadre de travail ne favorise pas la qualité.

Il faudra que:

- le ministère de l'Education établisse des programmes de formation professionnelle aux adultes qui répondent aux besoins des usagers;
- le ministère de l'Education institue des programmes de formation professionnelle aux adultes qui désirent compléter leur formation;
- le ministère de l'Education établisse la gratuité des cours de formation professionnelle aux adultes;
- le ministère de l'Education n'impose aucune restriction de choix de programmes dans le cadre de la formation professionnelle aux adultes, à ceux qui veulent un programme de perfectionnement à temps partiel.

2.2 L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une forme de la formation professionnelle mais qui se réalise, non pas dans le cadre d'une institution publique d'enseignement, mais dans une entreprise privée. L'atelier devient un lieu de vie pour l'apprenti. Il participe à tous les instants de la vie de l'atelier et de l'entreprise.

Auparavant, les métiers se régénéraient essentiellement par l'apprentissage. C'est la forme idéale pour atteindre la véritable formation professionnelle.

Au Québec, l'apprentissage est quasi disparu de la société. Le système artisanal s'étant écroulé rapidement devant la montée du système de production in-

dustriel et ce dernier, parcellisant les tâches de production, n'avait donc pas besoin de donner une formation professionnelle complète aux travailleurs. Le travailleur réalisant de façon routinière la même opération de production n'avait pas à connaître l'ensemble des procédés de production.

Mais la renaissance de l'artisanat implique une autre attitude devant la formation professionnelle.

En Europe, le système de formation professionnelle par apprentissage n'est pas disparu de la société. La compétence professionnelle des artisans européens et une structure sociétale plus favorable ont permis la survivance des entreprises artisanales. Il est évident que l'industrialisme les a menacés mais ils ont su s'adapter techniquement et esthétiquement aux nouvelles conditions économiques. Il ne faut pas oublier le rôle positif de l'Etat dans les pays européens envers l'artisanat. Car une politique de soutien était nécessaire pour aider les entreprises artisanales à surmonter la période difficile. Une politique de libéralisme économique n'est pas obligatoirement sous la férule de la main invisible. Une entreprise peut être menacée de faillite à court terme malgré le fait que les perspectives d'avenir soient favorables. L'entreprise artisanale peut être moins efficace que l'entreprise industrielle, sans être pour autant une nuisance publique et un secteur d'activité éternellement parasitaire.

L'atelier est le milieu privilégié de la formation professionnelle. Mais l'apprenti doit être surveillé, suivi par le maître d'apprentissage. Il représente un effort supplémentaire pour l'artisan. Apprenant son métier, l'apprenti ne peut produire aussi efficacement que le compagnon et le maître. D'où un coût supplémentaire qui joue un rôle négatif sur la capacité de concurrence du milieu.

L'homme de métier est artisan; il a une compétence professionnelle complète,

possède une petite entreprise ou alors travaille comme compagnon dans un atelier où la division du travail est rudimentaire et occasionnelle.

L'artisan-entrepreneur doit disposer d'une main-d'oeuvre compétente. Deux moyens s'offrent à lui: il peut engager un compagnon qui est passé par le système d'enseignement professionnel ou il peut passer un contrat d'apprentissage avec un individu quelconque.

Dans le premier cas, il prend ce qui lui est offert. Dans le second, il développe ce dont il a besoin. Le premier est domaine public. Le second est d'intérêt privé.

Tel serait le cas dans une société organisée sur une base artisanale où la relève peut être assurée par le milieu intéressé. Mais, actuellement, l'organisation artisanale ne compte pas d'effectifs suffisants pour assurer la relève. D'où une tendance à long terme vers la diminution de la qualité des produits. C'est pourquoi le secteur public doit combler l'écart entre les besoins réels et la capacité du milieu.

D'autre part, la situation de l'artisanat au Québec est telle que la demande excède l'offre. D'où une structure des profits qui avantage le producteur. Cependant, l'artisan doit former sa main-d'oeuvre et celle-ci tend à être instable car le marché étant favorable, il pousse les jeunes apprentis à se mettre à leur propre compte très rapidement.

L'apprentissage est d'intérêt privé. Le maître et l'apprenti tirent avantage de l'entente. Mais la répartition des avantages défavorise le maître. D'où une tendance à minimiser son action positive dans le milieu en ne donnant pas à l'apprenti tout le bagage nécessaire à une véritable formation professionnelle. Il tendrait, par conséquent, si la situation se continue, à reconstituer le *pattern* utilisé dans l'industrie: une diminution de la qualité du produit et une aliénation du travailleur.

A ce moment-ci, nous nous retrouvons dans un domaine d'intérêt public. L'Etat doit protéger le consommateur et favoriser la libération la plus complète de l'individu.

Il faudra que:

- soient réputés apprentis les mineurs d'au moins 15 ans révolus et qui apprennent une profession dans une entreprise ou un collège d'enseignement professionnel;
- les apprentis soient rémunérés totalement par l'Etat lorsqu'ils apprennent une profession dans un collège d'enseignement professionnel;
- les apprentis soient rémunérés totalement par l'Etat pendant les deux premières années d'apprentissage en entreprise;
- la rémunération de l'apprenti soit sous la responsabilité du maître-artisan au cours de la troisième année d'apprentissage en entreprise;
- l'entreprise susceptible de profiter du programme d'apprentissage soit dirigée par un maître détenteur d'un brevet de maîtrise professionnelle;
- au sein de l'entreprise, il n'y ait pas plus d'apprentis que de maîtres-artisans;
- le maître-artisan soit responsable durant la durée de l'apprentissage (3 ans) de l'apprenti qu'il instruira;
- le maître-artisan s'engage à instruire l'apprenti dans les règles de l'art de la profession et à faire preuve de compréhension à cet égard;

- l'apprenti, s'instruisant dans le cadre de l'entreprise, s'engage à parfaire sa formation professionnelle dans un collège d'enseignement dans les branches de culture générale (calcul, français, anglais, droit, économie nationale), dans les branches professionnelles, technologiques propres à chaque profession ainsi que dans le domaine du dessin.

2.3 LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La qualification professionnelle représente en effet pour l'artisanat un élément fondamental de promotion économique. Dès lors, il est indispensable que les chefs d'entreprise possédant cette qualification puissent s'en prévaloir à l'aide du titre qui atteste publiquement leur maîtrise des techniques du métier et qui constitue, pour le consommateur, la garantie d'un travail de haute qualité. (Lettre de M. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à l'artisanat, aux présidents des chambres de métiers.)¹

Deux points ressortent de cette citation: l'avantage qu'ont les chefs d'entreprise de posséder une attestation de leur compétence professionnelle qui valorise leurs produits auprès du consommateur et l'acquisition d'une certaine confiance du consommateur auprès du produit de ce producteur par l'attestation de sa compétence.

Un brevet de maîtrise protège le producteur de la concurrence déloyale de concurrents non compétents. Ce qui est du domaine privé. Il protège le consommateur en distinguant la compétence. Ce qui est du domaine public.

Il est à recommander que:

- les coûts d'implantation et d'opération d'un système de mesure de la quali-

1. Tiré de René-Guy Chedanne, *op. cit.*, p. 61.

fication professionnelle soient supportés par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et par les chefs d'entreprise;

- la détermination du coût payable par le chef d'entreprise soit fonction du nombre total d'employés de l'entreprise;
- un crédit, quant à la somme payable, soit accordé au chef d'entreprise en fonction des hommes de métier qui ont obtenu leur certificat de compétence professionnelle et qu'il emploie à son compte;
- le chef d'entreprise puisse être le seul employé de l'entreprise;
- le concours pour l'obtention du brevet de maîtrise soit accessible à tous les artisans qui ont obtenu le certificat de compétence professionnelle;
- le brevet de maîtrise permette à son détenteur d'être prioritairement avantagé par une aide gouvernementale afin de s'établir à son propre compte.

Ceux qui aspirent à devenir détenteurs du brevet de maîtrise professionnelle sont des hommes de métiers qui ont déjà un certificat de qualification professionnelle. Ce qu'ils ont habituellement besoin, ce sont des cours de gestion et d'organisation des entreprises ainsi que de l'information sur les nouveaux procédés techniques, sur l'équipement et l'outillage modernes, sur les moyens de mise en oeuvre de toutes ces novations et ce qu'on doit en attendre.

Il faudra que:

- les cours et l'information nécessaires à l'obtention du brevet de qualification professionnelle soient donnés à l'aide de l'infrastructure en place dans les collèges d'enseignement professionnel ou/et dans les centres de perfectionnement et de recherche qui seront créés.

Reste à savoir qui octroyera le brevet de maîtrise professionnelle. Ce seront, dans les faits, les maîtres des maîtres. Ils doivent jouir de l'estime de la communauté, être insensibles aux conflits d'intérêt et surtout être d'une compétence technique et esthétique hors du commun. Nous croyons que la politique actuelle de Métiers d'Art du Québec, en ce qui concerne le Comité d'évaluation des exposants du Salon des Métiers d'Art à Montréal, est positive. Mais les membres du Comité d'évaluation sont choisis par l'assemblée souveraine des membres de l'Association. Ce qui n'apporte aucune garantie de compétence.

Il faudra que:

- le choix des maîtres-conseillers se fasse parmi les artisans possesseurs du brevet de maîtrise professionnelle;
- l'assemblée souveraine des associations régionales au moment de l'assemblée annuelle nationale, choisisse trois (3) maîtres-conseillers par famille artisanale, dans les cinq (5) familles artisanales déjà mentionnées;
- ce choix soit entériné par le ministère de l'Education;
- la durée d'office des maîtres-conseillers soit de six (6) ans, le mandat n'étant pas renouvelable.

Chapitre 3

LES CONDITIONS DE L'EXERCICE D'UN METIER: INTERET PUBLIC ET PRIVE

L'artisan favorise le "tour de main" plutôt que la machine. Son activité productive est relativement plus axée sur l'intensité du facteur travail plutôt que sur l'intensité du facteur capital. Mais ces intensités varient selon les métiers.

L'artisan qui désire s'établir à son compte doit acquérir un équipement efficace et travailler dans un atelier dont la superficie doit tenir compte de l'équipement, de la production ainsi que des matériaux nécessaires.

3.1 L'ACQUISITION DU CAPITAL DE BASE

Ces conditions impliquent un déboursé original. L'acquisition de ce capital n'est pas facile.

C'est un domaine d'intérêt privé. L'artisan doit apprendre à fonctionner à l'aide de son initiative personnelle. Cependant, le capital de base requis pour la production limite le nombre de nouveaux producteurs sur le marché. La concurrence est moins vive. Le consommateur est confronté à un choix de produits moins vastes. La qualité n'est pas ce qu'elle devrait être.

Ce point est d'intérêt public car la protection du consommateur est en jeu.

Le tableau 9 nous montre le capital de base requis en équipement pour différentes techniques pour un producteur.

Tableau 9
Capital requis pour la production
des artisans dans chaque secteur¹

Secteur	Capital requis \$
Tissage	1 000
Tricot	1 000
Vêtement	1 000
Cuir	1 200
Céramique et poterie	3 500
Forge et ferronnerie	5 000
Bijouterie	2 000
Meuble	3 000

Un bijoutier qui veut s'établir à son compte réussira plus difficilement qu'un tisserand en ce qui concerne le capital de base.

L'atelier est un élément important dans l'exercice du métier. Cependant, le tisserand aura besoin d'un atelier plus grand que celui d'un bijoutier pour pratiquer son métier.

En somme, le capital requis pour produire est relativement semblable pour l'ensemble des métiers. Des sources de financement pour débiter sont donc nécessaires pour l'artisan. Cependant, il n'arrive pas facilement à emprunter ce dont il a besoin. Ce qui provoque de sa part l'obligation de se contenter d'un équipement et d'un atelier qui ne sont pas aptes à répondre à ses besoins.

Pour solutionner ce problème, il faudra que:

1. Lévesque Gaétan, *op. cit.*, p. 170.

- le ministère de l'Industrie et du Commerce favorise l'implantation d'ateliers artisanaux par des garanties qu'il donnerait aux banques, caisses populaires, etc. pour les artisans requérants;
- l'emprunt de base soit à un taux d'intérêt préférentiel et sur une période prolongée de la remise du capital et de l'intérêt (similaire à un prêt hypothécaire);
- le ministère de l'Industrie et du Commerce comble l'écart entre le taux d'intérêt du marché et le taux préférentiel pour les artisans;
- le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde préférentiellement son aide aux détenteurs du brevet de maîtrise professionnelle qui veulent s'établir à leur compte.

3.2 LA TECHNOLOGIE

Si l'essor technologique a joué un rôle négatif sur l'organisation artisanale au début de la Révolution industrielle jusqu'au milieu du XX^e siècle, il semble que la tendance se soit inversée durant ces dernières années.

Une machine qu'il n'était pas possible d'utiliser autrement que dans la grande entreprise peut maintenant être disponible pour un petit atelier. Non pas que la dimension est la même. Mais cette machine s'est miniaturisée. Elle permet les mêmes performances que l'antérieure. Mais son coût a fortement diminué.

Ce fait ne peut que favoriser l'essor des entreprises artisanales. Et la concurrence tendra à s'établir, non pas sur le fait qu'un producteur fabrique à un coût moindre parce qu'il utilise une nouvelle machine mais plutôt sur la compétence professionnelle d'un producteur.

Il faudra que:

- le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) établisse un plan de recherche et de développement, en collaboration avec l'industrie de la machinerie et les artisans producteurs, en vue de favoriser l'innovation d'équipement propre à être utilisé par les petits producteurs;
- le CRIQ organise des colloques afin de familiariser les artisans avec les nouveaux procédés de production et les nouveaux équipements;
- le CRIQ établisse des catalogues de caractéristiques techniques de production artisanale sur les propriétés des matériaux, les procédés de production et l'équipement;
- le CRIQ favorise la connaissance et l'utilisation chez les artisans d'équipement le plus adapté à la fabrication de qualité même si celui-ci doit être importé.

Chapitre 4

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX: DOMAINE D'INTERET PRIVE

Cette activité relève du domaine privé. Mais celle-ci est à trois (3) niveaux: local, régional-national, international.

4.1 LE MARCHÉ LOCAL

Lorsque l'artisan opère sur le marché local, nous nous trouvons essentiellement dans le domaine de l'initiative personnelle. Plus celui-ci est intégré dans son milieu, plus la pénétration du marché devrait être élevée. Il y a évidemment des exceptions qui viennent du type de produit qu'il fabrique. Il est plus facile pour un artisan d'écouler une plus grande partie de sa production dans un petit village en fabriquant des produits de grès plutôt que de porcelaine. Le même cas se présente pour le tapissier par rapport au tisserand.

Quoi qu'il en soit, l'artisan doit s'intégrer dans son milieu de vie. Il est un homme de métier davantage qu'un artiste. Même s'il a un souci d'esthétisme. Nous avons constaté un manque à ce niveau. Cette identification provoque des réactions dans la population. L'artisan est parfois regardé comme une bête curieuse que l'on montre aux touristes ou comme un individu qui produit des biens qui ne peuvent être appréciés que par l'élite. C'est un peu le phénomène vécu lors des Salons annuels le soir de l'ouverture. La conséquence de cette attitude pour l'artisan: il partage son activité entre le travail et les relations sociales.

Le touriste ne dérange pas beaucoup. A l'exception d'une tendance à la diminution de la qualité du produit. Le touriste arrive, achète (très peu de produits locaux) et repart.

Mais le consommateur autochtone est toujours là qui veille à l'orthodoxie du produit. Pour ce consommateur érudit, l'artisan est d'abord artiste. Il ne travaille pas, il crée. Le produit doit le moins possible s'utiliser mais, au contraire, être exposé à l'envie des relations sociales du possédant. Cette classe de gens bloque l'évolution souhaitable de l'artisanat. Elle le laisse à la remorque de la mode. Le produit artisanal est unique. L'utilisation d'outils est un sacrilège. Ces individus consomment un mythe et non une réalité.

D'où l'insécurité actuelle de l'artisan qui se sent prisonnier de cette clientèle tout en ne voulant pas briser ses chaînes. Cette insécurité grandira à mesure que le nombre d'artisans augmentera sur le marché. Cette classe de clients perdra de son importance en termes quantitatifs, mais peut-être pas en termes qualitatifs si la clientèle actuelle impose ses vues sur ce que doit être le produit artisanal.

Mais l'artisan est le principal responsable de cette situation. Sa tentative de s'extraire d'une vie de travail abrutissant, non satisfaisant pour lui-même, l'a amené à se définir en réaction à ce milieu. C'est pourquoi l'artisan est perçu davantage comme un artiste plutôt que comme un homme de métier.

Par son action, il a poussé la population à cette attitude. Par sa contestation du milieu, il s'est rangé dans le groupe des marginaux. Si, au début, elle le satisfaisait (sa marginalité), elle lui pèse maintenant de plus en plus sur les épaules. Le groupe des consommateurs érudits ont le choix entre un nombre grandissant d'artisans. Et ce groupe croît moins rapidement que le nombre de ceux qui veulent devenir artisans. L'artisan doit requérir dans d'autres groupes socio-économiques le manque à gagner. Il devra s'intégrer aux classes laborieuses.

Habituellement, le jeune qui débute dans le métier commence par vendre ses produits à sa parenté, à ses amis, à ses connaissances. La publicité de bouche à oreille fait que sa clientèle s'élargit peu à peu. D'où le sentiment

du contact personnel entre l'artisan et l'acheteur. La pénétration dans d'autres couches de la société est conditionnelle à l'origine de l'artisan. Plus l'artisan aura des origines modestes, plus la pénétration sera profonde. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas créer une école des métiers d'art, en premier lieu, mais plutôt un réseau d'écoles qui favorisera l'ensemble de la population.

Ce domaine est d'ordre privé. La commercialisation des produits au niveau local est sous la responsabilité de l'artisan. Cette responsabilité a diverses intensités suivant le type d'artisan ou la sensibilité moyenne de la population où il opère.

Un tapissier a besoin d'un bassin de population plus élevé qu'un cordonnier. Si le tapissier demeure dans une localité de 500 habitants, il aura des difficultés plus grandes à surmonter que s'il réside dans une ville de 100,000 habitants. D'où la nécessité de l'aider à établir sa clientèle. Le meilleur moyen est encore l'exposition avec ou sans vente dans le chef-lieu de sa sous-région.

Si la population est insensible à la production artisanale dans une localité ou une sous-région quelconque, la réponse à ce problème ne pourra provenir que d'ailleurs. Soit du niveau régional ou national par des concours, l'ouverture de boutiques ou des expositions-ventes. La reconnaissance régionale ou nationale d'un artisan provoquera la naissance d'un intérêt et d'une fierté dans cette population indifférente.

Cette responsabilité incombe aux associations des artisans par le biais de leur organisation de mise en marché. Nous aurons plus loin des suggestions à cet égard.

4.2 LE MARCHÉ NATIONAL

L'artisan qui fonctionne sur la base d'un marché national est généralement:

- 1- celui qui pratique un métier exigeant un fort bassin de population (ex.: un tapissier, un potier d'étain, etc.);
- 2- celui qui a une production qui ne rencontre que des besoins extrêmement différenciés (ex.: un céramiste qui a une production d'une haute qualité esthétique);
- 3- celui qui a une production spécialisée dans un produit ou une gamme restreinte (ex.: production de cravates);
- 4- celui qui a une production d'un assez fort volume. Cet artisan a l'obligation d'étendre son activité au marché national car sa production excède les besoins locaux et régionaux.

Il se peut qu'un artisan combine deux, trois ou les quatre types de fonctionnement. Les problèmes sont différents suivant les combinaisons effectuées. Mais, globalement, nous sommes en face d'un domaine d'initiative personnelle. L'artisan doit connaître les problèmes qu'il affrontera suivant l'orientation qu'il choisira. D'où la nécessité dans un programme de formation professionnelle de cours de gestion, d'administration et d'économie.

Il ne faut pas négliger l'importance de l'expérience. Les années de pratique d'un métier conduisent le producteur à certaines situations qui ne se produisent qu'avec le temps. Le céramiste qui produit des objets d'un haut niveau esthétique n'est pas parvenu à ce point du jour au lendemain.

Si une aide est nécessaire à un de ces artisans, elle doit provenir de la com-

munauté elle-même. Le succès commercial des artisans est fonction de l'initiative personnelle de chacun, du dynamisme et de la coopération de l'ensemble de la communauté intéressée. Par exemple, les membres du Comité d'évaluation du Salon des Métiers d'Art de Montréal jouent un rôle important par les conseils qu'ils prodiguent aux jeunes artisans quant à la valeur technique et esthétique de leur production et leur connaissance du marché conditionne la tenue de leurs conseils.

Il faut recommander que:

- les assemblées sous-régionales, par le biais des animateurs itinérants, encouragent les producteurs à discuter de leurs problèmes commerciaux entre eux, lors des colloques, rencontres ou réunions;
- ces colloques, rencontres ou réunions déterminent les difficultés communes d'un groupe de producteurs et qu'ils fassent l'objet d'un rapport qui sera soumis au conseil national si les permanents sont incapables de les résoudre;
- le conseil national facilite la solution de ces problèmes en faisant appel à des spécialistes de gestion, management et de marketing, spécialistes qu'il faudra "former" aux conditions du secteur;
- les coûts occasionnés par le travail de ces spécialistes soient supportés par les usagers qui auront signé le rapport présenté au conseil national;
- les producteurs des sous-régions établissent un programme de publicité collective dans le but de mousser la vente des produits artisanaux.

4.3 LE MARCHÉ INTERNATIONAL

Les artisans québécois n'exportent pas dans les autres pays. On peut estimer qu'environ 10 à 15% de leur production est vendue dans le reste du Canada. Évidemment, l'exportation des produits des sculpteurs sur bois et des tisserands est plus élevée que l'exportation moyenne.

Tout d'abord, disons qu'il est normal que le rapport exportation sur production soit peu élevé dans le domaine de l'artisanat. L'artisan doit répondre à des besoins différenciés qui impliquent généralement un contact direct avec le consommateur.

Il ne serait pas bon de miser essentiellement sur l'exportation pour développer l'artisanat. Ce serait pour le moins irréaliste. Les quelques expériences de vente à l'étranger tentées par les artisans québécois ont été généralement décevantes. Non pas que le produit ne se vendait pas. Il était trop populaire. Le producteur, pour suffire à la demande, devait passer d'un stade artisanal à celui d'une moyenne entreprise. Ce qui, évidemment, est impossible dans un court laps de temps; d'autre part, cette hausse de production subite aurait impliqué une diminution de la qualité du produit. Le résultat était pire. La fermeture du marché d'exportation était certaine.

On ne peut passer d'un stade de développement à un autre sans aucun changement de structure. La possibilité d'exporter viendra lorsque le développement de l'artisanat québécois sera à maturité.

Actuellement, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'intéresse à l'artisanat. Nous croyons déceler une politique axée sur l'exportation du produit québécois. Nous pensons que les spécialistes du MIC font erreur en abordant le secteur de l'artisanat comme ils le feraient avec l'industrie.

La production d'un artisan n'est pas que "coût de revient", fonds de roulement, exigibilités et disponibilités financières de l'entreprise. Le chef d'entreprise est d'abord et avant tout un homme de métier. Il n'est pas qu'un gestionnaire des activités de production de l'entreprise. Il surveille et participe à sa production. N'en faire qu'un gestionnaire provoquerait une chute brutale de la qualité. L'équilibre de cette entreprise serait précaire. Car la diminution de la qualité tendra à éloigner la clientèle. Le chef d'entreprise sera obligé d'engager des spécialistes pour soutenir la production. Si on applique une telle politique au lieu d'établir un système de formation professionnelle, le chef d'entreprise n'aura d'autre recours qu'une main-d'oeuvre incompétente.

Cinquième partie

ORGANISATION ARTISANALE ET D'ASSOCIATIONS D'ARTISANS

Chapitre 1

LES TYPES D'ORGANISATION ARTISANALE

André Leroi-Gourhan nous propose une classification¹ qui apparaît être le passe-partout pour l'explication de l'activité fabricatrice québécoise.

1.1 LE PRE-ARTISANAT

Cet état se retrouvait dans une société autosuffisante, autarcique, dans laquelle la plupart des choses nécessaires à la vie sont fabriquées à la ferme ou chez les rares artisans du lieu. Chez nous, le rang, l'hiver, la présence d'un maître étranger préservèrent jusqu'à nos jours des habitudes de fabrication chez les Québécois.

Le bricoleur est le représentant moderne de cet état. Lévis-Strauss nous donne du bricoleur une description d'une remarquable concision:

Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet ... La règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les "moyens du bord", c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux hétéroclites au surplus parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment ... De tels éléments sont donc à demi particularisés: suffisamment pour que le bricoleur n'ait pas besoin de l'équipement et du savoir de tous les corps d'état; mais pas assez pour que chaque élément soit astreint à un emploi précis et déterminé².

1. Leroi-Gourhan, A., cité dans Jean Michel, *op. cit.*, p. 30.

2. Lévis-Strauss, C., cité dans Jean Michel, *op. cit.*, p. 37.

Le bricoleur évolue dans le domaine de l'art populaire. Sa connaissance des matériaux et des procédés de production n'est pas essentielle à la réalisation de l'oeuvre. Au contraire, cette connaissance l'empêcherait peut-être de la réaliser, le limiterait.

Ces bricoleurs font n'importe quoi. De la construction de leurs maisons à celle d'une cabane d'oiseaux, en passant par un bateau miniature. Les femmes réalisent des courtepointes, par exemple.

Si l'on analyse l'individu évoluant dans l'état pré-artisanal, en référence à l'activité de production telle que développée précédemment, qu'en ressort-il?

Il en ressort que:

- 1- l'organisation du milieu doit être prudente de crainte d'y étouffer le germe créatif.
- 2- il s'agira cependant de favoriser "l'accès à l'art", à l'"homme du commun" ou de maintenir des pratiques traditionnelles telles que la courtepointe, la broderie, le fléché, etc.
- 3- l'aide devra être perçue dans une optique d'assistance indirecte en vue de favoriser ces arts populaires.

Il est important que:

- soit organisée une présentation annuelle d'oeuvres d'art populaire dans chacune des sous-régions;
- les associations régionales prévoient l'envoi de certaines oeuvres de leurs

sous-régions à l'exposition annuelle nationale;

- l'association nationale mette sur pied une exposition itinérante des meilleures oeuvres présentées au concours national, exposition qui serait renouvelable à toutes les années;
- le financement de cette exposition itinérante soit sous la responsabilité ministère des Affaires culturelles.

La commercialisation, au stade pré-artisanal, n'est pas sans importance car, à ce stade, on travaille pour sa satisfaction personnelle. Les objets accumulés peuvent alors être échangés, donnés en cadeaux, éventuellement vendus, mais cela demeure exceptionnel. L'encan serait sans doute la formule la plus adéquate à la "commercialisation" de cette production où le temps ne "compte pas".

1.2 LE PROTO-ARTISANAT

Le besoin d'un revenu supplémentaire l'emporte sur toutes autres préoccupations à ce niveau de production. C'est l'espoir de celui qui désire un revenu supplémentaire. Etant donné nos traditions, le proto-artisanal devrait connaître un essor extraordinaire dans la société québécoise. L'augmentation du temps "libéré" favorise la production à ce niveau. De plus, si l'on évolue dans l'hypothèse de revenu décroissant, ce secteur devrait évoluer encore plus rapidement car le manque à gagner s'accroîtra.

Mais dans quelles conditions évolue le producteur du proto-artisanat? Habituellement, sa production sera spécialisée (sabots, chaises, cravates, foulards, etc.). Il n'aura recours qu'à une technique simple ou même à un seul procédé de production qui exige un outillage peu coûteux. L'apprentissage est

secondaire. Il écoule ses produits en ville et chez les touristes (ce qui limite habituellement son type de production).

Le problème majeur de ce fabricant, c'est le manque d'information. Il devra connaître les ressources de la technique qu'il utilise, l'outillage adéquat. La connaissance des procédés de finition est capitale. Le problème qu'il doit résoudre primordialement est celui de la commercialisation de son produit. L'éloignement du marché, la solitude ainsi que la dispersion de ces producteurs font qu'habituellement leurs produits ne répondent pas à la demande citadine pour deux (2) raisons majeures: l'une provient de l'utilisation d'un matériau de qualité médiocre et l'autre d'un "style" qui ne plaît pas.

Afin de permettre l'établissement d'une production adéquate aux besoins, à ce niveau, il est nécessaire que:

- les responsables et animateurs itinérants des sous-régions aient la responsabilité de l'animation du milieu où évolue le producteur du stade proto-artisanal;
- les responsables et animateurs itinérants des sous-régions diffusent de l'information concernant la fabrication (technique et matériaux);
- le ministère de l'Education publie et diffuse des manuels techniques¹;
- les ministères des Affaires culturelles et de l'Education publient et diffusent des patrons émanant de l'art populaire;
- que ces patrons proviennent de l'art populaire traditionnel ainsi que d'une

1. Tout comme le ministère de l'Agriculture le faisait antérieurement pour les membres du Cercle des fermières.

sélection des oeuvres de l'art populaire provenant des présentations annuelles de ces oeuvres;

- les responsables et animateurs itinérants favorisent le développement du milieu par la création de coopératives d'approvisionnement en matières premières;
- les responsables et animateurs itinérants favorisent la commercialisation des produits de ce secteur par une politique de présence des producteurs du proto-artisanat dans les marchés, manifestations et foires de leur sous-région;
- les responsables et animateurs itinérants favorisent la commercialisation des produits de ce secteur par la mise sur pied d'une coopérative dans une ville importante de leur sous-région ou de leur région;

Etant donné que les producteurs de ce secteur désirent un revenu supplémentaire et qu'ils ont habituellement une activité économique première, et que leur activité secondaire leur permet de vivre décemment sans être obligés d'avoir recours aux services d'aide financière publics, il faudra que:

- le plafond, à partir duquel la taxe fédérale sur les matériaux s'applique, passe de \$3 600. à \$15 000. par année;
- il y ait une simplification des formalités administratives;
- les permanents, par le biais d'un comité de révision des formalités administratives, soumette des recommandations au gouvernement à cet effet.

Il est évident que les producteurs du proto-artisanat ne sont pas des hommes de métier mais plutôt des fabricants. Ils sont paysans, pêcheurs, bûcherons,

journaliers, chômeurs et assistés sociaux. S'ils ont une activité d'appoint, c'est parce qu'ils n'ont pas un revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins. Si l'on organise le secteur avec des moyens d'action adéquats, ces individus pourront accroître suffisamment leurs revenus pour ne pas faire appel aux fonds publics. Cependant, une telle situation ne se crée pas du jour au lendemain. La réussite d'un producteur ou d'un groupe de producteurs peut être instantanée mais, généralement, tel n'est pas le cas. C'est-à-dire que, d'année en année, le revenu d'appoint de ce groupe croîtra. Cependant, les premières années n'apporteront pas des résultats qui seront fonction de l'effort.

Il faut s'attendre à ce que la proportion d'assistés sociaux dans ce groupe soit élevée. Les lois actuelles d'assistance-sociale font qu'un revenu gagné par un bénéficiaire diminue la somme qu'il reçoit de l'Etat. Or, il ne faut pas oublier que la décision prise par un individu de produire pour se créer un revenu d'appoint est essentiellement individuelle. C'est la personne qui se prend en charge. Si la décision de s'autosuffire économiquement implique une diminution de sa rente ainsi qu'une augmentation des tracasseries administratives amenées par les enquêteurs du Bien-Etre social, il se produira un découragement de cet individu ou un chassé-croisé entre l'enquêté et l'enquêteur.

Le coût pour l'Etat se maintient. Dans le premier cas, l'Etat continuera à soutenir financièrement l'individu et celui-ci ne pourra pas s'extraire de cette situation d'esclavage avec toutes les conséquences que ce fait entraîne. Dans l'autre cas, il se crée un écart grandissant entre l'Etat et la population.

Dans de telles situations, il faut appliquer des politiques souples. Mesurer son action en fonction des effets à long terme à obtenir. Il faut attendre que l'individu n'ait pas à choisir entre l'avantage économique d'être un assisté social et celui d'être un individu autonome.

Il faudra que le ministère des Affaires sociales assouplisse ses normes quant à l'aide qu'il octroie aux bénéficiaires du bien-être social qui ont une activité de production d'appoint.

1.3 L'ARTISANAT ISOLE

Il s'agit, à ce stade, des spécialistes, des "pourvoyeurs de l'environnement quotidien". C'est le domaine de l'homme de métier.

Le plus grand nombre de mesures interviennent à ce stade. Nous avons proposé précédemment les structures nécessaires à l'éclosion de ce secteur.

Les politiques concernant la formation professionnelle, l'apprentissage et la qualification professionnelle ainsi que les problèmes liés à l'établissement, l'équipement, l'approvisionnement et la création favorisent, en tout premier lieu, le stade de l'artisanat isolé.

Dans la première partie, nous avons abordé le problème par le biais de l'organisation de la société, tandis que cette partie l'aborde par l'aspect de l'organisation du milieu artisanal.

Au stade de l'artisanat isolé, nous constatons trois points forts: l'apprentissage et le perfectionnement, l'établissement et la pratique artisanale.

1.3.1 L'apprentissage et le perfectionnement

Si la formation professionnelle, dans un établissement d'enseignement professionnel, est d'une toute première importance, il n'en demeure pas moins que

l'apprentissage en atelier facilite une approche adéquate quant au métier exercé. Comme nous l'avons déjà dit, le secteur artisanal québécois est dans un piètre état et la régénérescence du système est impossible à réaliser seulement par l'apprentissage en atelier.

Mais l'apprentissage en atelier représente la façon idéale d'apprendre le métier. Même si les apprentis du secteur d'enseignement professionnel ont des cours pratiques avec des professeurs compétents, il serait bon de les compléter par des stages en atelier de production.

- Les apprentis de l'enseignement de la formation professionnelle devront compléter leurs connaissances par des stages d'été en atelier de production.
- Les "professeurs" chargés des stages d'été seront obligatoirement des artisans au moins détenteurs du certificat de compétence professionnelle.

Le perfectionnement permet à l'individu de suivre l'évolution de la société, des idées scientifiques et de ses applications techniques. Il permet à l'individu de s'adapter au monde qui l'entoure, de ne pas se sentir déphasé par rapport à la réalité. Il freine la tendance naturelle qu'ont les collectivisés et les individus à se replier sur eux-mêmes.

Le perfectionnement est nécessaire lorsque l'artisan travaille depuis un certain temps. Deux problèmes se posent à lui. Le premier touche ses connaissances générales. C'est le domaine de la formation permanente. Le deuxième est moins visible mais tout aussi essentiel. C'est l'aspect technique du métier. L'artisan devra trouver un endroit où il pourra traiter des matériaux, tester des prototypes, analyser des procédés de production traditionnels et nouveaux. L'organisation que l'on retrouvera dans un collège d'enseignement professionnel ainsi que dans l'atelier ne se prête pas ou est insuffisante pour régler certains problèmes de fabrication.

S'avère donc nécessaire:

- l'instauration de centres de perfectionnement et de recherche, dotés d'ateliers animés par des techniciens.

Il faudra que:

- ces techniciens soient rompus aux procédés de fabrication traditionnels et nouveaux, capables d'effectuer des travaux de recherche, de mise au point de traitement des matériaux et de prototypes, en vue de production industrielle;
- ces centres soient dotés de salles de cours, de conférences, de bibliothèques spécialisées, de fichiers de documentation technique sur l'équipement et les matériaux;
- des sessions de travail soient animées par le technicien responsable ou par des artisans québécois ou étrangers;
- des sessions de cours de connaissances générales soient organisées en relation avec le Collège d'enseignement professionnel pour les artisans désireux de se perfectionner;
- ces sessions de cours soient dispensées par les professeurs du Collège d'enseignement sur le lieu même ou dans le Centre de perfectionnement et de recherche, si les locaux le permettent;
- ces centres soient sous la responsabilité de l'association régionale;
- le choix des techniciens responsables de ces centres soit sous la responsabilité du conseil des maîtres, des permanents de l'organisation sous-régio-

nale, des ministères de l'Education et de l'Industrie et du Commerce;

- ces centres soient financés par les ministères concernés (MAC, MEQ) et l'association régionale (les usagers);
- ces centres de perfectionnement et de recherche, dans le cas des régions rurales, s'établissent en relation directe avec le caractère de la région et, en régions urbaines, répondent à une demande très diverse et, par conséquent, multidisciplinaire.

1.3.2 L'établissement

Nous savons que l'établissement d'un artisan implique un coût initial en équipement et un atelier adéquat. Ce qui veut dire que l'artisan désirant s'établir devrait posséder un capital avant même d'avoir commencé à travailler. C'est pourquoi nous avons recommandé d'accorder une aide financière gouvernementale parce que l'artisan, contrairement aux membres d'autres professions, n'obtient pas facilement une aide bancaire.

L'artisan est un individualiste. Aussitôt qu'il décide de s'établir, il cherche l'endroit idyllique où il combinerait pratique et contemplation au détriment de la réalité qui, quant à elle, est beaucoup plus pragmatique. Il est nécessaire pour les jeunes artisans de s'établir au voisinage d'artisans expérimentés, d'un centre de perfectionnement et de recherche où ils pourront parfaire leurs connaissances ainsi qu'obtenir l'aide des techniciens responsables.

Il faudra donc permettre l'établissement d'artisans dans des ateliers individuels groupés, loués pour une période de trois (3) ans non renouvelable.

Après ces trois (3) années de pratique, le jeune artisan devra penser à s'établir de façon permanente. Il faut éviter la dissociation entre l'atelier et l'habitat, afin de minimiser les coûts fixes de production (assurances, loyer, électricité) ainsi que les coûts variables, car la proximité de l'habitat permet plus facilement à l'artisan d'obtenir l'aide de sa famille.

Nous suggérons que:

- les associations sous-régionales favorisent auprès de leurs membres la construction d'ensembles habitat-atelier;
- l'association nationale étudie et fournisse des plans modèles d'ensembles habitat-atelier qui tiennent compte des divers métiers;
- l'association nationale, par des ententes avec des banques, des caisses populaires ou autres, favorise l'obtention de prêts hypothécaires sur l'habitat qui s'ajouteraient à ceux obtenus pour la construction de l'atelier et l'achat d'équipement;
- le bénéficiaire du prêt atelier et habitat n'ait qu'un versement mensuel global à payer.

1.3.3 La pratique

Il s'agit, en ce moment, de l'ensemble des activités de production d'un artisan. Les domaines de la fabrication, de la gestion et de l'administration et de la recherche ont déjà fait l'objet de recommandations. Nous nous attachons alors aux problèmes de commercialisation mais dans leurs conditions particulières.

Une politique de groupe nous semble toute désignée pour régler certains problèmes de commercialisation. C'est le rôle de l'organisation sous-régionale de regrouper les artisans de leur région et de leur trouver des débouchés. La solution s'apparente à celle que nous préconisons dans le cas des producteurs du proto-artisanat.

Cependant, certains artisans doivent travailler traditionnellement en échoppe. Nous pensons, entre autres, au bottier, au sellier-maroquinier. D'autres possèdent des boutiques (couturier, bijoutier). Ceci représente des frais supplémentaires. Ces artisans devront obtenir une aide financière.

Nous suggérons:

- que les artisans qui, compte tenu de leur métier, doivent combiner la fabrication et la vente au détail obtiennent une aide financière suivant les conditions déjà exprimées à propos de l'ensemble habitat-atelier.

La reconnaissance à l'étranger de la production québécoise est d'une importance fondamentale. Certains pays l'ont compris et en ont fait l'objet de politiques rigoureuses. Les Scandinaves sont passés maîtres en ce domaine. Raflant les prix d'une manière soutenue dans diverses expositions, ils ont récolté le fruit de leur travail. La technique utilisée serait comparable à celle que nous avons préconisée pour éveiller les populations locales à l'activité des artisans de leur région. La reconnaissance à l'extérieur éveille la fierté et l'intérêt pour les producteurs de la région.

Des expositions à l'étranger sont essentielles dans le but de créer une image de marque, espérons-nous, de la production québécoise et nullement dans l'intention de vendre dans l'immédiat. Il faut acquérir une réputation méritée de qualité à l'étranger. Lorsque la réorganisation du milieu sera complétée et que la stabilité de la qualité de la production sera acquise, à ce moment,

nous pourrions satisfaire la demande étrangère. Ce sera le domaine de l'artisanat groupé et de l'industrie. Stades que nous étudierons postérieurement.

Il faudra que:

- les ministères des Affaires culturelles et de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec l'exécutif national, établissent une stratégie de participation dans les expositions internationales;
- la totalité du coût de ces opérations soit soutenue entièrement par les ministères concernés;
- les Maisons du Québec soient pourvues de collections de produits d'artisanat renouvelées périodiquement.

1.4 L'ARTISANAT GROUPE

Les artisans forment des corps, groupés par unités de production dans un secteur citadin qui leur est propre ou dans certains cas des villages, comme le fait est attesté par les potiers. Ils se distinguent des proto-artisans ruraux qui peuvent, par villages entiers, consacrer une partie de leur temps à la fabrication, le reste étant voué aux travaux d'acquisition alimentaire¹.

Le meilleur exemple que nous puissions présenter pour ce stade est celui de Saint-Jean-Port-Joli. On peut aussi mentionner la concentration de potiers que nous retrouvons à North-Hatley. C'est un des stades que nous devons particulièrement favoriser.

Les artisans se regroupent autour d'un noyau de "leaders" technique ou/et es-

1. Leroi-Gourhan, A., cité dans Jean Michei, *op. cit.*, p. 31.

thétique, d'une source d'approvisionnement, d'une voie de commerce, etc. Le groupe joue un rôle de soutien quant aux problèmes de fabrication, de qualification professionnelle. Les problèmes dus à la commercialisation, pour un artisan quelconque, sont plus faciles à résoudre parce que le groupe est connu du public. Celui-ci introduit le nouveau producteur sur le marché. Il n'a pas à dépenser l'énergie requise d'un artisan évoluant au stade de l'artisanat isolé.

Les centres de perfectionnement et de recherche représentent pour nous le premier pas qui favorisera la création de groupements d'artisans d'un même métier. La création d'ateliers individuels groupés représente le deuxième pas dans cette direction. L'implantation d'ateliers-habitats représente le dernier maillon de la chaîne. En effet, l'artisan qui désirera s'implanter de façon permanente choisira un lieu physique connu où il sait qu'il obtiendra ce dont il a besoin pour produire.

Les regroupements d'artisans, dans une partie d'une ville ou dans un village, stabiliseront le milieu. La présence des centres de perfectionnement et de recherche empêchera la stagnation technique et esthétique du milieu. La présence d'un centre multidisciplinaire favorisera le regroupement de plusieurs corps de métiers. Le milieu n'évoluera pas en vase clos.

Il faudra favoriser:

- la création de zones artisanales dans les municipalités en assouplissant les normes quant à l'implantation d'ateliers qui permettraient et favoriseraient l'habitat-atelier ainsi que les ateliers groupés;
- la restauration et l'aménagement d'édifices qui satisferaient à la pratique de certains métiers;

- Les animateurs itinérants et les techniciens des centres de perfectionnement et de recherche devront susciter et animer des regroupements sur des points tels que l'administration, la gestion, la commercialisation, la rationalisation de l'équipement, les techniques.

Le regroupement d'artisans dans un quartier ou un village représenterait un certain volume de production. Par exemple, les bijoutiers font plaquer leurs produits, habituellement dans une maison spécialisée. Les céramistes font fabriquer leurs moules à l'extérieur. Si le nombre d'artisans d'un même métier est suffisamment élevé dans un même lieu, il permettrait la coopération et une offre unifiée auprès des maisons spécialisées, ce qui provoquerait une diminution des coûts de production. D'autres formes d'action seraient possibles, comme la création d'ateliers de "reproduction" coopératifs placés sous la responsabilité d'un technicien.

1.5 L'INDUSTRIE

Les individus sont groupés hiérarchiquement au sein d'une entreprise, de moyennes ou de grandes proportions, dont les moyens d'action sont extérieurs aux exécutants¹.

Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit d'industries qui reposent sur le système artisanal. Elles se caractérisent par une production de très haute qualité. Deux types de production s'y retrouvent:

- a) la production de matériaux transformables, tels que la laine, le lin, le cuir, le bois, etc.

Les artisans sont toujours confrontés à ce dilemme: devons-nous importer des

1. Leroi-Courhan, A., cité dans Jean Michel, *op. cit.*, p. 31.

matériaux de qualité ou se contenter de ceux que l'on retrouve ici.

Si l'artisan importe ses matériaux, le prix de ses produits tend à augmenter, ce qui restreint la demande potentielle. Si, au contraire, il utilise des matériaux autochtones, le prix de ses produits sera abordable mais la demande potentielle pour ses produits sera hypothéquée par le fait que ses produits, fréquemment, n'auront pas la qualité désirée.

Et nous pouvons très facilement appliquer cette logique à l'industrie qui utilise des matériaux québécois ou canadiens.

Le problème est complexe. Il faut s'attaquer à la source: solutionner l'écueil de la formation professionnelle et réintéresser les producteurs aux matériaux traditionnels.

Concernant l'approvisionnement, il faudra que:

- le ministère de l'Industrie et du Commerce, par des programmes d'échanges (franco-québécois, entre autres), favorise l'envoi de stagiaires à l'étranger pour l'obtention d'une formation professionnelle adéquate;
- le programme d'apprentissage dure au moins deux (2) ans, dans le but de se familiariser le plus possible avec le métier;
- le ministère de l'Industrie et du Commerce facilite l'installation, par une aide financière, technique et de commercialisation, de ce stagiaire à son retour, en tenant compte de sa probabilité de réussir à s'implanter sur le marché;
- le ministère de l'Agriculture fournisse de l'information, des conseils aux producteurs de denrées agricoles, dans le but de les intéresser à certains

matériaux traditionnels tels que le lin, le chanvre, la laine, le cuir, etc.

b) la fabrication de produits finis

Au Québec, les entreprises fabricatrices de produits de haute qualité sont devenues relativement rares. Les vingt (20) dernières années ont ébranlé l'ancien système de production. En 1950, on comptait vingt-cinq (25) filatures de laine du pays; de nos jours, il n'en reste qu'une. Si celle-ci a connu des années de vaches maigres, il semble que cette époque soit terminée pour elle.

L'industrie du meuble compte plusieurs entreprises fournissant une production d'excellente qualité. Mais pour combien de temps? Car le système de formation professionnelle actuel, dans le domaine de la menuiserie de meubles et d'ébénisterie, montre de graves lacunes qui ébranleront cette industrie tôt ou tard.

Nous croyons que la réforme proposée de la formation professionnelle aura des effets positifs pour l'industrie, en ce sens qu'elle stabilisera la qualité de sa production.

Malgré ses lacunes, la production industrielle est toute désignée pour certains types de production. Certains modèles préparés par des artisans pourraient être reproduits par l'industrie. Certaines technologies se prêtent mieux à la fabrication industrielle. Nous pensons, entre autres, à la production des ustensiles propres à la cuisson. L'utilisation d'un capital coûteux est nécessaire afin de maintenir constante la qualité de la production.

Nous suggérons que:

- l'édition de modèles faits par l'artisan, reproduits par l'industrie, soit stimulée;
- le CRIQ aide l'artisan à mettre au point certains prototypes ainsi que l'industrie éditrice par une analyse du marché et des variables techniques.

Les conditions de subvention au développement régional ne permettent pas à l'artisan de profiter de ces programmes. L'investissement doit être "d'au moins \$30,000. dans le cas d'un agrandissement ou d'une modernisation et de \$60,000. pour l'implantation d'un établissement ou l'agrandissement d'une installation destinée à la fabrication d'un nouveau produit".

Mais la mise de fonds du requérant doit représenter 20% du montant approuvé. Il faut établir d'autres conditions au financement du développement du secteur artisanal. Notamment dans des domaines où l'investissement initial est relativement élevé et où la mise sur pied de l'utilisation de procédés plus industriels sont nécessaires: c'est le cas de la chaudronnerie et de la dinanderie et, jusqu'à un certain point, de la fabrication de meubles.

- Le ministère de l'Industrie et du Commerce devra établir des conditions d'aide financière, en collaboration avec le conseil des maîtres, qui tiennent compte de la qualification professionnelle, de la qualité de la production du requérant et de ses connaissances des pratiques de gestion.

Chapitre 2

L'ORGANISATION DES ASSOCIATIONS D'ARTISANS¹

Nous recommandons la "création de sous-régions délimitées par l'aire culturelle, ce qui implique l'intervention préalable d'ethnologues responsables de l'établissement des limites territoriales des sous-régions. Sous-régions où l'on devra établir les bases de la future organisation régionale.

Nos buts sont essentiellement: décentralisation, efficacité et démocratisation.

C'est à partir de regroupements d'artisans que s'établira toute l'organisation des artisans québécois, tant au niveau de la structure politique que de l'organisation mise en place pour résoudre les divers éléments de l'activité de fabrication d'un producteur.

2.1 L'ORGANISATION POLITIQUE

Le pouvoir politique originera des associations d'artisans dans les sous-régions créées. Une assemblée souveraine annuelle des associations sous-régionales élira un conseil d'administration formé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois conseillers. Tous les artisans groupés ou isolés et les producteurs du proto-artisanat, membres des associations sous-régionales, auront droit de vote. Ils voteront pour combler les postes ouverts. Le terme d'office des membres du conseil d'admi-

1. Nous proposons ici une organisation "idéale" du secteur artisanal sachant qu'elle ne pourra être "opérationnelle" que dans plusieurs années. Aussi, les recommandations que nous formulerons plus loin porteront sur des mesures transitoires visant l'objectif décrit ici.

nistration sera d'une année. Aucune rémunération n'est recommandée. Ils se réuniront six (6) fois par année.

2.1.1 Les associations régionales

Lors de l'assemblée annuelle des associations sous-régionales, on procédera à la nomination de représentants à l'association régionale. Chaque association sous-régionale aura la possibilité de déléguer quinze (15) représentants à l'assemblée annuelle régionale.

Cette assemblée s'élira un conseil d'administration de sept (7) personnes dont les membres élus se choisiront un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et trois conseillers. Les membres du conseil d'administration seront élus pour une période de deux (2) ans. Ils se réuniront six (6) fois par année.

2.1.2 L'association nationale

L'assemblée annuelle régionale déterminera ou laissera la décision au conseil d'administration de déléguer trois (3) représentants à l'assemblée annuelle nationale par sous-régions incluses dans leur région administrative.

Cette assemblée souveraine s'élira un conseil d'administration de sept (7) membres formés d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois conseillers. Ils seront élus pour une période de deux (2) ans. Une rémunération ainsi qu'un dédommagement pour les frais de représentation sont recommandés. Ils se réuniront six (6) fois par année.

2.2 LEURS RESPONSABILITES RESPECTIVES

Nous avons donc trois (3) niveaux d'organisation artisanale: sous-régionale, régionale et nationale. Chacune de ces organisations a des responsabilités et des tâches à remplir. Chacune d'elles doit réaliser pleinement cette tâche sinon les autres organisations seront touchées au niveau de l'efficacité de leur travail.

2.2.1 L'association sous-régionale

Sa responsabilité territoriale ne débordera pas le cadre de la sous-région. Elle devra représenter l'ensemble des artisans de la sous-région. Le regroupement des artisans sera possible par la création d'une permanence sous-régionale. Comment la voyons-nous?

2.2.1.1 L'organisation

Elle est composée de trois (3) personnes.

Nous prévoyons l'engagement:

- d'un directeur administratif, à temps partiel, qui aura la responsabilité de la comptabilité de l'organisation et qui sera conseiller fiscal et de gestion des artisans de la sous-région seulement au moment où le besoin s'exprimera par le groupe d'artisans de la sous-région. Son salaire sera sous l'entière responsabilité de l'association sous-régionale;
- d'un secrétaire à temps partiel;

- d'un animateur itinérant qui aura la responsabilité la plus élevée dans cette structure:

- . compétences

Il devrait être un individu qui connaît la conduite d'atelier, les problèmes du design, plusieurs techniques avec une majeure et une mineure. Par exemple, l'animateur itinérant de la sous-région de Saint-Jean-Port-Joli devrait posséder une majeure dans la technique du bois et une mineure dans la technique de la céramique. De plus, il devrait être quelqu'un qui connaît les gens de la sous-région, être capable d'être accepté par eux afin que les conseils qu'il prodiguera soient acceptés et écoutés. Il devrait être rompu aux techniques d'animation de groupes afin que l'individu puisse exprimer ses idées et lui permettre de les réaliser.

- . responsabilités:

- formation: il devra déterminer les besoins de formation des artisans dont il est responsable et requérir, dans le système de la formation professionnelle, les réponses à ces besoins. Il aura pleine responsabilité sur la façon de les résoudre en tenant compte des contraintes administratives et pédagogiques du secteur de l'éducation.
- information: il devra fournir des informations techniques - équipement, approvisionnement, procédés de fabrication - à le ou les artisan(s) requérant cette aide.
- assistance: il devra fournir de l'aide à un artisan qui monte son atelier, apporter des réponses à certains problèmes qui se posent lors de la fabrication.
- approvisionnement: il devra fournir de l'information quant à la qualité

des matériaux transformables, leur utilisation optimale, établir une liste des fournisseurs disponibles à tous les artisans de la sous-région, dénicher de nouveaux fournisseurs, regrouper des achats et, si possible, fonder les bases d'une coopérative d'approvisionnement.

- commercialisation: c'est, certes, l'un des aspects les plus importants. Il devra connaître le marché. Il devra pouvoir conseiller les artisans quant à leurs productions. Tant au niveau technique qu'esthétique, il devra pouvoir orienter et équilibrer le besoin d'expression personnelle du producteur avec celui du consommateur. Il devra découvrir des marchés potentiels: encans, foires, marchés estivaux, centres d'achat, etc. Il devra regrouper et sélectionner une production et louer des kiosques lors des Salons annuels des métiers d'art. Il devra établir un marché dans la région par une politique commerciale dynamique auprès des boutiquiers de la sous-région. (C'est pourquoi l'animateur itinérant doit être connu et accepté par la population de la sous-région. On éliminera de ce fait plusieurs "gentilles" personnes qui s'intéressent de près ou de loin à leurs chers artisans.) Il devra travailler à l'ouverture d'une boutique dans la ville la plus importante de sa sous-région ainsi que de la région ou du Québec. Il devra en être le responsable et maître quant aux principes et à l'évolution quotidienne de ces boutiques.

Les responsabilités sont énormes. L'animateur itinérant est maître en ce qui concerne la stratégie qu'il développera pour répondre à ses responsabilités.

Nous suggérons que:

- les animateurs itinérants se rencontrent afin de discuter de leurs problèmes communs et présentent leurs doléances aux organisations responsables;

- les rencontres entre les animateurs itinérants aient lieu cinq (5) fois par année.

2.2.1.2 Le financement

Le coût annuel¹ de la mise en place de cette organisation sera de:

- salaires:			
le secrétaire	\$ 3 500.		
l'animateur itinérant	<u>18 000.</u>		
	\$ 21 500.	\$ 21 500.	
- loyer, assurances, taxes		3 000.	
- frais de transport, représentation, etc.		<u>20 000.</u> ²	
		\$ 44 500.	

Nous prévoyons que l'animateur itinérant reçoive un pourcentage sur les ventes qu'il favorisera par son action (kiosques dans les Salons annuels, boutiques, etc.). Ce pourcentage sera de 5% sur la valeur de la marchandise au gros et la commission totale ne devra pas excéder la moitié de son salaire de base. Cette commission sera sous la responsabilité directe des artisans.

- Le ministère des Affaires culturelles subventionnera totalement la permanence sous-régionale dans ses cinq (5) premières années d'existence.
- La permanence sous-régionale, après les cinq (5) premières années d'existence, devra se financer à 50% et le ministère des Affaires culturelles devra fournir l'autre partie.

1. Il s'agit là d'un exemple et non de déterminer maintenant le budget exact des "permanences" en sous-région.

2. Ce montant pourra être reportable sur les années subséquentes.

Le coût total annuel de la mise sur pied des organisations sous-régionales serait de \$1 424 000. Après cinq (5) ans, l'aide du ministère des Affaires culturelles passera à \$ 712 000. par année en dollars constants de 1977.

2.2.2 L'association régionale

Son rôle sera d'une nature plus globale que celui de l'association sous-régionale. Cette dernière, par son organisation, tentera de répondre aux problèmes personnels de chaque artisan ou de groupes d'artisans.

L'association régionale déterminera les problèmes communs propres à la région. Par exemple, analyser les besoins régionaux en formation professionnelle des artisans de la région et recommander des solutions au bureau régional du ministère de l'Education. Les associations sous-régionales présenteront leurs doléances à l'association régionale dans le cas de problèmes impossibles à résoudre dans le cadre sous-régional.

L'association régionale aura la responsabilité du fonctionnement des centres de perfectionnement et de recherche créés dans le but de dispenser des services quant aux besoins de connaissances en gestion, administration, recherche, etc. Etant donné que l'aspect formation est primordiallement du domaine public et que le perfectionnement ainsi que la recherche sont d'intérêt public sous certains aspects qui touchent la protection du consommateur, nous croyons que le choix des animateurs itinérants de ces centres ne revient pas à l'association régionale mais plutôt au conseil des maîtres, aux responsables des associations sous-régionales ainsi qu'aux ministères de l'Education et de l'Industrie et du Commerce.

Mais l'orientation des politiques du centre de perfectionnement et de recherche reviendra à l'association régionale.

Le financement de l'établissement de ces centres sera nécessairement public, compte tenu de leurs buts.

L'association régionale aura la responsabilité des Salons annuels des métiers d'art.

2.2.2.1 Une permanence régionale

Une permanence régionale est nécessaire. Ainsi, la création des centres de perfectionnement et de recherche oblige une permanence déjà structurée au niveau régional. De plus, nous croyons que l'organisation des Salons des métiers d'art revient à l'association régionale afin de permettre une démocratisation quant à la répartition des espaces loués à l'occasion de ces manifestations. En effet, si ces Salons étaient sous la responsabilité de l'association sous-régionale, une tendance à se protéger de l'extérieur se ferait sentir rapidement et le malaise s'accentuerait dans le cas des Salons actuellement organisés. Nous pensons notamment à celui de Montréal. Si le Salon de Montréal était sous l'entière responsabilité de l'association sous-régionale, plusieurs artisans étant situés hors de Montréal se verraient exclus du marché et parviendraient difficilement à être connus. Ainsi les populations de ces régions (hors de Montréal) se sensibiliseraient moins rapidement aux artisans de leurs sous-régions.

Les associations régionales devraient établir des règles quant à la participation des artisans aux Salons annuels des métiers d'art.

- Il est souhaitable que la participation des artisans situés hors de la région où se localise le Salon annuel soit établie par des normes qui tiennent compte de la population de la ville où a lieu la manifestation ainsi que de sa densité de population, du niveau de revenu de cette population

ainsi que de l'éloignement des artisans par rapport à ce marché.

- Nous suggérons que la participation des artisans situés hors de la région où se localise le Salon annuel soit inversement proportionnelle à l'importance économique de cette manifestation jusqu'à une proportion maximale de trente (30%) pour le Salon dont la cote économique est la plus élevée.

La création du Salon des Métiers d'Art du Québec Inc. fut réalisée dans le double but de permettre la diffusion la plus large possible de l'artisanat québécois ainsi que d'aider les artisans à établir un contact direct avec le consommateur.

Or, ce dernier ne peut être entièrement réalisé lorsqu'un artisan participe simultanément à deux (2) ou trois (3) de ces Salons annuels.

- Il faut recommander que la participation des artisans aux Salons annuels soit conditionnelle à une présence quasi continuelle du chef d'entreprise signataire du contrat de location de l'espace lors de cette manifestation.
- Il serait bon que les associations régionales favorisent la location de vitrines lors des Salons annuels aux artisans dont l'activité de production est localisée dans les régions où existe un Salon dont la cote économique est plus élevée que celle de leur Salon.

2.2.2.2 Le financement de cette permanence

Cette permanence sera plus ou moins importante suivant les régions. Le coût de fonctionnement de la permanence de la région de Montréal devra être plus élevé que celui, par exemple, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le coût varie, à suivant les régions. L'aide du ministère des Affaires culturel-

les devra tenir compte de l'organisation actuelle et du nombre d'artisans producteurs de la région.

Il faut recommander:

- l'engagement d'un directeur général qui aura la responsabilité de la permanence de la région, de l'organisation du Salon annuel (s'il y a lieu), de fournir de l'aide administrative gestionnaire et fiscale aux artisans ainsi qu'aux groupes d'artisans, à la demande de l'animateur-itinérant de la sous-région;
- L'engagement de ce directeur général sera sous la responsabilité de l'association régionale et du ministère des Affaires culturelles.
- La moitié du coût de fonctionnement de la permanence régionale sera sous la responsabilité du ministère des Affaires culturelles, l'autre moitié étant sous la responsabilité des artisans de la région.

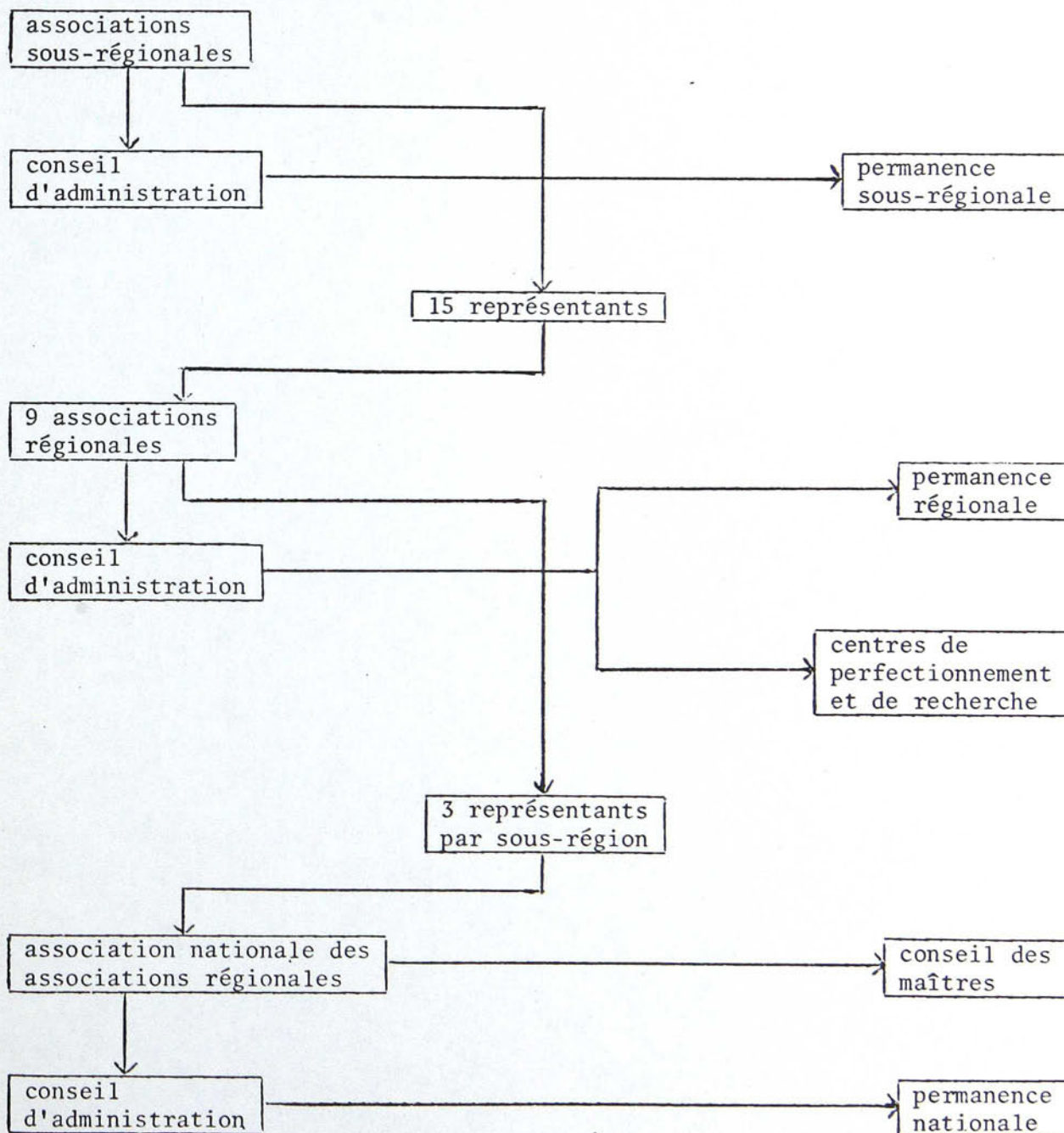
2.2.3 L'association nationale

Le rôle de l'association nationale sera de déterminer les politiques globales de l'artisanat québécois en ce qui touche la formation, l'apprentissage, l'aide financière à l'implantation d'ateliers et de commercialisation à l'étranger, etc.

La formation de comités de travail sera nécessaire à l'élaboration des politiques.

Une permanence est nécessaire au bon fonctionnement de l'association nationale. Le financement pourrait se partager également entre l'Etat (le ministère des Affaires culturelles) et les associations d'artisans.

2.3 LA STRUCTURE "IDEALE" DE L'ORGANISATION



Chapitre 3

CONCLUSION: LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DES POLITIQUES PROPOSEES

3.1 PRELIMINAIRES

L'état actuel de l'organisation du secteur impose une période d'interventions coordonnées des organismes existants et du ministère des Affaires culturelles.

Dans le cas de Métiers d'Art du Québec, cette association compte actuellement un nombre non négligeable de membres résidant hors de la région administrative de Montréal; il en va d'ailleurs de même pour la Corporation des artisans de Québec. Ces membres sont évidemment motivés par le fait que seule l'appartenance à l'association permette la participation aux activités commerciales (Salon). Il y a là un premier point à régler. MAQ devra permettre l'accès du Salon aux artisans membres d'une association régionale moyennant un droit d'inscription évidemment moindre que la cotisation.

En vue de la mise en place des structures définies précédemment, il faut, afin de ne pas alourdir le fonctionnement actuel et, déjà favoriser la décentralisation (participation), établir une étape préalable où les producteurs des "sous-régions" se réunissent en assemblée statutaire. L'assemblée désigne un comité chargé d'identifier les priorités et, également, le délégué siégeant au conseil d'administration de l'association régionale. Le conseil d'administration de celle-ci serait alors composé d'autant de membres qu'elle comptera de "sous-régions".

L'animateur itinérant et le délégué constituant au niveau de la "sous-région" les responsables de la mise en place des structures, celles-ci devant être commandées par la nécessité et non par décision arbitraire, le besoin devra précéder la structur-.

Il demeure que l'urgence partout identifiée est la nécessité d'un "conseiller" qui interviendra en premier lieu auprès des individus et les conduira à l'action de groupe: l'animateur itinérant.

L'une des grandes difficultés de MAQ demeure la participation des artisans, les assemblées ne regroupent le plus souvent que le nombre de membres minimum nécessaire à la tenue de celles-ci (il arrive que le quorum ne soit pas atteint). Il est évident que la dispersion géographique des membres et l'importance du groupe ne facilitent pas la participation, aussi nous devons prévoir que, dans le cadre de l'association régionale, les assemblées des membres se tiennent à l'échelon de la "sous-région".

Ainsi donc, nous proposons, pour amorcer la réorganisation du secteur, que les producteurs constituent une assemblée, que cette assemblée élise un comité et désigne son représentant à l'échelon de la région administrative, l'animateur itinérant, doté d'un secrétariat minimum, constituant durant cette étape préliminaire la seule "permanence".

L'association régionale, elle, devra être dotée rapidement d'une permanence parfaitement structurée sur laquelle pourront s'appuyer l'assemblée et les responsables de la "sous-région".

Au niveau national, les associations régionales se grouperont en une fédération où l'important sera de sauvegarder le poids des régions rurales face aux régions urbaines, sans nuire au dynamisme de l'ensemble.

Ce sont là les préliminaires qui détermineront la réussite de la réorganisation du secteur.

3.2 LA PREMIERE ETAPE

Il s'agira de mettre sur pied, sur une période de cinq (5) ans, l'ensemble du système de formation professionnelle, les conditions d'apprentissage ainsi que les normes de la qualification professionnelle.

Telle sera la tâche de l'Etat et de l'Association nationale des artisans, par le biais du conseil des maîtres.

Nous avons recommandé que les maîtres-conseillers soient choisis parmi le noyau des artisans possesseurs du brevet de maîtrise professionnelle. Or, ce système est à créer. Il nous faut donc procéder arbitrairement à l'élection d'un conseil des maîtres. Cette action est capitale pour mettre en branle l'ensemble de la restructuration de l'artisanat québécois. Mais, elle est délicate car les maîtres-conseillers seront à la fois juge et partie. Ils devront structurer, en collaboration avec l'Etat, les programmes de cours du certificat de compétence professionnelle, de la maîtrise professionnelle et des normes d'apprentissage. L'évolution positive du milieu dépendra de cette première étape.

Les maîtres-conseillers devront tenir compte de la réalité de la société québécoise, du mauvais état de la formation professionnelle actuelle. Ils auront tendance à réagir radicalement au relâchement actuel par des exigences trop sévères. Cette attitude aura des conséquences négatives sur la qualité de la production car trop peu d'artisans se plieront à de telles exigences. Ils devront être pragmatiques.

Avant que se structure la réorganisation du milieu, il faudra que:

- les associations professionnelles d'artisans procèdent au choix d'un (1) maître-conseiller par famille artisanale, parmi leurs membres actifs qui

ont au moins dix (10) années d'expérience dans la pratique du métier;

- le ministère de l'Education procède au choix de deux (2) maîtres-conseillers par famille artisanale, de préférence parmi les non membres des associations professionnelles d'artisans mais à la condition que son choix se pose sur des artisans actuellement producteurs résidant au Québec ou non;
- la rémunération des maîtres-conseillers et l'application des programmes soient sous l'entière responsabilité du ministère de l'Education.

Concurremment au choix des maîtres-conseillers et à l'élaboration et l'application des programmes de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de la qualification professionnelle, l'on procédera à la mise sur pied des permanences des associations sous-régionales.

Le choix des animateurs itinérants, dans l'état actuel du secteur artisanal, pose un problème similaire à celui du conseil des maîtres. Qui aura la responsabilité de les choisir? Il ne faut pas oublier que l'association sous-régionale n'en sera qu'à ses débuts. Certaines seront bien organisées car le nombre actuel d'artisans est suffisant à la mise sur pied de cette association sous-régionale, tandis que d'autres ne seront qu'embryonnaires. Or, le dynamisme de l'association sous-régionale découlera probablement du travail effectué par la permanence. Si l'association sous-régionale est embryonnaire (en termes d'effectifs), c'est parce que l'activité artisanale est déficiente. Les producteurs actifs ou potentiels manquent de dynamisme. Leurs produits ne sont pas accordés aux besoins du consommateur. Il est évident que, dans un tel cas, l'état actuel de l'organisation artisanale sous-régionale ne peut pas, en toute connaissance de cause, choisir un animateur itinérant qui répondrait à leurs besoins réels.

Il faudra donc que:

- la décision de l'engagement de l'animateur itinérant, dans les cinq (5) premières années de l'application du plan, revienne à l'organisation nationale mais que l'association régionale ait le "droit de veto";
- l'engagement du directeur administratif et du personnel du bureau soit sous la responsabilité de l'association sous-régionale;
- la décision de l'engagement de l'animateur itinérant, après les cinq (5) premières années de l'application du plan, revienne à l'association sous-régionale mais que l'association régionale conserve son "droit de veto".

3.3 LA DEUXIEME ETAPE

Si la première étape fonctionne telle que prévue, nous aurons la situation suivante:

- a) le système de formation professionnelle aura été mis sur pied. Les collègues d'enseignement professionnel seront dotés des outils nécessaires à une formation adéquate.
- b) l'organisation du secteur de l'artisanat sera complétée. Les permanences des sous-régions fonctionneront. Le noyau d'artisans possesseurs du certificat de compétence professionnelle augmente. Le conseil des maîtres ayant établi les exigences quant au brevet de maîtrise professionnelle, l'on procède à son application. Le programme d'apprentissage en atelier peut débiter.

A ce moment, l'application du deuxième volet de la réorganisation du secteur est possible:

- a) l'on procède à l'application de l'aide à l'installation des ateliers artisanaux. Ces normes ayant fait l'objet de rencontres entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'association régionale.
- b) l'on procède à l'implantation d'un réseau de centres multidisciplinaires de perfectionnement et de recherche, dans le cadre de la région administrative, et de centres spécialisés.
- c) certaines réponses seront apportées aux problèmes de commercialisation des artisans, par le travail effectué par les permanences sous-régionales.
- d) l'application d'une politique qui vise à rehausser le prestige de la production québécoise à l'étranger procure des prix d'excellence à la famille québécoise.

* * *

ANNEXE

Annexe

LA CENTRALE D'ARTISANAT

Si, pour le ministère des Affaires culturelles, le problème de la Centrale d'Artisanat est de toute première importance, étant donné le budget qu'il y consacre, pour les membres de l'étude, ce problème, en réalité est secondaire.

Essentiellement, la Centrale d'Artisanat est un organisme de vente. Son but est de commercialiser les produits. Son activité est locale en ce sens qu'elle vend à des clients-visiteurs, qu'ils soient autochtones ou étrangers. Elle n'a donc pas d'activité de commercialisation internationale par une action de représentation dans des expositions. Elle vend à des touristes comme toute boutique privée. Evidemment, les étrangers connaissent la Centrale d'Artisanat mais cela ne serait-il pas dû à l'action du ministère du Tourisme?

D'autre part, elle joue (d'après ses statuts) un rôle d'informations techniques auprès des artisans. Mais étant donné que le but premier de la Centrale d'Artisanat est de vendre les produits des artisans, quels sont donc ces conseils que les spécialistes de la Centrale d'Artisanat prétendent dispenser à l'artisan, sinon de lui fournir de l'aide quant à la valeur de son produit. Ils lui diront que son produit ne jouit pas de la faveur populaire, qu'il manque de finition, que ses matériaux sont d'une qualité médiocre, etc. Mais tout boutiquier qui se respecte joue le même rôle que la Centrale d'Artisanat à cet effet. Leurs conseils a pour but d'aider l'artisan à faire pour vendre et, par conséquent, à augmenter ses recettes.

Si l'on subventionne la Centrale d'artisanat pour le rôle qu'elle joue au niveau technique, on devrait l'étendre à l'ensemble des boutiquiers. Mais dans

le cas d'un bien privé, ce n'est pas le consommateur qui doit être subventionné mais le producteur, contrairement au bien public.

Donc, une politique du ministère des Affaires culturelles devrait exclure toute subvention quant à la commercialisation des produits de l'artisanat, à l'exception de situations où le producteur ne dispose d'aucun moyen efficace pour atteindre le marché potentiel. Mais l'ouverture d'une boutique de vente signifie qu'il y avait possibilité pour le système d'artisanat d'atteindre partiellement ce marché.

Toute subvention gouvernementale devrait être enlevée aux boutiquiers qui dispensent des services techniques aux artisans. Ce sera le rôle du système de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de la qualification professionnelle, par le biais des collèges d'enseignement professionnel, des entreprises et du conseil des maîtres, de veiller à la qualité du produit et non aux boutiquiers.

Nous préconisons:

- que le ministère des Affaires culturelles abolisse toute subvention de fonctionnement (commercialisation et technique) à la Centrale d'Artisanat, à partir de l'année fiscale 1977-1978.
- que la Centrale d'Artisanat, dans des conditions d'impossibilité de fonctionnement basé sur la rentabilité commerciale de ses boutiques, procède à la vente à des particuliers de ces dites boutiques dans les conditions les plus favorables.

Quant à la suggestion contenue dans le Livre vert du ministère des Affaires culturelles, à savoir que la Centrale d'Artisanat devrait ouvrir des boutiques dans les aéroports afin de favoriser la connaissance de nos produits par les

étrangers, nous croyons, quant à nous, que l'activité commerciale a des impératifs qu'il est difficile d'ignorer. Les acheteurs potentiels aux aéroports sont friands de souvenirs "made in ...". Si l'activité est fructueuse pour le commerçant, elle n'est pas de celles qui contribueront à la meilleure "image" du Québec.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

L'ARTISANAT ET LA QUALITE DU QUOTIDIEN...

La "qualité aristocratique", le luxe, le prestige quasi disparus de la production artisanale, chassés par les valeurs introduites à l'ère de la consommation: changement, mode..., nous devons maintenant redonner à l'artisanat le sens du quotidien. Pour nous, la "qualité artisanale" se définira selon les critères suivants:

- utilité: satisfaction d'un besoin par l'usage;
- durabilité: durée possible d'usage;
- fonctionnalité: facilité d'usage;
- esthétique: jouissance dans l'usage.

Afin d'établir une production artisanale répondant à ces critères, nous recommandons:

- 1 : la mise en place de programmes de formation permanente adaptés aux besoins de perfectionnement des artisans;
- 2 : la mise en place de "centres de perfectionnement et de recherche" animés par des techniciens spécialisés dans la mise en oeuvre des différents matériaux;
- 3 : de favoriser l'information technique et sa diffusion: éditions, colloques, stages;
- 4 : de favoriser la recherche et la production de matériaux adéquats au mode de production artisanal;

- 5 : la mise à disposition des artisans d'un service d'expertise par les laboratoires du CRIQ;
- 6 : l'établissement d'un label de qualité attribué par une commission formée de techniciens, d'artisans et d'usagers après contrôle de qualité et essais en laboratoire;
- 7 : la suppression des taxes de vente sur les produits utilitaires porteurs du label de qualité;
- 8 : de faciliter le crédit sur l'achat de produits de fabrication artisanale porteurs du label de qualité;
- 9 : la publication d'une revue, lieu d'échanges producteurs-usagers, publiant analyses techniques et critiques de la production artisanale et du design.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET AMENAGEMENT TERRITORIAL DU SECTEUR...

Compte tenu de la dispersion des producteurs, de la disparité, des conditions d'exercice, du rapport direct entre la participation et la dimension du groupe, de l'efficacité de politiques établies sur les lieux de leur mise en oeuvre, afin de préserver les particularismes régionaux et d'établir le réseau d'agents essentiels au développement de l'artisanat québécois, nous recommandons:

- 10 : la subdivision des régions administratives en districts (sous-régions) correspondant à l'aire culturelle;
- 11 : la mise en poste d'animateurs itinérants dans chacun des districts, ceux-ci ayant pour rôle:
- l'estimation permanente des besoins;
 - l'inventaire permanent des disponibilités (formation, services, fournitures, matériaux);
 - l'information;
 - la mise à disposition des services;
 - le recensement des producteurs;
 - de favoriser le regroupement;
 - d'assurer l'animation des groupes et la formation des responsables.
- 12 : de doter progressivement les districts de "centres de perfectionnement et de recherche", en conformité avec la vocation artisanale de la région, et d'écomusées;
- 13 : que l'Assemblée des producteurs de chacun des districts élise un comité responsable de l'établissement des priorités et désigne son représentant au conseil d'administration de l'association régionale;

- 14 : de favoriser la mise en place d'associations dans chacune des régions administratives du Québec, responsables de l'établissement des priorités régionales et promotrices d'activités commerciales ponctuelles (salons, marchés, etc.);
- 15 : de favoriser le regroupement des associations régionales en une fédération responsable de l'établissement des priorités du secteur à l'échelon national.

L'ARTISANAT, SYSTEME AUTONOME...

Dépendant de l'Etat pour la formation, le système artisanal subit maintenant les contrecoups des directives des années soixante alors que "l'impératif industriel" tenait lieu de politique.

Dépendant de l'industrie pour l'approvisionnement et l'équipement, l'artisanat doit se satisfaire de matériaux et de machines répondant aux exigences du mode industriel.

Dépendant du système marchand qui, lui, est tributaire de la production industrielle, l'artisanat doit là encore se plier aux règles de l'industrie.

Nous estimons nécessaire la restitution de son autonomie au système artisanal et, dans ce but, nous recommandons:

- 16 : la mise sur pied d'un système d'apprentissage en atelier de production auquel l'Etat et le secteur devront coopérer;
- 17 : de favoriser la recherche technologique concernant l'outillage nécessaire à la production artisanale;
- 18 : la mise en valeur des ressources locales en matières premières;
- 19 : l'assistance aux entreprises fournisseuses actuelles;
- 20 : l'assistance au développement d'unités de production artisanale de matériaux;
- 21 : d'assister toutes formes de commercialisation favorisant le contact producteurs-usagers: salons, marchés, échoppes, boutiques, boutiques-coopératives.

DU PRE-ARTISANAT A L'INDUSTRIE...

Les recommandations énoncées ici visent au développement du système artisanal. Cependant, il en est qui favorisent plus particulièrement certains modes de pratique. Nous les présenterons donc suivant la classification adoptée précédemment.

1- Le pré-artisanat recouvre la fabrication pour usage domestique, pour le divertissement et l'art populaire. Afin de maintenir le patrimoine technique vivant et donner accès à la pratique de l'art au plus grand nombre, nous recommandons:

- 22 : l'établissement d'un programme de diffusion des techniques traditionnelles;
- 23 : la publication, par l'éditeur officiel, de patrons (couture, tricot, etc.) et de plans (modelisme) répondant aux besoins québécois;
- 24 : d'assister la mise en place d'un service d'approvisionnement (matériaux, outillage) par correspondance;
- 25 : d'établir, avec les associations régionales, une animation permanente: concours, expositions, publication d'un catalogue annuel de l'art populaire vivant.

2- Le proto-artisanat: à ce niveau, la préoccupation d'un revenu supplémentaire l'emporte sur toutes autres et les premières mesures à prendre devront viser à l'adéquation du produit à l'utilisation et donc à la commercialisation. La mise en place d'animateur itinérant dans chacun des districts se traduira par une amélioration sensible du produit, la mise en service de "centres de perfectionnement et de recherche", d'un service d'approvisionnement tel que recommandé plus haut constituant la seconde étape nécessaire au développement de ce mode de production.

Nous recommandons, d'autre part:

- 26 : le relèvement du plafond à partir duquel le producteur est tenu d'appliquer la taxe fédérale à \$15 000.;
- 27 : l'assouplissement des normes d'assistance du ministère des Affaires sociales à l'endroit des bénéficiaires ayant une activité de fabrication;
- 28 : la mise en place de programmes s'adressant aux producteurs bénéficiaires d'assistance afin de leur permettre d'atteindre l'autonomie;
- 29 : la simplification des formalités administratives;
- 30 : de faciliter l'accession au marché de la production (adéquate à l'utilisation) des fabricants du proto-artisanat.

3- L'artisanat isolé où l'intervention devra porter sur trois points:

- la formation professionnelle et la qualification;
- l'établissement;
- la pratique.

La formation professionnelle et la qualification

Si l'on doit viser à long terme à l'établissement d'une formation générale où la technologie jouera un rôle fondamental, des mesures doivent être prises dès maintenant qui assureront une culture technique minimale à ceux qui devront développer "une pensée technique... ouverte sur un progrès indéfini..."

L'artisanat à venir ne sera pas qu'une affaire de "tour de main", le métier devra s'appuyer sur une formation générale technique solide et l'on devra prévoir inversement que l'acquisition des connaissances scientifiques puisse se faire à partir de l'expérience, de la pratique. Le développement de l'artisanat commande donc l'aménagement d'un système de formation aux adultes, perfectionnement, autoformation, le réaménagement des formules actuelles où l'on devra admettre des techniciens, des hommes de métier, comme "guides" et, enfin, le rétablissement de l'apprentissage en entreprise.

Nous recommandons que:

- 31 : la formation professionnelle soit laissée au post-secondaire;
- 32 : le ministère de l'Education permette "l'exploration des techniques à tous les élèves du secondaire;
- 33 : le ministère de l'Education favorise l'exploration des techniques dans des secteurs d'activité de production traditionnelle;

- 34 : le programme d'exploration des techniques s'élabore selon l'ordre suivant:
- a) sensibilisation à la matière, étude des propriétés physiques des matériaux;
 - b) mode d'action de l'outil sur le matériau, étude des procédés élémentaires de transformation;
 - c) étude des procédés traditionnels de fabrication.
- 35 : la définition des objectifs de formation professionnelle relève exclusivement du ministère de l'Education;
- 36 : le ministère de l'Education institue, dans le cadre de l'enseignement secondaire, des programmes d'initiation aux techniques de la céramique, du métal, des textiles, du bois et du cuir, dans l'ensemble de ses structures régionales (polyvalentes et écoles secondaires);
- 37 : le ministère de l'Education institue, dans chacun des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), des programmes de formation professionnelle intégraux de deux familles artisanales choisies en conformité avec la vocation artisanale de la région;
- 38 : les programmes de formation professionnelle excluent toute parcellisation du métier;
- 39 : les programmes allient formation générale et pratique du métier;
- 40 : les programmes comprennent des stages d'été en atelier de production;
- 41 : les CEGEP ouvrent leurs portes à des techniciens et des hommes de métier en exercice;

- 42 : la durée du cours, faisant l'objet de l'enseignement professionnel, soit de trois (3) années;
- 43 : le ministère de l'Education, en collaboration avec le conseil des maîtres, élabore des programmes et ouvre des concours qui permettraient à tout homme de métier qui exerce comme artisan, ouvrier ou, à titre de professeur, d'obtenir un certificat de qualification professionnelle;
- 44 : le ministère de l'Education recrute des hommes de métier d'une compétence professionnelle exceptionnelle (à l'étranger si nécessaire);
- 45 : ces hommes de métier soient officiellement détenteurs d'un certificat d'aptitudes professionnelles;
- 46 : ces hommes de métier signent un contrat de cinq (5) ans avec un CEGEP, après une période probatoire d'un (1) an, en tant que professeur dans ce collège;
- 47 : les hommes de métier dotés d'un certificat de qualification professionnelle soient les premiers à combler les besoins de l'enseignement professionnel, en étant professeurs avec un contrat d'une durée de trois (3) années;
- 48 : le ministère de l'Education établisse des programmes de formation professionnelle aux adultes intéressés par la pratique artisanale, répondant aux besoins de ceux-ci;
- 49 : le ministère de l'Education établisse la gratuité des cours de formation professionnelle aux adultes intéressés par la pratique artisanale;

- 50 : le ministère de l'Education n'impose aucune restriction de choix de programmes dans le cadre de la formation professionnelle aux adultes à ceux qui veulent un programme de perfectionnement à temps partiel;
- 51 : la réintroduction de l'apprentissage en entreprise complété par l'acquisition de connaissances générales et technologiques en institution;
- 52 : soient réputés apprentis les mineurs d'au moins quinze (15) ans révolus et qui apprennent une profession dans une entreprise;
- 53 : les apprentis soient rémunérés totalement par l'Etat pendant les deux (2) premières années d'apprentissage en entreprise;
- 54 : la rémunération de l'apprenti soit sous la responsabilité du maître-artisan au cours de la troisième année d'apprentissage en entreprise;
- 55 : l'entreprise susceptible de profiter des programmes d'apprentissage soit dirigée par un artisan détenteur d'un brevet de maîtrise professionnelle;
- 56 : au sein de l'entreprise, le nombre d'apprentis soit proportionnel au nombre de maîtres d'apprentissage;
- 57 : l'apprenti formé en entreprise complète sa formation professionnelle dans un collège d'enseignement pour ce qui est de la formation générale (calcul, français, anglais, droit, économie nationale) et technologique ainsi que dans le domaine du dessin;
- 58 : l'Etat établisse des programmes d'échanges (franco-qubécois, entre autres), favorisant l'envoi de stagiaires à l'étranger pour l'obtention d'une formation professionnelle spécifique (verrière, par exemple);

- 59 : ces stages d'apprentissage durent au moins deux (2) ans;
- 60 : soient établis des centres de perfectionnement et de recherche, dotés d'ateliers animés par des techniciens, en conformité avec la vocation artisanale de la région;
- 61 : ces centres soient dotés de salles de cours, de conférences, de bibliothèques spécialisées, de fichiers de documentation technique sur l'équipement et les matériaux;
- 62 : des sessions de travail soient animées par le technicien responsable ou par des artisans québécois ou étrangers;
- 63 : des sessions de formation générale soient organisées en relation avec le CEGEP pour les artisans désireux de se perfectionner;
- 64 : ces centres soient sous la responsabilité de l'association régionale;
- 65 : le choix des techniciens responsables de ces centres soit sous la responsabilité du conseil des maîtres, des responsables de districts, des ministères de l'Éducation et de l'Industrie et du Commerce;
- 66 : le financement de ces centres repose sur l'association régionale et sur les ministères concernés dans une proportion égale;
- 67 : l'on institue un comité d'évaluation de la qualification professionnelle: le conseil des maîtres;
- 68 : les coûts d'implantation et d'opération d'un système de mesure de la qualification professionnelle soient supportés par le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre et par les chefs d'entreprise;

- 69 : la détermination du coût payable par le chef d'entreprise soit fonction du nombre total d'employés de l'entreprise;
- 70 : un crédit, quant à la somme payable, soit accordé au chef d'entreprise en fonction des hommes de métier ayant obtenu leur certificat de compétence professionnelle et qu'il emploie à son compte;
- 71 : le concours pour l'obtention du brevet de maîtres soit accessible à tous les hommes de métier ayant obtenu le certificat de compétence professionnelle;
- 72 : le brevet de maîtrise permette à son détenteur d'être prioritairement avantagé par une aide gouvernementale afin de s'établir à son propre compte;
- 73 : les cours et l'information nécessaire à l'obtention du brevet de qualification professionnelle soient donnés dans les CEGEP ou/et dans les centres de perfectionnement et de recherche qui seront créés;
- 74 : la fédération nationale procède au choix d'un (1) maître-conseiller par famille artisanale, parmi ses membres actifs, qui a au moins dix (10) années d'expérience dans la pratique du métier;
- 75 : ce choix soit entériné par le ministère de l'Education;
- 76 : le ministère de l'Education procède au choix de deux (2) maîtres-conseillers par famille artisanale;
- 77 : la rémunération des maîtres-conseillers et l'application des programmes soient sous l'entière responsabilité du ministère de l'Education;

- 78 : la durée d'office des maîtres-conseillers soient de six (6) ans;
- 79 : le mandat des maîtres conseillers ne soit pas renouvelable;

L'établissement

Afin de faciliter l'établissement de l'artisan, nous recommandons:

- 80 : la création de zones artisanales dans les municipalités permettant l'implantation d'ensembles habitat-atelier ainsi que d'ateliers groupés;
- 81 : la restauration et l'aménagement d'édifices qui satisferaient à la pratique de certains métiers;
- 82 : la création d'ateliers groupés disponibles à la location pour une période renouvelable de deux (2) ans;
- 83 : que la fédération nationale étudie et fournisse des plans modèles d'ensembles habitat-atelier qui tiennent compte des conditions d'exercice des divers métiers;
- 84 : que la fédération nationale, par des ententes avec des banques, des caisses populaires ou autres, favorise l'obtention de prêts hypothécaires sur l'habitat qui s'ajouteraient à ceux obtenus pour la construction d'atelier et l'achat d'équipement;
- 85 : que le bénéficiaire du prêt atelier et habitat n'ait qu'un versement mensuel global à payer;

- 86 : que les artisans qui, compte tenu de leur métier, doivent combiner la fabrication et la vente au détail (le bottier, par exemple) obtiennent une aide financière aux conditions mentionnées plus haut;
- 87 : que le ministère de l'Industrie et du Commerce favorise l'implantation d'ateliers artisanaux par des garanties qu'il donnerait aux banques, caisses populaires, etc., pour les artisans requérants;
- 88 : que l'emprunt de base soit à un taux d'intérêt préférentiel et sur une période prolongée de la remise du capital et de l'intérêt (similaire à un prêt hypothécaire);
- 89 : que le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde prioritairement son aide aux détenteurs du brevet de maîtrise professionnelle qui veulent s'établir à leur compte.

La pratique

Afin de favoriser le développement de l'artisanat, des mesures devront être prises concernant les diverses activités de la pratique artisanale: recherche, approvisionnement et équipement, fabrication, commercialisation, administration et financement. L'assistance d'animateurs itinérants et de techniciens liés aux centres de perfectionnement et de recherche permettront un allègement notable des problèmes quotidiens de l'artisan.

recherche

Il s'agit d'intégrer la recherche "organisée" au procès artisanal. A cet effet, nous recommandons d'établir:

- 90 : l'accès à la documentation disponible, aux laboratoires (CRIQ, CEGEP, etc.) et à l'équipement nécessaire;
- 91 : l'assistance technique de spécialistes;
- 92 : l'assistance financière dans le cas où la recherche profitera au groupe;
- 93 : comme règle, la présentation ou publication des travaux lorsque la recherche profitera au groupe.

approvisionnement et équipement

Nous recommandons:

- 94 : l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de recherche et de mise en valeur des ressources québécoises en matières premières, propre à la fabrication artisanale, par le CRIQ;
- 95 : l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de recherche technologique propre à la pratique artisanale, par le CRIQ;
- 96 : l'assistance au développement d'unités de production artisanale de matériaux;
- 97 : l'assistance à la production d'outillage propre à la pratique artisanale;
- 98 : l'assistance technique et financière à la production de lin, de chanvre, de plantes tinctoriales ainsi que lainière;

- 99 : la mise en place d'un service de vente par correspondance, sur catalogue, d'équipement et matériaux propres à répondre aux besoins des producteurs isolés.

fabrication

L'assistance d'animateurs itinérants, l'accès aux centres de perfectionnement et de recherche et la possibilité de formation permanente apporteront des solutions aux problèmes de fabrication rencontrés dans le secteur.

commercialisation

Les problèmes de commercialisation trouveront des solutions dans la mise en place de politiques de groupes: marchés, salons, boutiques-coopératives, toutes activités qui préservent l'intervention individuelle et favorisent le rapport producteur-usager.

Afin d'établir l'image de marque de la production artisanale québécoise, nous recommandons:

- 100 : la mise en oeuvre d'une stratégie de participation aux expositions internationales par les ministères des Affaires culturelles, de l'Industrie et du Commerce et les associations d'artisans;
- 101 : que les coûts d'un tel programme soient à la charge des ministères concernés;
- 102 : que les maisons du Québec à l'étranger soient pourvues de collections renouvelées annuellement.

administration...

Formation permanente, cours et séminaires organisés par les centres de perfectionnement et de recherche contribueront à réduire certaines difficultés d'administration. Néanmoins, nous recommandons:

- 103 : que soient simplifiées au maximum toutes formalités administratives;
- 104 : qu'un guide "administration et financement" en pratique artisanale soit mis à la disposition des artisans.

... et financement

Nous recommandons que:

- 105 : l'aide financière de l'Etat soit adaptée aux conditions particulières à l'artisanat;
- 106 : l'aide financière de l'Etat tienne compte à la fois de la qualification professionnelle et de sa connaissance des pratiques de gestion du requérant;
- 107 : l'aide financière de l'Etat soit accordée prioritairement aux projets impliquant le passage de la pratique isolée à l'artisanat de groupe.

4- L'artisanat groupé

Il s'agit là de susciter toutes formes de regroupements (entreprises, coopératives, groupes d'achat, de recherche, de gestion, de commercialisation) et enfin de favoriser l'implantation d'associations régionales et ensuite leur groupement en fédération.

A cet effet, nous recommandons:

- 108 : d'accorder prioritairement assistance aux actions de groupes;
- 109 : que soient organisées des sessions de formation aux techniques de groupes, à l'intention des artisans;
- 110 : que soient organisées des sessions de formation aux techniques de gestion d'association, à l'intention des responsables élus;
- 111 : la mise à disposition d'ateliers groupés à proximité des centres de perfectionnement et de recherche;
- 112 : que les producteurs se réunissent en assemblée de districts, au moins deux (2) fois l'an;
- 113 : que les assemblées de districts constituent l'assemblée générale de l'association régionale;
- 114 : que les délégués de districts d'une même région administrative réunis, constituent le conseil d'administration de l'association régionale;
- 115 : que l'association régionale soit dotée d'une permanence structurée en fonction du nombre de membres;

116 : qu'un animateur itinérant, assisté d'un secrétariat, soit à la disposition des producteurs de chacun des districts.

5- L'industrie

Les recommandations concernant l'industrie ne porteront évidemment que sur les points qui lient l'artisanat à celle-ci.

Ainsi, nous recommandons:

- 117 : de stimuler la production de matériaux et d'équipement adéquats à la fabrication artisanale;
- 118 : de favoriser la fabrication industrielle de modèles préparés à cet effet par des artisans;
- 119 : de favoriser l'établissement de façonniers et d'éditeurs.

L'INFORMATION

Nous abordons maintenant l'information concernant le secteur artisanal et l'information technique.

Nous recommandons:

- 120 : que l'on entreprenne une campagne d'information auprès du public et des "milieux d'affaires";
- 121 : la publication d'une revue mensuelle consacrée à l'analyse critique de la production artisanale;
- 122 : la publication annuelle, en vue de la plus large diffusion, d'un catalogue des produits porteurs du label de qualité;
- 123 : la publication annuelle d'un catalogue de l'art populaire vivant;
- 124 : la publication des analyses (faites par le CRIQ) des caractéristiques techniques de la production artisanale, matériaux et procédés de fabrication;
- 125 : la publication des analyses (faites par le CRIQ) des caractéristiques des équipements adéquats à la pratique artisanale des métiers (production étrangère comprise);
- 126 : que l'on entreprenne un programme de publication de manuels et traités techniques couvrant l'ensemble des métiers

L'ANIMATION

Concernant l'animation, outre la mise en poste d'animateurs itinérants, nous recommandons:

- 127 : la mise en place progressive d'écomusée dans chacun des districts;
- 128 : que des colloques soient organisés sur les thèmes de l'art populaire, du rôle de l'artisan dans la société, de la qualité du quotidien, etc., dans chacun des districts;
- 129 : que des sessions de travail soient animées par des artisans-invités, québécois ou étrangers, ou par le technicien responsable du centre de perfectionnement et de recherche.

Afin de promouvoir la qualité, nous recommandons:

- 130 : que le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Industrie et du Commerce organisent annuellement, en collaboration avec les associations d'artisans et l'Office de protection du consommateur, une exposition didactique itinérante consacrée aux produits répondant aux normes de qualité établies précédemment: utilité, durabilité, fonctionnalité, esthétique.

LE SECTEUR ARTISANAL ET L'ETAT

Concernant les organismes d'Etat liés à l'artisanat, nous recommandons:

- 131 : l'abolition du Conseil de l'artisanat;
- 132 : l'abolition de toutes subventions à la Centrale d'artisanat;
- 133 : la remise au domaine privé des points de vente de la Centrale d'artisanat, aux conditions les plus avantageuses pour le ministère des Affaires culturelles;

Afin de poursuivre une action cohérente quant au développement de l'artisanat, nous recommandons:

- 134 : la création d'un service de l'artisanat au ministère des Affaires culturelles;
- 135 : l'établissement de relations suivies entre ce service et les responsables du secteur;
- 136 : l'établissement de rencontres périodiques des divers agents concernés.

* * *

Achévé d'imprimer à
Québec en janvier 1978, sur
les presses du service de la Reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec.

BNQ



000 467 073

